الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Ministry of Higher Education and Scientific Research
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
People's Democratic Republic of Algeria

HIGHER SCHOOL OF MANAGEMENT AND DIGITAL ECONOMY

H.S.M.D.E

المدرسة العليا للتسيير والاقتصاد الرقمي

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master**

**Spécialité : Audit et contrôle de gestion**

**THEME :**

# Le Rôle de l'audit externe dans la fiabilité de l'information financière au sein d'une entreprise à l'ère de la digitalisation CAS : Cabinet TAMSSAOUT ZAHIR

**Présenté par :**

Houichi imene

Chellahi Nihad

**Encadré par :**

Mr Derahmoune Hilal

**Année universitaire**

**2024-2025**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
Ministry of Higher Education and Scientific Research
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
People's Democratic Republic of Algeria

HIGHER SCHOOL OF MANAGEMENT AND DIGITAL ECONOMY


المدرسة العليا للتسيير والاقتصاد الرقمي

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master**

**Spécialité : Audit et contrôle de gestion**

**THEME :**

# Le Rôle de l'audit externe dans la fiabilité de l'information financière au sein d'une entreprise à l'ère de la digitalisation CAS : Cabinet TAMSSAOUT ZAHIR

**Présenté par :**

Houichi imene

Chellahi Nihad

**Encadré par :**

Mr Derahmoune Hilal

**Année universitaire**

**2024-2025**

# Sommaire

# Dédicace

*À ma chère maman,*

*Pour son amour inépuisable, sa force admirable et ses prières silencieuses qui m'ont portée à chaque étape de ce parcours.*
*Merci pour ton courage, ton soutien constant et ta foi en moi.*

*À mon père,*

*Même si ton absence pèse chaque jour, ton amour et tes valeurs me guident encore et toujours.*

*À mon frère et à mes trois sœurs,*

*Pour leur présence bienveillante, leurs encouragements et leur soutien moral indéfectible.*
*À mes amies les plus proches,*
*Pour leur écoute, leur compréhension et leur soutien tout au long de cette aventure.*
*À toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à l'accomplissement de ce travail.*

*Avec toute ma gratitude.*

Houichi Imene

## Dédicace

*Je dédie ce mémoire de fin d'études*

*À mes parents, vous qui avez toujours cru en moi, même lorsque la fatigue prenait le dessus. Merci pour votre amour inconditionnel, vos encouragements silencieux et vos sacrifices que je mesure un peu plus chaque jour. Votre présence a été ma plus grande force.*

*À mon encadrant du cabinet, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour votre patience, votre écoute et vos conseils avises. Votre accompagnement bienveillant a été essentiel dans la réalisation de ce travail et m'a permis de grandir autant sur le plan académique que personnel.*

*À ma famille et mes proches, pour leurs mots rassurants, leurs gestes réconfortants et leur soutien dans les moments de doute. Vous avez su rendre ce parcours plus doux.*

*Enfin, je tiens à remercier chaleureusement tout le personnel du cabinet pour leur accueil, leur collaboration et l'environnement de travail stimulant qu'ils ont su créer.*

*Une pensée spéciale à Massime, Mayar et Amin.*

Chellahi Nihad

# Remerciements

Que nos premiers mots soient dédiés à Dieu, Le Très-Haut, dont l'aide et la bénédiction
Ont été essentielles tout au long de la réalisation de ce travail.

Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à Monsieur Derahmoune Hilal,
Enseignant à l'École Supérieure de Gestion et d'Économie Numérique (ESGEN), pour son
Encadrement, sa disponibilité, ainsi que pour la qualité de ses conseils tout au long de
L'élaboration de ce mémoire. Son accompagnement rigoureux a grandement contribué à
L'enrichissement de notre réflexion.

Nous adressons également nos vifs remerciements à Monsieur Zahir Tamssaout, ainsi qu'à
L'ensemble de l'équipe du cabinet de commissariat aux comptes, pour l'accueil chaleureux
qui Nous a été réservé durant notre stage, ainsi que pour leur précieuse collaboration et les
Informations partagées, qui ont permis d'illustrer de manière concrète notre travail.

Nos remerciements vont également à l'ensemble du corps enseignant et administratif de
L'ESGEN, pour la qualité de l'enseignement dispensé et pour l'accompagnement tout au long
De notre formation en Master Audit et Contrôle de Gestion.

Enfin, nous exprimons notre profonde reconnaissance à nos familles et à nos proches, pour
Leur soutien indéfectible, leurs encouragements constants et leur présence bienveillante tout
au Long de notre parcours académique.

# Liste des figures



# Liste des tableaux

# Liste des abréviations

**TIC** : Technologies de l'Information et de la Communication

**SI** : Système d'Information

**ERP** : Enterprise Resource Planning (Progiciel de gestion intégré)

**TAAO** : Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur

**ISA** : International Standards on Auditing (Normes internationales d'audit)

**ISO**: International Organization for Standardization

**IAASB**: International Auditing and Assurance Standards Board

**IFAC**: International Federation of Accountants

**ISQC**: International Standard on Quality Control

**NAA** : Normes d'Audit Algériennes

**CAC** : Commissaire aux Comptes

**CNCC** : Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

**IAS** : International Accounting Standards

**IFRS**: International Financial Reporting Standards

**COBIT**: Control Objectives for Information and Related Technology

**ITIL**: Information Technology Infrastructure Library

**COSO**: Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

**SAP**: Systems, Applications and Products in Data Processing

**ODOO**: On Demand Open Object (logiciel ERP open source)

**DFC** : Direction Financière et Comptable

**GED** : Gestion Électronique des Documents

**CRM**: Customer Relationship Management

**IAM**: Identity and Access Management

**DLP** : Data Loss Prevention

**DLG** : Développement Logiciel de Gestion

## Résumé

La digitalisation transforme profondément la pratique de l'audit externe, notamment à travers l'utilisation croissante des systèmes d'information intégrés. Ces outils numériques renforcent la qualité, la traçabilité et la transparence des données financières. Ce travail vise à explorer le rôle que joue l'audit externe dans la fiabilisation de l'information financière, à travers les évolutions induites par la digitalisation des environnements comptables. À travers une étude comparative entre deux entreprises – SAMHA, utilisant SAP, et SARL Palais Blanc, utilisant partiellement Odoo – il analyse comment le niveau d'intégration des ERP influence l'efficacité de l'audit. Le travail propose également un système d'information adapté à un cabinet d'audit, pour optimiser les missions à distance.



**Mots-clés :** audit externe, fiabilité de l'information financière, digitalisation, systèmes d'information intégrés, ERP, audit à distance.



## Abstract

Digitalization is profoundly transforming the practice of external auditing, notably through the increasing use of integrated information systems. These digital tools enhance the quality, traceability, and transparency of financial data. This study aims to explore the role of external auditing in ensuring the reliability of financial information, considering the changes brought about by the digitalization of accounting environments. Through a comparative analysis of two companies—SAMHA, utilizing SAP, and SARL Palais Blanc, partially using Odoo—it examines how the level of ERP integration affects audit effectiveness. The research also proposes an information system tailored for an audit firm to optimize remote audit missions.



**Keywords:** external audit, reliability of financial information, digitalization, integrated information systems, ERP, remote auditing.

# Introduction Générale

# Introduction générale

À L'aube du XXIe siècle, le paysage économique mondial est profondément remodelé par une vague de transformation numérique sans précédent. L'omniprésence des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'adoption croissante des systèmes de planification des ressources de l'entreprise (ERP) redéfinissent en profondeur les processus opérationnels et la production d'information au sein des organisations. Dans ce contexte de digitalisation accélérée, la fiabilité de l'information financière, pilier essentiel de la confiance des investisseurs, des créanciers et des autres parties prenantes, se trouve à la fois enrichie par de nouvelles opportunités et confrontée à des défis inédits.

L'audit externe, en tant que fonction indépendante chargée d'exprimer une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers, se situe au cœur de cette dynamique. Traditionnellement ancré dans des procédures manuelles et l'examen de documents physiques, il est impératif qu'il évolue et s'adapte pour appréhender la complexité accrue des systèmes d'information et des flux de données numériques. La digitalisation offre aux auditeurs externes des outils puissants pour améliorer l'efficacité et l'étendue de leurs contrôles, allant de l'automatisation des tests substantifs à l'analyse prédictive des risques. Cependant, elle soulève également des questions cruciales concernant la sécurité des données, l'intégrité des systèmes et la nécessité de développer de nouvelles compétences pour auditer un environnement numérique.

**Choix du thème :**

- **Aspects subjectifs :**

- Notre intérêt personnel et notre curiosité pour les intersections entre l'audit et la digitalisation constituent un moteur puissant pour nous investir pleinement dans ce projet.

- L'opportunité d'approfondir nos connaissances et compétences dans ces domaines émergents représente un enrichissement significatif pour notre parcours professionnel.

- Notre volonté commune de produire une recherche originale et véritablement utile pour la pratique de l'audit externe.

- Notre motivation profonde réside dans le désir de comprendre comment l'audit externe peut continuer à jouer son rôle de garant de cette fiabilité dans ce nouveau paysage numérique et quelles adaptations sont nécessaires pour maintenir la confiance des parties prenantes.

- **Aspects objectifs :**

- La transformation numérique n'est plus une option, mais une réalité pour la majorité des organisations, impactant tous les aspects de leurs opérations.

# Introduction générale

- Explorer en profondeur les défis et les opportunités pour l'audit externe à l'ère de la digitalisation, afin de proposer des pistes de réflexion et potentiellement des recommandations pour renforcer son rôle dans la garantie de la fiabilité de l'information financière.

-Dans le contexte algérien, où l'adoption des technologies numériques s'accélère, comprendre l'impact sur l'audit externe et la fiabilité de l'information financière est particulièrement pertinent pour le développement d'un environnement économique transparent et fiable

**Problématique et sous questions :**

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente recherche, qui vise à étudier de manière approfondie l'importance de la digitalisation dans les entreprises et le rôle crucial de l'audit externe pour assurer la confiance des parties prenantes dans l'information financière digitalisée, cette recherche s'articule autour de la problématique suivante :

**Comment la digitalisation des environnements comptables et l'adoption d'un système d'information adapté peuvent améliorer la performance de la mission d'audit externe et en garantir la fiabilité dans un contexte de plus en plus numérisé ?**

Pour y répondre, trois axes d'analyse structurent la réflexion :

1. **Comment les différents niveaux de digitalisation des systèmes d'information influencent-ils la qualité, l'accessibilité et la traçabilité des données financières auditées ?**
2. **Quelles sont les implications de l'usage des outils numériques et des Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAAO), sur les procédures d'audit, notamment en matière de planification, d'évaluation des risques et de collecte des éléments probants ?**
3. **Quelles fonctionnalités un système d'information dédié à l'audit externe devrait-il intégrer pour optimiser les pratiques du cabinet d'audit ZAHIR TAMSSAOUT et répondre aux exigences des missions à distance ?**

**Hypothèses :**

Ces interrogations nous conduisent à formuler les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : Le niveau de digitalisation des entreprises auditées influencerait significativement la fiabilité de l'information financière produite ainsi que l'efficacité des travaux qui seraient réalisés par les cabinets d'audit.

  **Hypothèse 2** : Les Technologies de l'Information et de la Communication modifieraient fondamentalement la manière dont les éléments probants seraient collectés, analysés et interprétés par les auditeurs.

  **Hypothèse 3** : La mise en place d'un système d'information dédié à l'audit externe, intégrant des fonctionnalités adaptées, optimiserait l'organisation du cabinet d'audit et renforcerait l'efficacité des missions menées à distance

# Introduction générale

**La méthodologie de recherche :**

La présente recherche repose sur une méthodologie descriptive analytique structurée en deux étapes principales afin d'examiner le rôle de l'audit externe dans la fiabilité de l'information financière à l'ère de la digitalisation.

Dans un premier temps, une analyse descriptive sera menée pour explorer les fondements de l'audit externe, ses principes, ses normes ainsi que la démarche du commissaire aux comptes. Cette phase permettra également d'examiner l'impact des systèmes d'information sur l'audit et d'identifier les critères de fiabilité de l'information financière.

Dans un second temps, une étude analytique basée sur une comparaison de deux entreprises clientes afin d'illustrer concrètement comment la digitalisation influence la production et le traitement de l'information financière, et comment l'audit externe s'adapte à ces transformations. Cette approche vise à mettre en lumière les pratiques, les enjeux spécifiques et les différences dans les approches d'audit dans un environnement numérique, en identifiant les meilleures pratiques ainsi que les principaux défis rencontrés par les auditeurs.

**Les outils de recherche :**

Pour mieux cerner notre sujet d'étude et enrichir l'analyse du coté théorique et pratique, nous Avons utilisé un ensemble d'outils nécessaires dans la recherche scientifique, à savoir :

-La recherche bibliographique en matière de consultation des ouvrages, des articles, des Communications nationales et internationales, des thèses de doctorat, en langue française et Anglaise,

-Les documents officiels, les lois et règlements qui déterminent la mission de l'auditeur Externe,

-La recherche via internet pour la consultation des documents et informations en ligne,

-Consultation des académiciens (enseignants et chercheurs universitaires) afin de se bénéficier De leurs orientations et de leurs conseils,

-L'entretien avec les professionnels (Commissaires aux comptes, Experts comptables et Préparateurs des états financiers au niveau des entreprises) pour échanger les connaissances et Développer les pré-acquis,

-l'analyse de contenu de rapports financiers, de réglementations et de normes professionnelles permettra de comprendre comment les exigences d'audit évoluent face à la digitalisation et comment la fiabilité de l'information est encadrée dans ce nouveau contexte.

# Introduction générale

**Le plan de travail :**

Nous avons structuré notre travail en deux chapitres, déclinés comme suit :

Le premier chapitre pose les bases indispensables en explorant les fondements théoriques et les concepts clés de l'audit externe et des systèmes d'information. Il délimite ainsi le cadre conceptuel essentiel avant de se pencher spécifiquement sur la mission d'audit dans un milieu informatisé.

Le deuxième chapitre se concentre sur l'optimisation de la mission d'audit externe dans un environnement digitalisé. Il propose une approche concrète en commençant par la présentation des entreprises auditées, contextualisant ainsi l'analyse, pour ensuite réaliser une analyse comparative des environnements numériques audités, permettant d'identifier les meilleures pratiques et les axes d'amélioration.
Cette structure permet de passer d'une compréhension théorique à une application pratique et comparative dans le contexte spécifique de la digitalisation.

# Chapitre 01 : Fondements théoriques et concepts clés

# Chapitre 01 : Fondements théoriques et concepts clés

Dans un contexte économique marqué par l'accélération des flux d'informations et la complexification des processus de gestion, l'audit externe s'impose comme un levier essentiel de transparence et de régulation. La fiabilité de l'information financière, enjeu central pour les parties prenantes internes et externes à l'entreprise, repose en grande partie sur l'efficacité des mécanismes de contrôle mis en œuvre par les auditeurs externes. Pour en saisir pleinement la portée, il convient d'en comprendre les fondements théoriques et les concepts structurants qui encadrent cette discipline à la fois technique et réglementée.

Le premier objectif de ce chapitre est de développer un cadre conceptuel structuré autour de deux sections complémentaires. La première section se concentre sur les fondements de l'audit externe et les systèmes d'information. Elle explore les principes fondamentaux de l'audit, les normes qui régissent sa pratique ainsi que son cadre juridique et professionnel. Une attention particulière est portée à l'audit externe dans un contexte local, notamment l'audit légal en Algérie, en mettant en évidence les spécificités de cette pratique dans le pays. Cette section examine également l'interface entre l'audit et les systèmes d'information, en soulignant l'importance de ces derniers pour la gestion des informations financières et la sécurisation des processus de contrôle.

La deuxième section aborde la mission d'audit dans un environnement informatisé. L'intégration des technologies de l'information dans les processus comptables a radicalement transformé les méthodes de travail des auditeurs. Cette section analyse l'impact des systèmes informatiques sur la planification, la collecte, l'analyse et la validation des informations financières, tout en mettant en lumière les nouvelles compétences et outils nécessaires à la réalisation de missions d'audit dans ce contexte. Elle examine également les défis posés par l'utilisation des technologies numériques et les solutions permettant d'assurer la fiabilité des données dans un environnement digitalisé.

Ce chapitre permet ainsi de poser les bases d'une compréhension approfondie des principes théoriques de l'audit externe tout en mettant en lumière les évolutions récentes induites par la digitalisation croissante des processus comptables et financiers. En offrant une vision complète des fondements de l'audit et de son interaction avec les systèmes d'information, ce chapitre constitue une étape essentielle pour appréhender les défis contemporains de la profession d'auditeur externe.

# Chapitre 01 : Fondements théoriques et concepts clés

## Section 01 : Cadre conceptuel de l'audit externe et des systèmes d'information

L'audit externe assure la transparence et la fiabilité des informations financières en s'appuyant sur des principes et normes stricts. Dans un environnement de plus en plus numérisé, le système d'information (SI) joue un rôle crucial dans la gestion des données financières, bien qu'il présente aussi des défis en termes de contrôle et de fiabilité des informations. Il est donc essentiel d'étudier son impact sur l'audit externe, particulièrement sur la collecte, l'analyse et la validation des données.

Cette section a pour objectif d'établir un cadre théorique structuré autour de trois axes fondamentaux. Elle s'ouvre d'abord sur les généralités de l'audit, en présentant sa définition, ses principes fondamentaux ainsi que les normes qui en encadrent la pratique professionnelle. Ensuite, elle examine les spécificités de l'audit externe, notamment à travers l'audit légal en Algérie et le rôle du commissaire aux comptes, dont les missions et la démarche sont analysées dans le contexte local. Enfin, la dernière partie se penche sur le système d'information et son impact sur l'audit externe. Elle commence par la définition des notions fondamentales telles que le système et l'information, avant d'aborder le rôle du système d'information comptable dans la gouvernance d'entreprise. Cette partie examine également les mécanismes de contrôle de l'information, les apports de la législation en matière de fiabilité comptable, ainsi que les outils mobilisés pour sécuriser la gestion financière. Elle traite aussi du rôle de l'audit légal dans cette sécurisation, des obstacles rencontrés, et propose une lecture du système d'information sous l'angle comptable, en s'intéressant au contrôle du SIC, à l'audit du système informatisé et à l'importance de référentiels adaptés.

### 1 Généralités sur l'audit

Cette partie propose une introduction globale à l'audit, en présentant sa définition, ses principes fondamentaux et met également en lumière les principales normes d'audit qui encadrent cette pratique.

#### 1.1 Audit : une notion, plusieurs définitions :

De manière générale, les différentes définitions de l'audit proposées par les auteurs s'accordent sur l'idée qu'il vise à formuler une opinion sur un travail spécifique. Parmi ces définitions, on retrouve les suivantes :

- Définition N° 01 :

On peut définir l'audit au sens large comme : « *une démarche ou une méthodologie menée de façon cohérente par des professionnels utilisant un ensemble de techniques d'information et d'évaluation afin de porter un jugement motivé et indépendant, faisant référence à des normes sur l'évaluation, l'appréciation, la fiabilité ou l'efficacité des systèmes et procédures d'une organisation* »[1]

- Définition N°02 :

[1] *Lionel Collins, Gérard Valin, Audit et contrôle interne, Aspects financiers, opérationnels et stratégiques, Dalloz, 4 éd, 1992, p22*

D'après Gérard LEJEUNE et Jean-Pierre: « *L'audit en général constituera une manière de regarder l'entreprise ou l'organisation pour la comprendre afin de suivre une méthodologie structurée permettant d'apprécier, dans ce contexte de compréhension globale, ses comptes et ses états financiers au regard d'un référentiel* »[2]

- Définition N°03 :

Selon (Norme ISA 700) : *« Un audit est un projet, une mission qui a pour objet de donner une opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers sur la situation financière de la société à la date de clôture, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos cette date.* »[3]

- Définition N°04 :

Selon la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) :

« *un audit des comptes a pour objectif de permettre au commissaire aux comptes de formuler une opinion exprimant si ces comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable* »[4]

- Définition N°05 :

Selon le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC) :

Dans une mission d'audit, l'expert-comptable exprime une opinion sous une forme positive et atteste que les informations, objet de l'audit, ne sont pas entachées d'anomalies significatives.[5]

« *L'audit met en évidence et mesure les principaux problèmes de l'entreprise ou de l'organisation à évaluer, il en évalue l'importance sous forme de couts financiers ou d'écarts par rapport à des normes, en apprécie les risques qui en découlent, diagnostique les causes, exprime des recommandations acceptables en terme de couts et de faisabilité pour améliorer le fonctionnement.* »[6]

Les diverses définitions de l'audit proposées par différents auteurs convergent vers une émission d'opinion[7] :

---

[2] *Gérard LEJEUNE, Jean-Pierre EMMERICH, Audit et commissariat aux comptes, France, Gualino éditeur, 2007, P: 19.*

[3] *Riadh MANITA, L'audit externe: Démarche générale et processus d'évaluation des risques, EDC Paris, Février 2008, P: 16.*

[4] *Fosse, (V), Rananjason Rala, (T), et Rosier, (M.C) : comptabilité et audit Edition : Eyrolles, Paris, 2012. P183*

[5] *ibid.*

[6] *J.P. Ravalec, audit social et juridique, Edition : les guides Montchrestien, Paris, 1986, P4*

[7] *AOUAME Abdelouahed (2013), le cadre de l'audit, Audit légal de la préparation de la mission au rapport final, EL Kadissia -Lido-FES, P :10.*

- Conférée à un professionnel "indépendant" (qu'il soit interne ou externe à l'organisation) ;
- S'appuyant sur une méthodologie spécifique ;
- Exigeant un niveau de diligence conforme aux normes établies.

L'audit, autrefois centré sur l'examen des états financiers (audit comptable et financier), a évolué pour englober d'autres domaines. Ainsi, on évoque désormais l'audit informatique, l'audit juridique, l'audit fiscal, l'audit social, l'audit des achats et de la production, parmi d'autres.

Il est pertinent de distinguer deux catégories d'audits :

• L'audit de fiabilité des systèmes vise principalement à accroître la crédibilité des informations, en particulier dans les domaines comptable et financier. Il est également connu sous les noms d'audit comptable et financier ou de révision comptable.

• L'audit d'efficacité des systèmes, connu également sous le nom d'audit opérationnel, est applicable non seulement dans le domaine comptable et financier, mais aussi dans d'autres secteurs tels que la production, l'informatique ou le juridique.[8]

### 1.2 Les Principes de l'audit

Conformément à la norme ISO 19011 :2018, l'audit repose sur sept principes essentiels garantissant l'efficacité, la crédibilité et l'uniformité des pratiques d'audit, quelle que soit l'entité auditée. Leur respect permet d'assurer la pertinence des résultats et la confiance des parties prenantes. [9]

1. **Déontologie**
   Les auditeurs doivent adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'impartialité et la responsabilité. Ils ne doivent intervenir que s'ils possèdent les compétences nécessaires et doivent rester indépendants de toute influence externe.
2. **Restitution impartiale**
   Les constatations et les conclusions doivent être exprimées de manière fidèle, sincère et objective. Toute divergence ou difficulté rencontrée au cours de l'audit doit être signalée, garantissant ainsi une transparence totale.
3. **Conscience professionnelle**
   Les auditeurs doivent agir avec rigueur, vigilance et discernement. Leur jugement professionnel doit refléter l'importance de leur mission et l'intérêt légitime des parties concernées.
4. **Confidentialité**
   L'utilisation des informations collectées lors de l'audit doit se faire avec prudence. Toute divulgation inappropriée ou usage à des fins personnelles est proscrit, notamment lorsqu'il s'agit de données sensibles.

[8] *Idem.*

[9] *ISO. (2018).* ISO 19011:2018 – Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management. *Genève : Organisation internationale de normalisation.*

5. **Indépendance**
   L'indépendance est un principe fondamental permettant d'assurer l'objectivité de l'audit. L'auditeur ne doit avoir aucun lien susceptible d'influencer son jugement vis-à-vis de l'activité auditée.
6. **Approche fondée sur la preuve**
   Les conclusions de l'audit doivent s'appuyer sur des éléments de preuve fiables et vérifiables, obtenus selon une méthodologie rigoureuse, généralement à partir d'un échantillonnage des données disponibles.
7. **Approche par les risques**
   L'ensemble de la mission d'audit doit être planifié et conduit en tenant compte des risques significatifs. Cette approche garantit que les ressources sont mobilisées efficacement et orientées vers les enjeux critiques.

## 1.3 Les normes de l'audit

Les normes d'audit constituent un cadre de référence regroupant des principes et des procédures visant à guider les auditeurs dans l'exercice de leur mission. Elles sont conçues pour garantir la réalisation d'audits de manière rigoureuse, impartiale et efficace. On distingue principalement les normes internationales, les normes nationales ainsi que les normes générales d'audit.

### 1.3.1 Normes internationales de l'audit (ISA)

Selon l'Organisation internationale de normalisation (ISO) :

« *La norme est un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leur résultat, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné* »[10]

La Norme Internationale d'Audit (International Standard on Auditing, ISA) définit la responsabilité de l'auditeur dans la formation d'une opinion sur les états financiers. Elle précise également le format et le contenu du rapport d'audit qui en résulte.[11]

Le référentiel ISA, élaboré par l'**IAASB** de l'**IFAC**, établit les normes internationales d'audit, reconnues mondialement comme cadre de référence pour la profession. Il classe les normes en trois catégories : **normes générales, normes de travail et normes de rapport**. Ces normes définissent les principes et procédures fondamentaux de l'audit externe, garantissant une méthodologie rigoureuse et des critères précis d'évaluation du fonctionnement de l'audit.

Par ailleurs, l'**IFAC** est également à l'origine du référentiel **ISQC 1**, qui encadre le contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen des états financiers. Selon cette norme, le certificateur doit instaurer un **système de contrôle de qualité** afin de garantir

[10] *(Extrait de la norme NF EN 45020 de 2007).*

[11] *Handbook of International Standards on Auditing and Quality Control, 2017, P:04.*

la conformité du cabinet et de son personnel aux normes professionnelles, aux obligations légales et réglementaires, ainsi qu'à la pertinence des rapports d'audit externe.[12]

Voir Annexe N° 01 : Liste des normes internationales d'audit ISA

**Source de l'annexe N° 01** : Ayadi, A., & Belguet, Y. (2018). *Le nouveau référentiel algérien d'audit (NAA) - Enjeux d'application et perspectives.* The Journal of Economics and Finance, 4(1), 47-49.

**Annexe N°01** offre une vue synthétique et structurée des normes ISA, classées selon les étapes clés de la mission d'audit. Il permet de comprendre la logique de progression des normes, depuis la planification jusqu'au rapport final, tout en distinguant les normes générales, techniques et spécifiques. C'est un outil essentiel pour situer chaque norme dans le processus global de l'audit.

### 1.3.2 Cadre conceptuel des normes Algériennes de l'audit « NAA » :

Depuis la mi-2011, les autorités publiques ont entrepris l'élaboration des Normes Algériennes d'Audit (NAA) en s'inspirant du cadre international des ISA. Certaines dispositions ont été adaptées à la réalité algérienne, tout en veillant à préserver les principes fondamentaux afin d'assurer leur conformité aux standards internationaux, conformément aux décisions du ministre des Finances.

Les normes (NAA) qui sont au nombre de douze normes ont été publiées par lot de quatre (04) normes et contenues dans quatre (04) décisions.

**Les quatre premières normes ont été adoptées par la décision N° 02 du ministre des Finances et publiées le 04/02/2016 [13] :**

- **NAA 210 : « accord sur les termes des missions d'audit »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 210 définit les modalités d'accord sur les termes des missions d'audit. Elle impose à l'auditeur de s'entendre avec la direction de l'entité auditée, et éventuellement avec les responsables de la gouvernance, afin d'établir une compréhension commune des responsabilités de chaque partie.

Les principaux aspects couverts par cette norme sont :

1. Conditions préalables à l'audit : L'auditeur doit s'assurer que l'audit peut être réalisé dans de bonnes conditions, en vérifiant notamment l'acceptabilité du référentiel comptable et l'accès sans restriction aux informations nécessaires.
2. Lettre de mission : Les termes de l'audit doivent être formalisés dans une lettre précisant l'objectif et l'étendue de la mission, les responsabilités de chaque partie, le référentiel comptable applicable, les modalités de rémunération et le calendrier de l'audit.

- **NAA 505 : « confirmation externes »**

[12] *Ayadi, A., & Belguet, Y. (2018).* Rapprochement entre la pratique de l'audit légal et les normes algériennes d'audit (NAA) en Algérie : Cas de la NAA 210. *Revue Économiques des Business et Commerce, 6, p 541*

[13] *Décision N°002 du 04 Février 2016, portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 210, NAA 505, NAA 560, NAA 580), Ministère des Finances, Conseil National de la Comptabilité*.

La norme algérienne d'audit NAA 505, intitulée "Confirmations externes", traite des procédures par lesquelles un auditeur obtient des confirmations directes de parties externes concernant les éléments spécifiques des états financiers de l'entité auditée.

- **NAA 560 : « événements postérieurs à la clôture »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 560, intitulée "Événements postérieurs à la clôture"**,** définit les responsabilités de l'auditeur concernant les événements survenant entre la date de clôture des états financiers et la date de son rapport. Elle impose à l'auditeur de recueillir des éléments probants suffisants pour identifier ces événements et, le cas échéant, s'assurer de leur prise en compte appropriée dans les états financiers.

- **NAA 580 : « déclaration écrites »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 580, intitulée « Déclarations Écrites », concerne les responsabilités de l'auditeur en ce qui a trait à l'obtention de déclarations écrites de la part de la direction de l'entité auditée.

**Le deuxième groupe des normes Algériennes d'audit qui comporte quatre normes ont fait l'objet d'une décision du ministre des finances n°150 du 11/10/2016:**[14]

- **NAA 300 : « planification d'un audit des états financiers »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 300 vise à garantir une planification rigoureuse et structurée de l'audit, afin de minimiser les risques d'omission et d'assurer le respect des normes professionnelles tout au long de la mission.

- **NAA 500 : « éléments probants »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 500, intitulée « Éléments probants », traite des responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés. Ces éléments probants sont essentiels pour permettre à l'auditeur de formuler une opinion fondée sur les états financiers audités.

- **NAA 510 : « missions d'audit initiales soldes d'ouverture »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 510, intitulée « Missions d'audit initiales - Soldes d'ouverture », établit les directives à suivre pour l'examen des soldes d'ouverture lors d'une première mission d'audit. Elle vise à garantir que les informations financières antérieures sont prises en compte de manière adéquate afin d'assurer la fiabilité des états financiers actuels.

- **NAA 700 : « fondement de l'opinion et rapport d'audit sur les états financiers »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 700, intitulée « Le rapport de l'auditeur sur les états financiers », définit les exigences relatives à la rédaction du rapport d'audit. Alignée sur

[14] *Décision N°150 du 11 Octobre 2016, Normes Algériennes d'Audit (NAA-300, NAA-500, NAA-510, NAA-700), Ministère des Finances, Conseil National de la Comptabilité.*

les normes internationales ISA, elle encadre la formulation d'une opinion claire et objective sur la fiabilité et la présentation fidèle des états financiers audités.

**Le troisième groupe des normes adopté par décision n°23 du 15/03/2017 émanant du ministère des finances comprenant quatre (04) normes Algériennes d'audit:**[15]

- **NAA 520 : « procédures analytiques »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 520, relative aux procédures analytiques, impose aux auditeurs d'appliquer des techniques analytiques tout au long de l'audit afin d'évaluer les risques d'anomalies significatives et d'obtenir des éléments probants. Ces procédures reposent sur l'analyse des relations plausibles entre les données financières et non financières, facilitant ainsi la détection d'éventuelles incohérences.

- **NAA 570 : « continuité d'exploitation »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 570, relative à la continuité d'exploitation, évalue la capacité d'une entité à poursuivre ses activités sans interruption majeure, malgré d'éventuels défis économiques, financiers ou opérationnels. L'objectif principal de cette norme est de déterminer si l'entité peut fonctionner normalement et respecter ses engagements financiers sur une période prévisible.

- **NAA 610 : « utilisation des travaux des auditeurs internes »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 610 traite de l'utilisation des travaux des auditeurs internes par l'auditeur externe. Elle définit les conditions dans lesquelles ces travaux peuvent être intégrés au processus d'audit externe afin d'améliorer l'efficacité et la coordination des missions. Les auditeurs internes, en tant qu'employés de l'entité, jouent un rôle clé dans l'évaluation des contrôles internes, de la gestion des risques et de la gouvernance d'entreprise.

- **NAA 620 : « utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur »**

La Norme Algérienne d'Audit (NAA) 620 encadre l'utilisation des travaux d'un expert désigné par l'auditeur dans le cadre d'un audit externe. Elle définit les conditions dans lesquelles un expert externe, possédant une compétence spécifique dans un domaine particulier, peut être sollicité pour fournir des analyses ou des évaluations spécialisées. L'objectif est d'aider l'auditeur à obtenir des éléments probants fiables dans des domaines techniques nécessitant une expertise particulière.

**Les quatre nouvelles normes qui s'ajoutent au douze normes, ont été adoptées par décision du ministère des finances n°77 du 24/09/2018** [16]**:**

**- NAA 230 : Documentation d'audit.**

**- NAA 501 : Éléments probants – caractéristiques spécifiques.**

[15] *Décision N° 23 du 15 Mars 2017 portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 520, NAA 570, NAA 610, NAA 620), Ministère des Finances, Conseil National de la Comptabilité.*
[16] *Décision N° 77 du 14 septembre 2018 portant Normes Algériennes d'Audit (NAA 230, NAA 501, NAA 530, NAA 540), Ministère des Finances, Conseil National de la Comptabilité.*

**- NAA 530 : Sondage en audit.**

**- NAA 540 : Audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant.**

Les normes algériennes encadrant l'audit des états financiers, définies dans cette décision, ont pour vocation d'établir un cadre réglementaire complet applicable à toutes les missions d'audit, qu'elles soient légales ou contractuelles. Elles visent à garantir la transparence et la fiabilité des informations financières en imposant des exigences strictes aux auditeurs. En s'inspirant des normes internationales tout en tenant compte des spécificités locales, ces réglementations permettent d'harmoniser les pratiques d'audit, d'assurer la conformité aux exigences légales et d'accroître la confiance des parties prenantes dans les états financiers publiés par les entreprises.

## 2 Spécificités de l'audit externe

Cette partie vise à présenter les principales spécificités de l'audit externe. Elle commence par une définition générale de cette mission indépendante, puis aborde l'audit légal en Algérie à travers sa définition, son rôle et sa démarche générale. Enfin, elle se concentre sur le commissariat aux comptes, en retraçant le développement de cette fonction en Algérie, en définissant le rôle du commissaire aux comptes et en exposant les étapes de sa démarche professionnelle.

### 2.1 Définition de L'audit externe

L'audit externe est un examen a posteriori, par un intervenant extérieur : des livres comptables, du système financier et de l'état financier pour ce qui concerne l'audit financier. Des techniques de gestion, des domaines fonctionnels, du système d'information, des indicateurs commerciaux pour l'audit opérationnel.

Il s'agit donc d'une analyse, fondée sur la lecture de tous les documents et indicateurs de l'entreprise, qui permet d'en établir une « photographie »objective, mais aussi dynamique puisque les auditeurs externes analysent également les évolutions de l'entreprise sur 3 ans en général.[17]

### 2.2 L'audit légal en Algérie

En Algérie, l'audit légal correspond au commissariat aux comptes (CAC), exigé par la loi sur les sociétés. Il repose sur deux composantes principales : une mission d'audit comptable et financier externe, ainsi qu'un ensemble d'obligations spécifiques imposées au commissaire aux comptes par les textes législatifs et réglementaires, donnant lieu à l'élaboration d'un rapport spécial.

[17] *Mme. ABDERRAHIM.M, cours d'audit externe, école supérieure de gestion et commerce international, Koléa, cours donné en 2018, P 1*

### 2.2.1 Définition de l'audit légal

L'audit légal (ou révision comptable) est un contrôle général critique auquel procède un professionnel compétent et indépendant, qui s'applique à l'ensemble de la comptabilité dans le but d'en vérifier la régularité et la sincérité.[18]

Selon la compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), « *l'audit des comptes a pour objectif de permettre au commissaire aux comptes de formuler une opinion exprimant si ces comptes sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable* ».[19]

« *L'audit légal est une pratique encadrée par la législation et réalisée au sein du commissariat aux comptes. Son objectif est de formuler une opinion sur l'exactitude des états financiers d'une entreprise et de confirmer la pertinence et la fiabilité des informations financières fournies* »[20]

Selon l'article 23 de la Loi N° 10-01 du 29 juin 2010 du Code de commerce algérien, l'audit légal a pour mission de :

- Certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels, en s'assurant qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et patrimoniale des sociétés et organismes concernés.
- Vérifier l'exactitude et la concordance des informations figurant dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires, associés ou porteurs de parts.
- Émettre un avis sur les dispositifs de contrôle interne, mis en place par le conseil d'administration, le directoire ou le gérant.
- Évaluer les conventions conclues entre l'entreprise auditée et les entités affiliées, ainsi que celles impliquant directement ou indirectement des administrateurs et dirigeants.
- Alerter les dirigeants et l'assemblée générale sur toute insuffisance susceptible de compromettre la continuité des activités, dès qu'elle est constatée par le commissaire aux comptes.

La figure suivante représente la démarche générale d'audit légal :

[18] *Robert MAÉSO, Comptabilité approfondie, Dunod, Paris, 2015, P149.*

[19] *Foss, (V), Rananjason Rala, (T), et Rosier, (M.C) : comptabilité et audit, édition Eyrolles, Paris, 2012. P183.*

[20] *Henri Guénin-Paracini, Le travail réel des auditeurs légaux. Paris, 2008, p10.*

**Figure 1**: Démarche générale d'audit légal

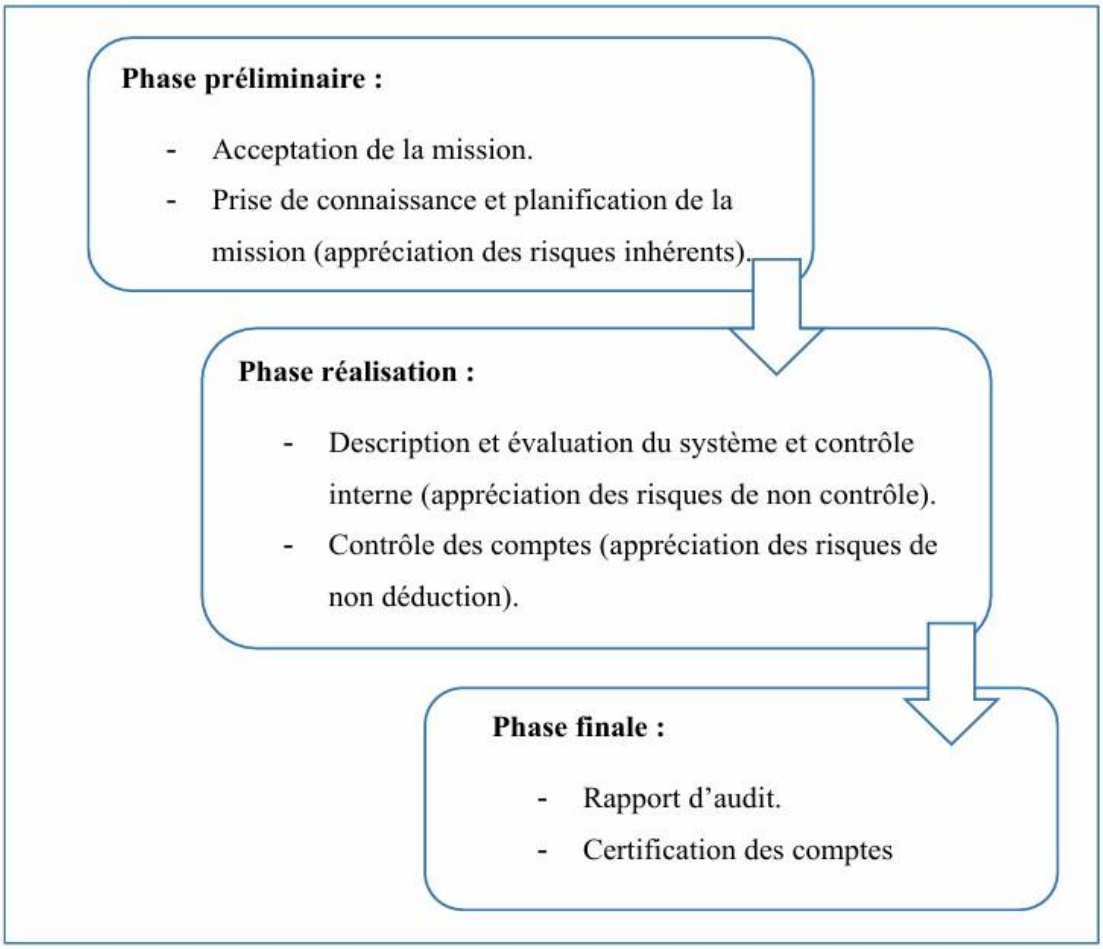


**Source** : https://slideplayer.fr/slide/2935443/[Consulté le 04/02/2025 à 13h30]

La figure N°01 présente de façon synthétique la démarche de l'audit légal, en mettant en évidence les principales étapes : planification, exécution et finalisation**.** Il sert de guide aux auditeurs en structurant leur intervention selon un processus méthodique et conforme aux normes professionnelles.

## 2.3 Commissariat aux comptes en Algérie

Le commissariat aux comptes en Algérie joue un rôle clé dans la fiabilité de l'information financière. Cette partie présente brièvement son évolution, sa définition et les étapes de sa démarche professionnelle.

### 2.3.1 Développement de profession de CAC en Algérie

La pratique du contrôle légal en Algérie a connu un essor significatif depuis l'adoption du décret imposant à certaines sociétés de faire certifier leurs comptes par un commissaire aux comptes (CAC). Ce contrôle est encadré par l'ordonnance N° 69/107, introduite dans la loi de finances de 1970.

Depuis cette date, la profession de commissaire aux comptes a traversé trois grandes étapes marquant son développement : [21]

- **Première phase : 1970 – 1980**

Cette période est caractérisée par la mise en place des premières réglementations régissant le commissariat aux comptes :

- L'adoption de l'ordonnance 69/107 et de son décret exécutif N° 70/173, définissant les missions et obligations des commissaires aux comptes.
- L'ordonnance 71/72 du 29/12/1971, qui organise la profession de comptable et d'expert-comptable, mais ne permet aux professionnels indépendants d'exercer le commissariat aux comptes que dans les entreprises du secteur privé.
- Le commissariat aux comptes est alors perçu comme un contrôle permanent de la gestion des entreprises publiques et semi-publiques.
- Cette mission est confiée à des commissaires aux comptes fonctionnaires de l'État, chargés d'évaluer les actes de gestion et d'identifier les éventuelles fautes, notamment en matière de gestion financière et commerciale.

  L'indépendance des commissaires aux comptes n'était pas garantie, leur mandat étant fortement encadré par l'État.

- **Deuxième phase : 1980 – 1988**

Cette période est marquée par une réforme du cadre réglementaire du commissariat aux comptes :

- La loi 80/05 du 01/03/1980 abroge l'ensemble des textes issus de l'ordonnance 69/107.
- Création de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des comptes en 1980, qui prennent en charge le contrôle des entreprises publiques.

  Réorganisation du contrôle des entreprises publiques en réponse à la restructuration de l'économie nationale et à la multiplication des entreprises publiques.

  L'article 196 de la loi de finances de 1985 rétablit l'exercice du commissariat aux comptes dans les entreprises publiques et semi-publiques.

- **Troisième phase : 1988 – Aujourd'hui**

Cette période marque une professionnalisation progressive du commissariat aux comptes et l'adoption de nouvelles réglementations :

- Réhabilitation du commissariat aux comptes dans les entreprises publiques autonomes, désormais exercé par des professionnels indépendants du contrôle légal.
- Promulgation de la loi 88-01 portant orientation sur les entreprises publiques économiques, qui instaure :
  - Une réorganisation de la fonction de contrôle.
  - L'institution de l'audit interne dans les entreprises publiques.

[21] *Benberrah, S. (2012).* Audit et commissariat aux comptes *(Cours de Master 2 en audit comptable). Université de Batna, Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et de Gestion, PP : 2-3.*

- La loi 91-08 du 27/04/1991 crée le Conseil de l'Ordre National des Experts-Comptables, des Commissaires aux Comptes et des Comptables Agréés, accompagné de quatre conseils régionaux pour encadrer la profession.
- Adoption de plusieurs textes législatifs précisant l'organisation, le fonctionnement et les missions des commissaires aux comptes, notamment :
    - D.E N° 92-20 du 13/01/1992 : Fixe la composition et le fonctionnement du Conseil de l'Ordre National.
    - Arrêté du 07/11/1994 : Établit le barème des honoraires des commissaires aux comptes.
    - Arrêté du 28/03/1998 : Détermine les critères d'accès à la profession.
    - D.E N° 98-136 : Instaure le code de déontologie des experts-comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.
    - D.E N° 98-318 du 25/09/1996 : Crée et organise le Conseil de la comptabilité.
- L'ordonnance N° 05/05 du 25/07/2005 (article 12) : Implique la désignation obligatoire d'un ou plusieurs commissaires aux comptes dans les SARL.
- La loi N° 10-01 du 29/06/2010 (article 14) : Renforce l'encadrement de la profession avec la création de :
    - L'Ordre National des Experts-Comptables (ONEC).
    - La Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC).
    - L'Organisation Nationale des Comptables Agréés (ONCA).

L'évolution du commissariat aux comptes en Algérie témoigne d'une volonté progressive d'autonomisation et de professionnalisation. D'abord sous tutelle de l'État, la profession a progressivement gagné en indépendance et en rigueur, avec la mise en place de réglementations visant à encadrer l'activité et à garantir la transparence financière. Aujourd'hui, les commissaires aux comptes jouent un rôle essentiel dans la certification des états financiers et la préservation de la fiabilité de l'information financière.

### 2.3.2 Définition de commissaire aux comptes

Selon l'article 22 de loi n° 10-1 de juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé : « *est commissaire aux comptes, au sens de la présente loi, toute personne qui, en son nom propre et sous sa propre responsabilité, a pour mission habituelle de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes, en vertu des dispositions de législation en vigueur* »[22]

*« Les professionnels mandatés dans le cadre de missions légales sont responsables de garantir l'exactitude, la sincérité et la représentation fidèle des comptes d'institutions telles que les sociétés, les groupes, les mutuelles, les associations ou les organismes sportifs. L'évaluation du Commissaire aux Comptes (CAC), présentée annuellement lors de*

[22] *Journal officiel N°42, article 22 de la Loi n°10-01 correspondant au 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et comptable agréé ,11 juillet 210, P6.*

*l'assemblée générale, se matérialise par une certification sans réserve, avec des réserves ou par un refus de certification des comptes* »[23]

### 2.3.3 La démarche du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes joue un rôle clé dans le contrôle financier et la conformité des entreprises. À travers un audit rigoureux, il veille à l'intégrité et à la fiabilité des informations financières. Son travail, structuré en plusieurs étapes, repose sur des responsabilités légales essentielles, garantissant ainsi la confiance des investisseurs, actionnaires et autres parties prenantes.

**Figure 2** : La démarche du commissaire aux comptes

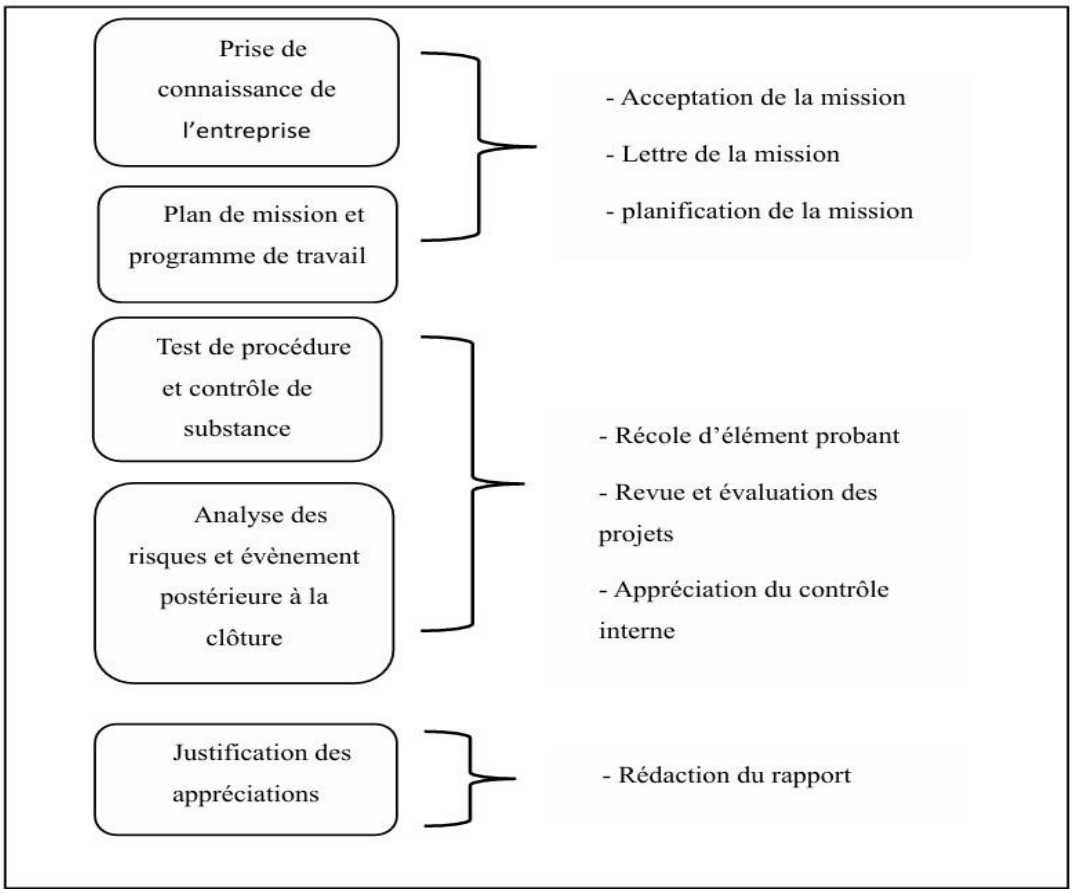


**Source** : Gerard, L & Jean-pierre, E « Audit et commissariat aux comptes », Gualino Editeur, EJA-Paris-2007 p132.

[23] *Abdelghafour ORAZEM, « Commissariat aux comptes en Algérie », Alger, Avril 2009, p6.*

L'audit externe est une mission réalisée par un commissaire aux comptes dans un cadre légal ou, sur demande de l'entreprise, dans un cadre contractuel. Son objectif principal est d'évaluer de manière indépendante et impartiale l'information financière de l'entreprise afin d'en garantir la fiabilité pour les actionnaires, les clients et les autres parties prenantes.

L'expert-comptable peut également intervenir en tant qu'auditeur externe contractuel pour certifier les comptes, soit de manière globale, soit sur un aspect spécifique, comme un processus ou une procédure particulière.

Quel que soit son statut, l'auditeur doit se conformer aux normes professionnelles et aux règles déontologiques. Il s'appuie sur différentes techniques d'audit, telles que le sondage, l'observation physique ou l'inventaire, et doit respecter les référentiels et réglementations en vigueur.

## 3 Le système d'information et son impact sur l'audit

Dans le cadre des normes IAS/IFRS, la présentation de l'information financière est devenue un élément essentiel, dépassant les aspects purement comptables. Cela englobe l'ensemble des états financiers, qu'il s'agisse des comptes individuels ou consolidés, ainsi que toutes les opérations qui y sont intégrées.

### 3.1 Notion du système d'information

IL existe plusieurs difficultés pour définir et fixer le concept de « l'information » surtout dans un environnement turbulent où les bouleversements et les réformes sont fréquents, Malgré tout il ne semble pas que l'information ait contenu très fixe. En effet, elle va se définir en fonction de plusieurs éléments relatifs à son environnement et contexte.

#### 3.1.1 Définition d'un système :

Un système est un ensemble d'éléments interconnectés qui fonctionnent ensemble pour atteindre un objectif commun. Il peut être composé d'objets physiques, d'idées, de processus ou d'organisations. Les systèmes sont présents dans tous les aspects de notre vie,
Le système d'information peut être défini comme un ensemble organisé de ressources (matériels,
Logiciels, personnel, données, procédures...) permettant d'acquérir, de traiter, de stocker des Informations. Il est perçu, comme la réunion des trois composantes suivantes : des flux d'information, un Processus technique et des agents organisationnels.
Le système d'information est avant tout destiné aux utilisateurs, ceux –ci doivent donc être Associés à sa conception et à sa réalisation, ils doivent formuler leurs besoins d'information et Tirer profit du SI pour conduire les actions créatrices de valeur.
Un des facteurs clés de succès est la collecte, le traitement et l'utilisation de l'information Pertinente, ce sont donc à la fois les concepteurs et les utilisateurs des systèmes d'information Qui contribuent au pilotage de la performance globale.

#### 3.1.2 Concept de l'information

Le concept d'information peut être abordé sous plusieurs définitions qui varient d'un domaine à l'autre et Il n'est pas important de présenter, dans le cadre de notre sujet, une théorie de l'information et de signaux telle qu'elle a pu être développée par les différents experts mais plutôt de voir quelles sont les conséquences de ces théories dans le domaine de la gestion des organismes

Le concept « information » a eu bien des définitions différentes au cours de ces 40 dernières années :

 « L'information est une collection de données organisées pour donner à un message Une forme visible, imagée, écrite ou orale **». (BERDUGO (A) et al., 2002)**

 « Le terme information recouvre des données qui sont présentées sous une forme Utile et utilisable par les personnes ». **(LAUDON, (K) & LAUDON (L), 2010)**

 L'information est : « l'ensemble des données utiles pour prendre une décision. L'information est transmise par un système de communication qui transforme les faits En des informations directement compréhensibles par l'utilisateur ». **(AURIAC, (J-M), 1995)**

 L'information est : « un renseignement qui accroit la connaissance concernant la Personne, un objet ou un évènement déterminé. Elle peut être :

 Objective, quand elle reflète un ensemble de données porteur de sens ;

 Subjective, quand elle résulte de l'interprétation d'un ensemble de Données ». **(SORNET (J) et al., 2010)**

Mais on peut définir l'information comme un ensemble de données organisées et structurées, qui véhiculent un message clair concernant un fait ou un événement précis. Elle joue un rôle fondamental dans la prise de décision et la résolution de problèmes, et constitue la base de la connaissance.

### 3.2 Le contrôle de l'information comptable au sein de la gouvernance d'entreprise :

Le contrôle peut être défini comme l'action de vérifier la validité, la sincérité et la fiabilité de l'information financière. Cette action peut prendre un caractère légal, réglementaire ou conventionnel/contractuel. L'information comptable et financière, est définit comme l'ensemble des états financiers normalisés et diffusés par l'entreprise auprès de ses partenaires. Cette information ayant pour objectif de donner une présentation de la réalité économique de l'entreprise, sa qualité attendue et sa fiabilité attendue dépend du cadre légal et normatif, des jugements du préparateur et la forme qui la rend intelligible auprès des utilisateurs. Le contrôle de la qualité de l'information comptable repose sur les de la transparence et la réalité, qui permettent de faire en sorte que ceux qui savent (les dirigeants) délivrent aux utilisateurs une information bien construite, complète, fiable et à temps. Le contrôle de l'information comptable doit se faire en toute indépendance, ce qui permet aux utilisateurs de prendre des décisions de la façon la plus éclairée possible. Le contrôle de la qualité et la fiabilité de l'information comptable est un des mécanismes du gouvernement d'entreprise[24]

#### 3.2.1 L'information comptable et financière dans le gouvernement d'entreprise :

L'efficacité des structures du gouvernement d'entreprise dépend de la capacité à réduire les situations d'asymétrie d'information et les conflits d'intérêt. Aussi, l'un des instruments des instruments sur lequel s'appuie le contrôle externe de l'action du dirigeant est l'information comptable et financière publiée. La prise en compte de l'information comptable et financière dans le gouvernement d'entreprise dépend d'une part de son contenu informationnel et d'autre part, de son utilité contractuelle. Concernant la première dimension, la plupart des études s'accordent à reconnaitre un contenu informationnel aux états financiers, et dans la deuxième dimension, l'information comptable permet de surveiller le respect des engagements contractuels[25].En effet, l'information comptable et financière généralement soumise à

[24] *Michailesco C. (2000), Qualité de l'information comptable, Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, pp. 1023-1032.*

[25] *Pigé B. (2000), Qualité de l'audit et gouvernement d'entreprise : le rôle et les limites de la concurrence sur le marché d'audit, Comptabilité- Contrôle – Audit, Tome 6, Vol 2, septembre, pp. 133-152*

l'examen exercé par les structures externes du gouvernement d'entreprise. L'information comptable constitue pour le dirigeant un levier de pouvoir qu'il peut utiliser au détriment des partenaires dans le cadre de la relation contractuelle. A travers la politique comptable, le dirigeant peut mettre en œuvre des stratégies d'instrumentalisation de l'information comptable donnant une « fausse » réalité de l'entreprise. La publication des informations inexactes et trompeuses justifiant le renforcement des mécanismes de contrôle de la réalité des états financiers.

L'information comptable doit aboutir à différentes finalités :

●Face à l'asymétrie d'information entre dirigeants et actionnaires, l'information comptable contenue dans les états financiers (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexes). Servent de levier pour contrôler la gestion des dirigeants.

●Les données comptables sont essentielles pour les entreprises, car elles éclairent les décisions à tous les niveaux. Elles permettent de gérer efficacement les opérations quotidiennes, comme le calcul des coûts et les relations avec les clients et les fournisseurs. De plus, elles jouent un rôle crucial dans les choix stratégiques à long terme, tels que les investissements et les financements.

●L'analyse des informations comptables, à travers les états financiers, est essentielle pour évaluer la performance et les risques d'une entreprise, car elle reflète les conséquences des décisions passées.

●Les informations contenues dans « les états financiers permettent de mesurer la richesse créée l'entreprise et qui doit être partagé entre tous les intervenants en vue de les rémunérer »[26]. Les états financiers d'une entreprise sont des outils essentiels pour évaluer la richesse qu'elle a générée. Cette richesse est ensuite répartie entre les différentes parties prenantes, chacune ayant des droits spécifiques :

* Les actionnaires reçoivent des dividendes en tant que rémunération de leur investissement.
* L'État perçoit des impôts sur les bénéfices de l'entreprise.
* Les salariés sont rémunérés par des salaires pour leur travail.
* Les organismes sociaux reçoivent des cotisations pour financer la protection sociale.
* Les salariés peuvent également bénéficier d'une participation aux bénéfices, en fonction des résultats de l'entreprise.
* Les prêteurs ou établissements de crédit perçoivent des intérêts en contrepartie des fonds qu'ils ont prêtés à l'entreprise.

●Les données comptables issues des états financiers utilisés pour les déclarations fiscales servent de base à l'INS et aux autorités publiques pour élaborer des prévisions macroéconomiques.

●L'information comptable, par son influence sur les acteurs économiques, contribue à la régulation sociale en instaurant un climat de confiance essentiel aux échanges.

### 3.2.2 La sécurisation des informations financières :

La sécurisation des informations financières est devenue une préoccupation majeure à l'ère numérique., il est crucial de mettre en place des mesures robustes pour protéger ces informations contre les accès non autorisés, Une bonne stratégie de sécurisation englobe des aspects techniques, organisationnels et humains, visant à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données financières.

- **Le besoin d'une sécurité financière :**

[26] *Charlotte Disle, Robert Maéso, Michel Méau, Introduction à la Comptabilité, édition Dunod, 2007, p9.*

L'évolution du contexte économique mondial et la globalisation des marchés, passant par l'ouverture des capitaux et le développement de l'actionnariat des entreprises, ont fait naitre chez les investisseurs une nouvelle exigence : la sécurité financière. La sécurisation de l'information financière est un processus qui consiste à rendre l'information pertinente, fiable et facilement compréhensible par tous les utilisateurs, assurer la transparence, la régularité et la sincérité[27].
Les multiples scandales financiers, confirment seulement ce besoin, mais aussi surtout sa gravité et son urgence. C'est pour cela plusieurs à l'échelle internationale, des mesures correctives ont été prises en vue de rétablir la confiance des investisseurs et assurer ainsi le maximum de sécurité de leurs fonds investies.

- **Les caractéristiques et les conditions de fiabilité des informations financières :**

Les caractéristiques qualitatives des informations financières sont les éléments qui font que l'information fournie dans les états financiers soit utile aux utilisateurs. Si le caractère utile et compréhensible de l'information fait défaut, les managers eux-mêmes peuvent ne pas être conscients de la véritable situation financière de leur entreprise, et d'autres acteurs peuvent ainsi être induits en erreur. La mise en œuvre des principales recommandations sur la qualité et des normes comptables appropriées doit normalement conduire à des états financiers qui donnent une image fidèle.
Les principales caractéristiques qualitatives sont[28]:

**La pertinence**:
L'information possède la qualité de pertinence lorsqu'elle influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées. La pertinence de l'information est influencée par sa nature lorsqu'elle a une valeur prédictive et par son importance relative. Ce sous-principe considère que l'information financière est significative si son omission ou son inexactitude peut influencer les décisions économiques que les utilisateurs prennent sur la base des états financiers. En conséquence, l'importance relative fournit un seuil ou un critère de séparation plus qu'une caractéristique qualitative principale que l'information doit posséder pour être utile.

**La fidélité ou la fiabilité :**
L'information possède la qualité de fiabilité quand elle est exempte d'erreur et que les utilisateurs peuvent lui en faire confiance pour présenter une image fidèle de ce qu'elle est censée présenter.
Cette caractéristique comporte quatre qualités :

**a) L'image fidèle** :
L'information doit présenter une image fidèle des phénomènes économiques, des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter. L'information financière donne une image fidèle quand elle décrit un phénomène économique de façon complète et ce, lorsque sont incluses toutes les informations nécessaires pour en donner une fiabilité[29].

**b) La prééminence de la substance sur la forme** :
L'information doit présenter une image fidèle des transactions et autres événements qu'elle vise à présenter, il est nécessaire que ces transactions soient comptabilisées et présentées conformément à leur substance et à leur réalité économique, cette réalité ne correspond cependant pas toujours à la forme juridique. L'interprétation doit octroyer la priorité à des fins

[27] *Pochet C., Le rôle de l'information comptable dans le gouvernement d'entreprise, Revue Comptabilité, Contrôle, Audit, Tome 4, Vol. 2, pp. 71-88*
[28] *Obert R. (2011), « Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB », Revue Française de Comptabilité, n° 439, p 28.*
[29] *Obert R. (2006), « Pratique des normes IFRS », Edition Dunod, 3ième Editions, Paris, p.57.*

purement économiques, ce qui engendre des éventuelles contradictions entre le normalisateur et les acteurs fiscaux et juridiques.

**c) La neutralité :**

L'information contenue dans les états financiers doit être neutre et exempte d'erreurs significatives, c'est-à-dire, l'absence de partis pris visant l'atteinte d'un résultat prédéterminé[30].

**d) La prudence :** La prudence est la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude. Cependant l'exercice de la prudence ne permet pas de réagir d'une façon de ne pas respecter les règles. Par exemple, la création de provisions excessives ou de réserves occultes, élimine la qualité de fiabilité[31].

**e) La comparabilité et la vérifiabilité :**

La comparabilité est la qualité de l'information qui permet aux utilisateurs de relever les similitudes et les dissimilitudes de deux séries de données financières et comptables. La cohérence et la permanence des méthodes renvoient à l'utilisation des mêmes méthodes et procédés comptables au cours d'une même période dans différentes entités ou d'une période à l'autre dans une même entité. La comparabilité est le but logique de la normalisation, c'est-à-dire, respecter les mêmes normes pour permettre une cohérence et avoir une meilleure comparaison dans le temps.

**f) La compréhensibilité et la rapidité :**

L'information doit être compréhensible immédiatement par les utilisateurs. Ces derniers sont censés avoir une connaissance raisonnable des situations des activités économiques et de la comptabilité des entités. De plus, ils doivent avoir une volonté d'étudier de manière raisonnablement diligente l'information communiquée. La compréhensibilité est la qualité de l'information qui permet aux utilisateurs d'en comprendre la signification d'une telle donnée publiée. La compréhensibilité se trouve accrue lorsque l'information est classée, définie et présentée de façon claire et concise. La comparabilité peut également accroître la compréhensibilité.

### 3.3 Les apports de la législation :

L'instauration d'une gouvernance d'entreprise efficace et pérenne repose en grande partie sur un socle législatif solide et adapté. Ce cadre réglementaire joue un rôle crucial en définissant les responsabilités, en encadrant les pratiques et en assurant la transparence au sein des organisations.

**• Le cadre réglementaire :**

Pour contribuer pleinement au développement d'une bonne gouvernance au sein des entreprises, il faut indispensable que les professionnels de la comptabilité et de l'audit puissent effectuer leur mission dans le cadre d'un environnement juridique et réglementaire adapté et sécurisé.

Le statut des commissaires aux comptes, comme des experts comptables et comptables agréés, relève des professions libérales, donc d'un statut civil, à l'instar des avocats, médecins, etc. Le législateur est intervenu par la loi n° 91-08 du 27 avril 1991 « Journal Officiel de la République Algérienne n° 20 du 1 mai 1991 » pour réglementer l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, cette loi est intervenue dans le cadre de l'adaptation

[30] *Obert R. (2006), Ibid. p.60.*
[31] *Obert R. (2011), op. Cit. p.28.*

des instruments juridiques au nouvel environnement de l'entreprise instauré par les lois de 1988 portant sur l'autonomie des entreprises.
Leur organisation repose sur la création d'un ordre national, organe professionnel chargé, aux termes de l'article 9 de cette même moi, de :
¬ Veiller à l'organisation et au bon exercice de la profession ;
¬ Défendre l'honneur et l'indépendance de ses membres ;
• **Le respect des principes comptables et des normes de la profession :**
Selon le cadre conceptuel de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) repris par la norme ISA 200 : « Une mission d'audit des états financiers a pour objectifs de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié. Les précautions doivent être prises par les producteurs des états financiers conformément aux normes généralement admises en vue de garantir la fiabilité, la clarté, la régularité, la sincérité et la transparence.

### 3.4 Les outils permettant de sécuriser la gestion et de garantir la fiabilité de l'information financière :

LA Sécurité et la fiabilité de l'information financière est un pilier fondamental pour les parties prenantes. Pour l'établir et la maintenir, un ensemble d'outils et de mécanismes sont mis en œuvre afin de sécuriser les processus de gestion et d'assurer l'intégrité des données financières.

#### 3.4.1 Gouvernance d'entreprise et sécurité financière :

Au cours des dernières années, la gouvernance d'entreprise et ses mécanismes sont devenus des sujets d'intérêt majeur à l'échelle mondiale. Le terme « gouvernance » est désormais omniprésent. Avec la mondialisation des échanges et la complexité croissante des entreprises, les enjeux de gouvernance sont de plus en plus présents dans les discussions économiques et les médias.
L'organisation du pouvoir dans l'entreprise est observée comme un déterminant de la compétitivité et de la stabilité : « se doter d'un système de Gouvernance d'Entreprise de qualité est une démarche importante pour susciter la confiance[32] ».
L'objectif fondamental du gouvernement d'entreprise est d'augmenter la transparence des entreprises, de leur information comptable et financière et de responsabiliser leurs dirigeants et leur conseil d'administration.
La forte médiatisation de la gouvernance d'entreprise pourrait laisser imaginer qu'il ne s'agit que l'un effet de mode. Ses origines peuvent cependant remonter aux débuts de la séparation de la propriété et du pouvoir dans les entreprises. Dès la fin du XVIIIème siècle, Adam Smith (1776) relève déjà que la diffusion extrême du capital dégrade les performances économiques de l'entreprises et que les gestionnaires non propriétaire sont moins attentionnés que ceux qui gèrent leur propre entreprise[33].
En raison de son évolution, le concept de la gouvernance ne retient pas l'unanimité des chercheurs et des spécialistes dans le domaine (Cazalet, 2005). La définition classique considère la gouvernance comme un ensemble des mécanismes internes et externes, qui

[32] *Konan Anderson SENY KAN, « Evolution des systèmes de gouvernance d'entreprise : Une approche par la relation inter organisationnelle » Université des Sciences Sociales Toulouse 1, p. 03*
[33] *Florent L., Système de gouvernance d'entreprise et présence d'actionnaires de contrôle : le cas Suisse, Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Fribourg, Suisse, 2008, P.16.*

servent à aligner les intérêts des dirigeants aux intérêts des actionnaires et autres parties prenantes de la firme[34].
De nombreuses définitions ont été données à la gouvernance de l'entreprise, on peut retenir la suivante qui cadre bien avec notre étude : « l'ensemble des règles de fonctionnement et de contrôle qui régissent, dans un cadre historique et géographique donné, la vie des entreprises[35] ».
La gouvernance est constituée du réseau de relation liant plusieurs parties. Les actionnaires, les dirigeants et le conseil d'administration. Il faut dire que le besoin de renouveler la confiance aux actionnaires s'est avéré pressant, en réaction à une série de scandales financiers et juridiques apparue ces dernières années (Enron, Worlcom, Viventi,…). Les fraudes comptables, les erreurs de gestion ou le non-respect des lois sont à l'origine d'une crise de confiance des marchés financiers. La gouvernance d'entreprise relève en premier lieu de la responsabilité du conseil d'administration. Il appartient donc aux actionnaires de nommer les administrateurs et à s'assurer que la structure de gérance mise en place est pertinente.
Alors, même si la responsabilité de la garantie de la fiabilité de l'information financière incombe d'abord au conseil d'administration, le commissaire aux comptes assume aussi une responsabilité professionnelle dans l'accomplissement de ses diligences pour certifier l'information financière. Il importe dès lors d'apprécier le rôle de l'audit légal dans la sécurité financière.

### 3.4.2 L'audit légal au service de la gouvernance d'entreprise :

L'auditeur légal se trouve au cœur de la relation d'agence où des conflits d'intérêts liés à la séparation de la propriété et du management. Pionniers dans ce domaine, Jensen et Mackling (1976) évoquent l'audit externe comme le levier d'alignement du comportement du dirigeant sur les intérêts des actionnaires. A ce titre, il y est décrit par des nombreux auteurs anglo-saxons notamment (Jensen et Meckling, 1976 ; NG, 1978 ; Evans, 1980 ; Kinney et Martin, 1994), comme réduisant le conflit d'intérêt ou comme un moyen de réduire l'asymétrie d'information. Analysé, d'une manière générale, comme un mécanisme de protection des investissements et de garantie du bon fonctionnement de l'économie[36].
L'audit externe représente alors un mécanisme de surveillance permettant de détecter et révéler les manipulations comptables et fournissant une évaluation du management de la direction aux actionnaires. Toutefois, la mission de l'auditeur légal bien qu'étant d'ordre légal, s'exerce dans le cadre d'une relation contractuelle assimilable à une relation d'agence, des coûts de transaction, en participant à la réduction de l'asymétrie d'information entre les agents économiques à travers la certification de la qualité des informations financières sur lesquelles se fondent des décisions économiques et financières. A ce titre, plusieurs cadres théoriques sont susceptibles d'être utilisés pour comprendre la relation entre audit légal et gouvernance d'entreprise :

- **La théorie de l'agence, cadre principal de l'analyse de la mission de l'auditeur :**

La théorie de l'agence est un cadre pour la surveillance par les auditeurs
La théorie de l'agence est un concept clé pour comprendre pourquoi les entreprises ont besoin d'auditeurs. Elle repose sur l'idée que l'entreprise est un ensemble de contrats entre différentes

[34] *www.veille.ma/IMG/PDFmohammed-semmae-gouvernance cooperative.pdf. [Consulté le 12/02/2025 à 14h30]*

[35] *Broye G., Choix d'un auditeur externe de qualité différenciée et évaluation des titres à l'émission » Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, sous la Direction de G. Charreaux, 1998*
[36] *Deccopman. N, « Du gouvernement des entreprises à la gouvernance ». Université de Picardie Jules Verne, p. 01*

parties, notamment les propriétaires (le principal) et les dirigeants (l'agent). Le principal confie à l'agent la gestion de l'entreprise, ce qui implique une délégation de pouvoir. Cependant, les intérêts du principal et de l'agent ne sont pas toujours alignés. L'agent, cherchant à maximiser son propre intérêt, peut être tenté de ne pas agir dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Par exemple, il peut utiliser les ressources de l'entreprise à des fins personnelles (dépenses discrétionnaires).
C'est là qu'interviennent les auditeurs. Leur rôle est de surveiller l'agent et de s'assurer qu'il agit conformément aux intérêts du principal. En vérifiant les comptes et les opérations de l'entreprise, les auditeurs aident à réduire les conflits d'intérêts et à garantir une gestion transparente et responsable.

- **L'audit légal comme solution aux problèmes d'agence :**

Dans la relation d'agence où le principal (l'actionnaire) confie à l'agent (le dirigeant) la direction et la gestion de ses affaires, ce dernier peut parfois adopter un comportement discrétionnaire ou opportuniste tendant à détourner la richesse de l'entreprise à son seul profit et/ou engager des dépenses sans réel intérêt pour l'entreprise que seuls les actionnaires supporteraient. Pour pallier à ces problèmes, les actionnaires ont recours à une tierce personne pour surveiller les dirigeants[37]. Il s'agit de l'audit effectué par expert indépendant afin d'empêcher d'éventuelles manouvres et manipulations qui peuvent affecter la valeur de la firme. Aussi l'audit a été créé d'abord pour une logique économique c'est-à-dire empêcher que le dirigeant ne détourne toute la richesse à son seul profit.
L'audit légal, connu également sous le nom de vérification ou de révision comptable est une obligation légale dans de nombreux pays pour les sociétés par actions, ainsi que pour certaines entreprises ou organisations en fonction de leur taille ou de leur statut[38].

### 3.5 Rôle de l'audit légal dans la sécurisation financière :

Les récents changements législatifs, tant nationaux qu'internationaux, soulignent l'importance de l'audit et du commissariat aux comptes dans les économies modernes. Ces institutions jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la qualité de l'information financière, notamment grâce au contrôle exercé par les auditeurs sur les états financiers.
L'audit légal est un examen obligatoire des comptes annuels d'une entreprise, réalisé par un professionnel indépendant. Son rôle est de vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières, offrant ainsi une assurance crédible aux parties prenantes. Cette vérification se traduit par une opinion professionnelle, appelée certification, qui atteste de la sincérité des comptes.
L'audit légal est exercé en Algérie dans le cadre du commissariat aux comptes[39].
La mission générale de l'auditeur légal se décompose en deux grands axes : le contrôle des comptes et de l'information financière. Sa responsabilité première consiste généralement à:

- Donner une assurance sur les informations communiquées par les dirigeants ;
- Eviter la manipulation des comptes : la comptabilité doit contribuer à la transparence des informations communiquées.

Ainsi, l'objectif attendu du processus d'audit légal est la certification des comptes annuels de l'entreprise, c'est-à-dire la reconnaissance de leur « régularité » et de leur « sincérité » afin de fournir une « image fidèle » des opérations de l'exercice et la situation financière.

---

[37] *Abir Sakka « l'auditeur : complice ou victime de l'audit ? » Université Paris Dauphine, 2010, p. 03*
[38] *Herrbach O. (2000), « Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audits financier : une approche par contrat psychologiques », Thèse de doctorat en sciences de gestion, université de Toulouse, p. 03*
[39] *Berrzoug SALAH, « contrôle légal en Algérie : mission d'audit permanent » Université d'Oran 2004/2005, p. 10*

### 3.6 Les obstacles à la sécurisation des informations financières :

Le commissariat aux comptes, ou contrôle légal des comptes selon la terminologie européenne, a pour but principal d'assurer la fiabilité des informations financières et comptables produites par les entreprises. Ce faisant, il contribue à renforcer la sécurité des transactions commerciales, financières et boursières.

Le législateur Algérien est intervenu par la loi n° 91-08 du 27 avril 1991 « Journal Officiel de la République Algérienne n° 20 du 1 mai 1991 » pour réglementer l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, cette loi est intervenue dans le cadre de l'adaptation des instruments juridiques au nouvel environnement de l'entreprise instauré par les lois de 1988 portant sur l'autonomie des entreprises.

A cet égard, l'audit légal a pour objectif d'assurer la fiabilité des données comptables diffusées par les entreprises, son objectif est de certifier la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes des sociétés et des organismes et de garantir la fiabilité des données comptables diffusées par l'entreprises et de rassurer les actionnaires et les différents utilisateurs sur la qualité des informations. En fait, au cours de notre recherche, nous avons pu identifier un certain nombre de problèmes autour de la production des états financiers et qui sont susceptibles de détériorer la qualité de l'information comptable produite. Tantôt ces problèmes sont soit internes à l'entreprises chargé d'élaborer les états financiers, soit inhérents au CAC.

- **Les obstacles internes à l'entreprise :**

Parmi les obstacles internes à l'entreprise nous trouvons :

*la mauvaise gestion des entreprises :

- L'absence de satisfaction des partenaires de l'entreprise ;
-L'absence d'une organisation interne fiable ;
- La non disponibilité des informations financières ;
-Le népotisme et le tribalisme, car les responsables ne sont pas nommés sur la base de la compétence.
* L'incompétence du personnel de l'entreprise ;
*Le refus de communiquer les informations financières ;
*Le non-respect des dispositions réglementaire.

Le droit comptable fait l'obligation aux responsables de l'entreprise de mettre en place des procédures de contrôle interne indispensables à la connaissance qu'ils doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des événements. Ces procédures permettent de maintenir dans le temps, l'accès à l'information. On constate cependant dans la plupart de ces entreprises que les manuels de procédures ainsi que tous autres documents obligatoires n'en sont pas toujours mis en place, ce qui ne permet pas de s'assurer d'une meilleure traçabilité des informations financière.

- **Les obstacles liés à la mission de commissariat aux comptes :** parmi c'est obstacle nous trouvons :

*** L'incompétence du commissaire aux comptes :**

Le commissaire aux comptes doit avoir une connaissance très large des techniques d'audit, du droit des affaires, de la fiscalité, de l'organisation d'entreprise. Alors afin de maintenir le haut degré de compétence et de qualité qu'exige sa mission, chaque professionnel devrait consacrer annuellement un certain nombre d'heures à la formation permanente, et veiller également à celle de ses collaborateurs.

*** Le non-respect du chronogramme de la mission** :

L'efficacité d'une mission d'audit légal repose sur le respect scrupuleux de ses étapes, depuis la compréhension de l'entreprise jusqu'à l'évaluation du contrôle interne, élément central de la démarche. Cependant, il est fréquent de constater des lacunes importantes : une évaluation du

contrôle interne bâclée, des équipes d'audit sous-dimensionnées où un assistant se retrouve en charge de l'ensemble de la mission, et un manque de formation des collaborateurs sur la tenue des dossiers de travail. Cette situation, aggravée par l'absence de contrôle qualité par les instances compétentes, compromet la fiabilité de l'audit et reflète un manque de professionnalisme. L'absence de procédures adéquates, en plus d'être une violation des normes légales, souligne ces défaillances

Le contrôle interne constitue naturellement la clé de voûte de la mission de commissariat aux comptes. Il est aussi un outil de maitrise des risques et de fiabilisation et transparence de l'information financière[40].

### 3.7 Aspect d'un système d'information d'un point de vue comptable:

L'évolution récente de la comptabilité, visant à satisfaire les besoins d'un public varié, a engendré une masse d'informations complexe à gérer. Il est donc devenu indispensable de structurer ces données financières au sein d'un système organisé.

Il y a ceux qui définissent la comptabilité comme « un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrés, et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité, à la fin de l'exercice »[41]

Une autre définition stipule que « la comptabilité est une technique quantitative de collecte, de traitement et d'interprétation de l'information. Les services comptables sont le point de passage obligé de toutes les transactions internes et externes. La comptabilité a un rôle légal car l'entreprise a, dans ce domaine, diverses obligations résultant du code de commerce et des règles fiscales, elle a aussi, et de plus en plus, à remplir une mission économique d'aide à la gestion

interne et d'information externe »[42].

L'aspect étude des systèmes comptables parait même souvent si éloigné de la comptabilité que l'on parle plutôt de systèmes d'information, de logiciels, d'informatique.

Le système comptable est avant tout, comme son nom l'indique, un système. « La théorie des systèmes définit le système comme un ensemble d'organes, de procédures et d'idées, organisé en vue de la réalisation d'un objectif commun et distinct de son environnement »[43],ou aussi « un système est un ensemble d'éléments en interaction organisés autour d'une finalité. Issu biologique, cybernétique et systèmes sociaux. Tout système comprend un but commun, des éléments, des relations, une structure (organisation) et des règles de fonctionnement »[44]

« La comptabilité peut être tenue manuellement ou aux moyens de systèmes informatiques »[45].

L'automatisation des processus comptables est particulièrement avantageuse en raison de la nature répétitive des tâches et du volume important d'informations à traiter. L'informatisation permet d'améliorer significativement la productivité en :

* Accélérant les traitements et en rendant l'information disponible en temps réel, facilitant ainsi la prise de décision.

---

[40] *Ebondo Wa Mandzile, E. et Zéghal, D. (2009) « Management des risques » La Revue des Sciences de Gestion n°237/238, mai-aout, pp. 17- 26*

[41] *Article 3 de la loi n° 07 du 25/11/2007 portant le Système Comptable Financier Algérien.*

[42] *François Verdier, Thierry Cuyanbère, Jacques Muller, Comptabilité Générale et Organisation Comptable, édition Bertrand Lacoste, 1999, p7.*

[43] *Annelise Conleau-Dupont, Système d'Information de Gestion, édition Nathan, 2007, p17.*

[44] *Brigitte Guyot, Le Système d'Information « Conception, Mise en Place et Evaluation » mars 2006, p1.*

[45] *Décret exécutif n°09-110 du 07 avril 2009 fixant les conditions et modalités de tenue de la comptabilité au moyen de systèmes informatiques*

* Renforçant la fiabilité des résultats grâce à l'application de normes de sécurité strictes pour la conservation et l'accès aux données, incluant des contrôles automatisés, des sauvegardes régulières et la détection des anomalies.

Tout gestionnaire qui travaille dans une organisation est confronté au problème de l'information : savoir pour agir, savoir pour décider, savoir pour contrôler… cela constitue un impératif permanant pour tous ceux qui doivent diriger d'autres personnes ou, plus modestement, effectuer leur travail quotidien de financier, de commercial, de comptable, de gestionnaire de production, etc. »[46].

Le système comptable n'est que le vecteur de transmission de l'information contenue dans les états financiers. « L'information comptable est la matière première de base de l'analyste financier. L'analyste financier doit savoir où trouver dans la masse de documents comptables l'information nécessaire à son travail »[47].

### 3.7.1 Le contrôle du système d'information comptable :

La mission de contrôle constitue aujourd'hui un élément incontournable de la maîtrise des risques. « La gestion des risques et le contrôle interne sont, au sein des entreprises, à l'origine de démarches formalisées d'identification :

- Des activités et fonctions dans l'entreprise (ligne métier ou filière) ;
- De l'articulation par fonctions et par processus de chaque entité organisationnelle ;
- Des risques attachés aux processus ;
- Des procédures adéquates évitant ou limitant l'exposition au risque »[48]

Les risques pesant sur un système d'information peuvent être classés en deux grandes catégories, chacune présentant des caractéristiques et des conséquences distinctes :

**Les risques physiques :** une menace tangible pour l'infrastructure

Ces risques concernent les éléments matériels du système d'information, c'est-à-dire les équipements physiques tels que les serveurs, les ordinateurs, les réseaux, les dispositifs de stockage, etc. Ils peuvent être d'origine accidentelle ou malveillante.

**Les risques logiques :** une menace immatérielle pour les données et les applications

Ces risques concernent les éléments immatériels du système d'information, c'est-à-dire les données, les logiciels et les applications. Ils sont souvent plus difficiles à détecter et à prévenir que les risques physiques, car leurs conséquences peuvent être différées et moins visibles :

* Accidents :
  * Erreurs de manipulation : les erreurs humaines lors de la saisie, de la modification ou de la suppression de données peuvent entraîner des incohérences et des pertes.
  * Pannes logicielles : les bugs, les erreurs de programmation et les incompatibilités peuvent entraîner des dysfonctionnements et des pertes de données.
  * Perte de données : la suppression accidentelle, la corruption ou la perte de données peuvent avoir des conséquences graves.
* Erreurs :
  * Erreurs de saisie : des données incorrectes peuvent être saisies dans le système, entraînant des erreurs de traitement.
  * Erreurs de programmation : des erreurs dans le code des logiciels peuvent entraîner des dysfonctionnements et des failles de sécurité.

---

[46] *Camille Moine, Organisation du Système d'Information de Gestion, édition Foucher, 2001, p12.*

[47] *Alain Marion, Analyse Financière : Concepts et Méthodes, édition Dunod, 2e édition, 2001, p 18.*

[48] *Groupe de Travail Collaboratif AMRAE-CLUSIF, RM et RSSI (Risk-Manager et Responsable Sécurité du Système d'Information) deux métiers s'unissent pour la gestion des risques liés au système d'information, juin 2006, p17.*

* Erreurs de procédures : des procédures inadéquates ou mal appliquées peuvent compromettre la sécurité et l'intégrité du système.
* Actes de malveillance :
* Virus informatiques : les logiciels malveillants peuvent infecter les systèmes, corrompre les données et perturber le fonctionnement.
* Piratage informatique : les intrusions non autorisées dans les systèmes peuvent permettre le vol de données, la modification de données et la prise de contrôle des systèmes.
* Attaques par déni de service (DoS) : ces attaques visent à rendre un service indisponible en surchargeant les serveurs.
* Usurpation d'identité : un individu malveillant peut se faire passer pour un utilisateur légitime afin d'accéder à des informations confidentielles.

Il est crucial de mettre en place des mesures de sécurité adaptées pour prévenir et atténuer ces risques, afin de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité du système d'information.

« Un système d'information doit être neutre et puissant, avec un contrôle automatique. Tout doit être organisé pour qu'il assure une totale transparence. Il doit optimiser la mobilité, susciter l'initiative individuelle et la créativité, enfin faciliter la délégation de responsabilité »[49]. Parallèlement, la fixation des objectifs doit être intégrée dans le système de mesure et le contrôle doit faire partie intégrante du suivi régulier du constat dont la comptabilité est le garant.

### 3.7.2 L'audit du système d'information :

En complément aux dispositifs de contrôle, L'audit est une analyse approfondie des systèmes d'information. Son objectif est d'évaluer leur fonctionnement, en mettant l'accent sur différents aspects selon le type d'audit :

*** Audit opérationnel** : Il se concentre sur l'efficacité et l'efficience des systèmes, c'est-à-dire leur capacité à atteindre leurs objectifs de manière optimale.

*** Audit financier** : Il vise à vérifier la fiabilité des informations produites par les systèmes, et donc à garantir leur qualité et leur sécurité.

L'audit est un outil essentiel pour s'assurer que les systèmes d'information fonctionnent correctement, qu'ils soient performants et que les données qu'ils traitent soient fiables.

« L'objectif principal de l'audit des systèmes d'information est de mettre en évidence les risques liés à l'infrastructure technique- sécurité logique et physique, pérennité et adéquation de l'infrastructure avec les besoins-, ainsi que les risques fonctionnels tels que les déficiences éventuelles sur des points de contrôle sur les processus métiers tels que le processus d'achat, par exemple. L'audit des systèmes d'information couvre un périmètre plus large que l'audit informatique dans la mesure où il s'intéresse aux aspects fonctionnels et organisationnels liés au système d'information, en plus des aspects purement techniques »[50].

Une mission d'audit débute par la collecte des informations nécessaires, puis passe par l'analyse et le diagnostic de la situation, et se conclut par des recommandations. L'audit a pour but d'instaurer des actions correctives et préventives, en s'appuyant sur une démarche structurée. Il constitue donc un élément complémentaire aux dispositifs de contrôle traditionnels.

---

[49] *Alain Vincent, Concevoir le Système d'Information de Votre Entreprise, les éditions d'Organisation, 1993, p31.*

[50] *Pascal Vidal et Philippe Planeix, Systèmes d'Information Organisationnels, édition Pearson Education, 2005, p 368.*

### 3.7.3 Recourir à des Référentiels Solides

Une fois la décision prise de réaliser ou de confier l'exécution de l'audit à un cabinet externe spécialisé, il conviendra de s'appuyer sur un référentiel reconnu et bénéficiant de surcroît d'une forte légitimité. Ainsi, parmi la multitude de référentiels servant de base à la réalisation des audits :
ISO, CobiT (Control Objectives for Business and related Technology) dans le cadre de processus transverses, CMMI (Capability Maturity Model Integration), dans celui du pilotage de projet, ITIL (Information Technology Infrastructure Library), pour les services... Selon Dominique Moisand "L'audit permet de mesurer un écart entre un référentiel donné et la réalité observée et prendra également en considération les bonnes pratiques métiers en vigueur dans l'entreprise"

- **ISO, 27002**

ISO / IEC 27002 est plus un code de pratique, qu'une véritable norme ou qu'une spécification formelle telle que l'ISO/IEC 27001. Elle présente une série de contrôles (39 objectifs de contrôle) qui suggèrent de tenir compte des risques de sécurité des informations relatives à la confidentialité, l'intégrité et les aspects de disponibilité. Consultable sur le site : https://www.iso.org/standard/75652.html
Les entreprises qui adoptent l'ISO/CEI 27002 doivent évaluer leurs propres risques de sécurité de l'information et appliquer les contrôles appropriés, en utilisant la norme pour orienter l'entreprise
La norme ISO 27002 n'est pas une norme au sens habituel du terme. En effet, ce n'est pas une norme de nature technique, technologique ou orientée produit, ou une méthodologie d'évaluation d'équipement telle que les critères communs CC/ISO 15408. Consultable sur le site : https://www.cetic.be/IMG/pdf/Crit_resCommuns-EricGheur-050602-V2.pdf
Elle n'a pas de caractère d'obligation, elle n'amène pas de certification, ce domaine étant couvert par la norme ISO/IEC 27001

- **CobiT;**

« CobiT fournit aux gestionnaires, auditeurs et utilisateurs de TI (Technologies de l'Information), des indicateurs, des processus et des meilleures pratiques pour les aider à maximiser les avantages issus du recours à des technologies de l'information et à l'élaboration de la gouvernance et du contrôle d'une entreprise. Il les aide à comprendre leurs systèmes de TI et à déterminer le niveau de sécurité et de contrôle qui est nécessaire pour protéger leur entreprise, et ceci par le biais du développement d'un modèle de gouvernance IT tel que CobiT. Ainsi, CobiT fournit des indicateurs clés d'objectif, des indicateurs clés de performance et des facteurs clés de succès pour chacun de ses processus. Le modèle CobiT se focalise sur ce que l'entreprise a besoin de faire et non sur la façon dont elle doit le faire»[51].
En tant que référentiel de la gouvernance des systèmes d'information, le périmètre de CobiT dépasse celui dévolu à la direction des systèmes d'information pour englober toutes les parties prenantes des SI dans l'entreprise « stakeholders »[52].
Ainsi, selon CobiT, « la gouvernance des systèmes d'information est de la responsabilité des dirigeants et du conseil d'administration, elle est constituée des structures et processus de

[51] *www.afai.fr 2008 AFAI. consulté le 014/02/2025 à 14h30*

[52] *Stakeholders : représente l'ensemble des acteurs concernés par la gouvernance des SI, aussi bien les actionnaires et la direction générale que les métiers. Ce terme est souvent traduit par les parties prenantes*

commandement et de fonctionnement qui conduisent l'informatique de l'entreprise à soutenir les stratégies et les objectifs de l'entreprise, et à lui permettre de les élargir »[53].

• **Information technology infrastructure Library (ITIL), le référentiel de gestion des services informatiques**

ITIL a été inventé en 1989 en Grande Bretagne par le Central Computer & Telecom Agency (CCTA). Cet outil rassemble dans une bibliothèque d'ouvrages un ensemble de bonnes pratiques destinées à répondre aux besoins des directions des système d'information dans le domaine de la gestion des services informatiques. Le référentiel ITIL accorde une importance particulière aux notions de qualité de service et de productivité.

L'adoption des pratiques ITIL permet à une entreprise d'offrir des services informatiques de haute qualité, alignés sur des normes internationales, à ses clients internes et externes. Comparable à une certification ISO, l'ITIL garantit un niveau d'excellence reconnu. En structurant la gestion des services informatiques (SI) à travers des processus définis et contrôlés, l'ITIL améliore la qualité des SI et du support utilisateur. Un élément central est la création d'un Centre de services (Service Desk), qui centralise et administre la gestion des SI, allant au-delà des fonctions traditionnelles du help desk.

• **Committee of Sponsoring Organizations of the Tread way Commission (COSO)**

Le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) a publié en 1992 un cadre de référence pour le contrôle interne afin d'aider les entreprises à évaluer et à améliorer leur système de contrôle interne.

Le contrôle interne y est décrit comme un processus étant sous la responsabilité d'une instance constituée dans le but d'assurer la réalisation d'objectifs regroupés dans les domaines suivants :

Efficacité et efficience des opérations ;
Fiabilité des rapports financiers ;
Conformité aux lois et règlements.

En 2004, le COSO a publié le document Management des risques dans l'entreprise (Enterprise Risk Management ou ERM) qui élargit le périmètre du contrôle interne. L'ERM englobe :

- la notion de portefeuille de risques ;
- une structuration en quatre catégories d'objectifs (opérations, reporting, conformité et objectifs stratégiques) ;
- le niveau de prise de risque décidé de façon stratégique par l'entreprise ;
-les événements qui impactent les risques ;
-les quatre catégories de réponse aux risques (éviter, réduire, partager et accepter) ;
-le périmètre de l'information et de la communication ;

les rôles et les responsabilités des acteurs en charge de la sécurité mais aussi des directeurs (bord)[54]

• **SARBANES OXLEY (SOX)**

La loi Sarbanes Oxley, du nom respectif des deux sénateurs Paul Sarbanes et Michael G. Oxley à son initiative, a été adoptée par le congrès américain en Juillet 2002. Cette loi, aussi dénommée Public Company Accounting Reform and Investor Protection Act of 2002 ou plus simplement SOX ou Sarbox, est la réponse aux multiples scandales comptables et financiers : Enron, Tyco International ou encore WorldCom

• **Le Balanced Scorecard (BSC)**

[53] *DOMINIQUE MOISAND, FABRICE GARNIER DE LABAREYRE CobiT Pour une meilleure gouvernance des systèmes d'information P20*

[54] *DOMINIQUE MOISAND, FABRICE GARNIER DE LABAREYRE CobiT Pour une meilleure gouvernance des systèmes d'information P27*

Le Balanced Scorecard (BSC), ou tableau de bord prospectif, est une représentation qui permet de clarifier la vision et la stratégie d'une entreprise, et de la traduire en plans d'action. Il donne aussi bien le retour sur le fonctionnement des processus internes que des contraintes externes, permettant d'entrer dans une amélioration permanente de la stratégie et de la performance.
« Le BSC prend en compte les résultats financiers traditionnels, mais ces résultats n'éclairent que le passé, ce qui convenait à l'ère industrielle, avec des investissements à long terme et une relation client peu présente. Ces éléments financiers sont inadaptés, cependant, pour piloter les entreprises de l'ère de l'information qui doivent construire leur future valeur au travers de l'investissement dans leurs clients, leurs fournisseurs, leurs employés, leurs processus, leur technologie et leur innovation »[55].
Le BSC se présente comme un instrument de pilotage qui présente l'organisation sous quatre facettes : finance, client, processus internes et construction du futur.
Il n'est désormais acquis que cette approche conduit à une bonne vision de la gouvernance d'entreprise
Ces outils d'aide à l'atteinte des objectifs et pour les meilleures décisions permettent non seulement d'accéder à la notion de l'efficacité mais aussi à la notion d'efficience étant pratiqué par des expert.

**À l'issue de cette première section**, il apparaît que l'audit externe repose sur des fondements théoriques et normatifs solides qui structurent l'ensemble de sa démarche. La présentation des généralités de l'audit a permis de mieux cerner ses objectifs, ses principes fondamentaux, ainsi que le cadre normatif qui en assure la cohérence et la fiabilité. L'examen des spécificités de l'audit externe, en particulier dans le contexte de l'audit légal en Algérie et du rôle du commissaire aux comptes, a mis en lumière les enjeux juridiques, professionnels et éthiques qui accompagnent cette mission indépendante. Par ailleurs, l'analyse des systèmes d'information et de leur impact sur l'audit a révélé l'importance croissante des outils numériques dans la collecte, la sécurisation et le traitement de l'information financière. Les systèmes d'information ne sont plus de simples supports techniques, mais des éléments centraux dans la gouvernance de l'entreprise, dont la maîtrise constitue désormais une compétence indispensable pour l'auditeur. La transformation digitale des environnements comptables impose donc une évolution continue des pratiques d'audit, tant sur le plan méthodologique que sur le plan technologique, afin de garantir la fiabilité, la traçabilité et la transparence des états financiers dans un contexte en perpétuelle mutation.

[55] *Robert Kaplan et David Norton Le tableau de bord prospectif Editions d'Organisation, 2003, P78*

## Section 02 : Mission d'audit dans un milieu informatisé

L'émergence et la généralisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ont profondément transformé les méthodes et les pratiques liées à l'audit financier. Dans un environnement où les données comptables sont de plus en plus numérisées, le commissaire aux comptes est amené à adapter ses approches afin de répondre aux exigences de fiabilité, de rapidité et de sécurité imposées par les systèmes d'information modernes.

Cette section se propose d'étudier les spécificités de la mission d'audit lorsqu'elle est menée dans un environnement informatisé, en mettant l'accent sur ses implications pratiques et méthodologiques pour les professionnels du secteur. Elle débute par une analyse de l'influence des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur la planification de l'audit, puis examine leur impact sur la collecte et l'évaluation des éléments probants. Enfin, un aperçu du calendrier des procédures d'audit, incluant les tests de contrôle et les tests substantifs, viendra illustrer les principales étapes de l'intervention dans un cadre digitalisé.

### 1 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la planification d'une mission d'audit financier

De nos jours, l'ère de l'automatisation a bouleversé le mode de vie des organisations qui l'ont adoptée. Dans ce sens, MATMATI (2000) souligne « Précisément, les TIC sont en train de modifier fondamentalement la manière dont les organisations sont gérées»[56]. Le changement concerne en particulier, la manière dont ces organisations recherchent, traitent, échangent et diffusent l'information. Cette section nous permettra d'éclairer le concept TIC, son émergence, son évolution et ses différents types.

Le traitement automatisé des informations abolit les distances, et permet un recrutement plus rapide et moins cher plutôt qu'une traditionnelle campagne dans la presse quotidienne ou périodique. C'est un système flexible et proactif qui ne coûte presque rien, opérationnel, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept.

Le terme technologie se réfère aux matériels et aux techniques utilisées dans l'entreprise à des fins de production au sens large, de distribution et de gestion. Le terme information est entendu au sens large. Il comprend tout ce qui peut être numérisé et traité par l'outil informatique (textes, images, sons, ensemble combinant plusieurs de ces éléments grâce à un outil multimédia).[57]

Les technologies d'information et de la communication constituent un facteur d'accélération des échanges commerciaux. Les marchés se mondialisent en même temps qu'ils se segmentent pour fidéliser des clients de plus en plus mobiles. L'entreprise yéménite va devoir procéder à des adaptations de plus en plus rapides de sa structure pour être compétitive. Le recours intensif au travail en équipe, la restructuration des niveaux hiérarchiques, ainsi qu'une plus grande polyvalence conduisent au développement l'organisation apprenante. De Les TIC sont devenus un nouveau vecteur de plus en plus important de la croissance économique de l'entreprise, elles ont transformé la planète en un petit village. L'association de l'informatique et des télécommunications a permis de faire circuler l'information dans le monde, celui qui la détient au pouvoir, l'information est la matière première du futur. Ces TIC exigent des compétences et un degré de maîtrise élevés. Lorsqu'on arrive au secteur des

[56] *MATMATI, M. « Quels impacts des NTIC sur l'internationalisation des pratiques de GRH des firmes*
[57] *Romney, Marshall B., Steinhart, Paul John, Cushing, Barry E., Accounting Information System, 8th Edition, prentice-Hall, New Jersey USA, 2000, p. 117.*

télécommunications, on trouve qu'il a évolué sur une courte période grâce au tournant décisif de l'évolution technologique sur lequel il est fondé, il est devenu une infrastructure de ce qui est connu aujourd'hui comme la nouvelle économie ou l'économie de la connaissance, il s'appuie sur les informations et les méthodes de livraison dans le temps le plus court avec un plus faible coût[58].
Ce formidable développement de ce secteur et sa contribution dans tous les secteurs a été assisté par l'utilisation des satellites, la fibre optique et la téléphonie mobile. Tout cela met les institutions devant un nouveau défi, comme la question sur quelles sont les principales évolutions technologiques qui permettent d'optimiser l'organisation et le fonctionnement des systèmes comptables ? Dans ce vaste champ ouvert par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'entreprise a effectivement la possibilité d'atteindre profit des techniques multiples aux différents niveaux de son organisation[59]

### 1.1 Le concept de la TIC

La technologie de l'information est définie comme un groupe des données, procédures, matériel et des logiciels qui travaillent ensemble afin d'atteindre les objectifs de l'organisation[60]
La technologie de l'information est donc outil principal pour les systèmes d'information modernes qui est choisi selon une étude des besoins des utilisateurs et selon les caractéristiques de l'information requise.
La communication est définie comme une activité de transmission de message entre un émetteur et un récepteur[61].
La TIC est défini comme « un ensemble d'outils qui nous aident à recevoir des informations, de traitement, de stockage et de récupération, d'impression, transférées sous forme électronique, que ce soit en format texte, photo ou vidéo, en utilisant l'ordinateur »[62].
Il est possible de noter que la technologie et la communication ne peuvent pas être séparée dans toutes technologies de l'information, ils sont les deux faces d'une même pièce, en conséquence la TIC reflètent la quincaillière, les logiciels, les télécommunications, les données et le personnel qui sont utilisés par l'organisme à recevoir les données et les informations pour le stockage ainsi que le traitement fait à l'aide des outils multimédias (audio, visuel, texte).

### 1.2 La prise de connaissance des systèmes et de l'environnement informatique :

Selon l'ISA 401« l'utilisation des systèmes informatiques par les entreprises exige que l'auditeur obtienne une connaissance adéquate de l'environnement informatique de l'entité afin de pouvoir planifier, diriger, superviser et examiner les travaux de contrôle réalisés. Il doit également évaluer si des compétences spécifiques en informatique sont nécessaires pour mener à bien la mission ».
Si des compétences spécifiques sont nécessaires, l'auditeur peut solliciter l'aide d'un professionnel disposant de ces compétences, qu'il s'agisse d'un membre de son équipe ou d'un expert externe.

---

[58] *Cherradi Mariam Lamhamedi, l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de l'économie du savoir sur le changement organisationnel des entreprises marocaines : comparaison entre Maroc Télécom et Méditel, thèse des études supérieurs approfondies (DESA), Université Mohammed V-FSJES-AGDAL, année université 2005/2006.*
[59] *Éric Tort, Organisation et management des systèmes comptables, Dunod, Paris, 2003, P235.*
[60] *Zanella Paolo, Ligier Yves, architecture et technologie des ordinateurs, 4ª édition, Dunod, paris, 2005, p. 15.*
[61] *Reix R., système d'information et management des organisations, 5º éditions, Vuibert, paris, 2004, p. 190.*
[62] *Gharbi Thourya, l'impact de la communication sur l'entreprise : cas de la CNCA, thèse des études supérieurs en sciences économiques, Université Mohammed V-FSJES-AGDAL, Mars-1999.*

Cette prise de connaissance se concentre uniquement sur les systèmes ayant un impact majeur sur les assertions liées à l'établissement des états financiers.
Lors d'une première mission ou en cas de changement significatif, la collecte d'informations revêt une importance particulière, car elle conditionne l'élaboration de la stratégie d'audit. En revanche, pour les exercices suivants, le processus s'en trouve généralement allégé, l'auditeur pouvant s'appuyer sur les connaissances acquises précédemment et se concentrer principalement sur les évolutions de l'exercice.

Elle comprend la collecte d'informations supplémentaires spécifiques concernant principalement les éléments suivants :

- L'organisation de la fonction informatique, ainsi que le degré de centralisation ou de décentralisation ;
- Les contrôles exercés par la direction sur la fonction informatique ;
- L'ampleur de la dépendance de l'activité vis-à-vis des systèmes informatiques et l'importance et la complexité des traitements automatisés (volume des transactions, calculs complexes, génération automatique des traitements ou opérations, échanges de données, etc.) ;
- Les principales caractéristiques des systèmes et environnements, ainsi que les contrôles associés (conception et configuration du matériel informatique, sécurité, disponibilité des données, contrôles liés à l'environnement informatique, contrôles des ERP, etc.) ;
- Les changements importants concernant les systèmes et environnements informatiques ;
- Les problèmes précédemment identifiés au niveau des systèmes.

Cette phase implique donc de prendre en compte ces domaines lors de la définition du contenu du plan de mission.
•**La stratégie informatique de l'entreprise :** La position des dirigeants concernant l'existence et les évolutions futures du système d'information peut influencer l'évaluation des risques réalisée par le commissaire aux comptes.
L'examen de cette stratégie informatique dans le cadre du plan de mission permet d'identifier les situations où le risque relatif à la fiabilité du système d'information peut varier en fonction de son niveau d'importance.
• **La fonction informatique de l'entreprise** : La fonction informatique de l'entreprise : Cette fonction doit être considérée lors de la définition du plan de mission, notamment en ce qui concerne la séparation des tâches, la gestion des changements de personnel, la gestion des projets, ainsi que la fiabilité des processus informatiques (gestion, développement, maintenance, exploitation et sécurité du système d'information).
L'examen de la fonction informatique dans le cadre du plan de mission permet d'identifier les situations où le risque lié à la fiabilité du système d'information peut varier**.**
•**L'importance de l'informatique dans l'entreprise :** Elle permet d'évaluer le niveau de dépendance de l'entreprise à son système d'information. L'analyse de cette importance dans le plan de mission aide à déterminer les situations où le risque relatif à la fiabilité du système d'information sera plus ou moins élevé.

La phase de « planification de la mission » aboutit à la création du plan de mission et nécessite de prendre en compte le système d'information de l'entreprise.

Cette phase est essentielle pour le bon déroulement de la mission, représentant souvent une part importante du budget en heures, notamment lors de la première année du mandat. Pour les années suivantes, la proportion de cette phase par rapport à l'évaluation des risques et à l'obtention des éléments probants pourrait diminuer, à condition qu'il n'y ait pas de changements majeurs dans l'environnement et l'organisation de l'entreprise.
L'auditeur doit prendre en compte l'environnement informatique et son impact sur la démarche d'audit.
Il doit également considérer les nouveaux risques associés, ainsi que les risques de non-contrôle liés aux traitements informatisés.

### 1.3 La prise en compte des nouveaux risques inhérents et risques liés au contrôle :

Le risque inhérent est défini comme « la possibilité qu'un solde de compte ou une catégorie d'opérations présente des anomalies significatives, que ce soit de manière isolée ou en combinaison avec des anomalies dans d'autres soldes ou catégories d'opérations, en l'absence de contrôles internes appropriés ».

La nature des risques dans un environnement informatique est liée aux spécificités suivantes :

- L'absence de trace matérielle justifiant les opérations, ce qui augmente le risque de non-détection des erreurs présentes dans les programmes applicatifs ou les logiciels d'exploitation ;
- L'uniformité du traitement des opérations, qui permet d'éliminer pratiquement toutes les erreurs humaines, mais où des erreurs de programmation peuvent entraîner un traitement incorrect de toutes les opérations ;
- La séparation insuffisante des tâches, souvent due à la centralisation des contrôles ;
- Le risque d'erreurs et d'irrégularités pouvant découler :
    - D'erreurs humaines lors de la conception, de la maintenance et de la mise en œuvre, qui sont généralement plus fréquentes que dans un système manuel ;
    - D'utilisateurs non autorisés qui acceptent, modifient ou suppriment des données sans laisser de trace visible.

Lorsque des états financiers ou des documents déposés auprès des autorités de réglementation sont établis à l'aide du guide : extensible business reporting langage (XBRL), ils sont exposés aux risques d'erreurs habituels concernant les états financiers, mais aussi à d'autres risques liés à la mise en correspondance des comptes et des étiquettes et à l'utilisation de la taxonomie appropriée[63].
Une correspondance adéquate des étiquettes garantit que les données récupérées sont correctes.
Si des informations financières devaient être transmises en temps réel,
le risque d'erreur dans les états financiers pourrait augmenter, en fonction des contrôles appliqués aux modifications de ces données et à la gestion des changements dans la correspondance des données et des étiquettes.
Dans ce cas, un risque supplémentaire pourrait survenir si les données collectées via les étiquettes changent, introduisant des erreurs ou ne sont pas vérifiées.

[63] *Une taxonomie est un document qui décrit les principaux éléments de données (chiffres ou texte) à inclure dans une instance XBRL pour répondre aux besoins d'un type particulier de document d'information financière*

Il serait donc nécessaire d'implémenter des contrôles supplémentaires pour garantir l'exactitude et l'intégrité des données.
Pour évaluer les risques inhérents liés à l'utilisation des systèmes informatiques, l'auditeur doit examiner différents aspects.
Par exemple, il peut prendre en compte les éléments suivants :

- L'intégrité, l'expérience et les compétences de la direction informatique ;
- Les changements au sein de la direction informatique ;
- Les pressions exercées sur la direction informatique, susceptibles de l'inciter à fournir des informations incorrectes ;
- La nature de l'organisation de l'entreprise et des systèmes informatiques utilisés (par exemple, le commerce électronique, la complexité des systèmes, l'absence de systèmes intégrés) ;
- Les facteurs externes qui influencent l'organisation dans son ensemble (par exemple, les évolutions technologiques) ;
- La vulnérabilité des actifs contrôlés par le système, notamment le risque de perte ou de détournement.

Lorsqu'une fonction informatique est externalisée, l'entreprise court le risque potentiel de perte ou de détournement des actifs contrôlés par le système. L'auditeur doit alors effectuer une évaluation préliminaire du risque de contrôle lors de la phase de planification. Cette évaluation doit généralement être considérée comme élevée, sauf si l'auditeur :

- Prévient de réaliser des tests de procédures pour confirmer son évaluation ;
- Parvient à identifier des contrôles internes spécifiques à une assertion donnée, susceptibles de prévenir, détecter ou corriger une anomalie significative.

### 1.4 Les systèmes informatiques et la stratégie d'audit :

La stratégie d'audit a pour objectif de déterminer les procédures à mettre en place pour atteindre les objectifs d'audit. Elle est définie en fonction du niveau de confiance accordé aux contrôles de direction, aux contrôles informatiques généraux et aux contrôles des applications. Avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'approche basée sur les systèmes est souvent la plus appropriée et efficace, en raison notamment de :

- La prise de conscience croissante des dirigeants d'entreprise de la nécessité d'implémenter les sécurités requises pour assurer la pérennité de l'organisation ;
- L'augmentation du volume, de la complexité et de l'étendue des transactions ;
- La dématérialisation des informations.

Cette approche permet également aux auditeurs d'ajouter de la valeur à l'entreprise en fournissant des conseils sur les processus ainsi que sur la sécurité des traitements**.**

## 2 Les effets des TIC sur les éléments probants

Les éléments probants désignent des informations collectées par l'auditeur pour aboutir à des conclusions sur lesquelles il fonde son opinion. Ces informations sont constituées de documents justificatifs et de pièces comptables ayant servi à l'élaboration des comptes et qui viennent corroborer des informations provenant d'autres sources.[64]

[64]*http://www.nifccanada.ca/key-terms-french-only/item21207.pdf P 06 consulté le 07/03/2025 à 12h20]*

Ainsi, l'auditeur est responsable de recueillir, tout au long de sa mission, des éléments probants suffisants et pertinents pour obtenir une assurance raisonnable, lui permettant de formuler une opinion sur les états financiers.
Les objectifs d'audit demeurent les mêmes, que les données comptables soient traitées manuellement ou informatiquement. Toutefois, les méthodes utilisées pour mettre en œuvre les procédures d'audit et collecter des éléments probants peuvent être affectées par le mode de traitement choisi. Le commissaire aux comptes peut recourir à des procédures d'audit manuelles, à des techniques assistées par ordinateur, ou encore combiner les deux afin de collecter suffisamment d'éléments probants.
Cependant, dans certains systèmes comptables où des applications importantes sont traitées par ordinateur, il peut être difficile, voire impossible, pour le commissaire aux comptes d'obtenir certaines données nécessaires à l'inspection, à la vérification ou à la confirmation externe sans recourir à l'informatique.
Les principales caractéristiques et techniques de collecte des éléments probants dans un milieu informatisé se présentent comme suit :

### 2.1 La dématérialisation des preuves d'audit :

Avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication, de nombreux éléments probants utilisés dans le cadre des audits, tels que les factures, les bons de commande ou encore les bons de livraison, ont été dématérialisés et sont désormais sous format électronique.
Dans le cadre d'une société qui utilise l'ERP, tous les documents de preuves sont stockés dans une base de données.

De plus, certaines transactions peuvent être traitées automatiquement. L'autorisation de ces opérations peut être garantie par des contrôles programmés, et les preuves électroniques nécessaires à l'audit peuvent n'exister que pendant une période limitée.
L'auditeur doit prendre en considération ce phénomène lors de la définition de la nature, de l'étendue et du timing des procédures d'audit. De plus, la preuve électronique comporte des risques plus élevés que la preuve manuelle, car elle est plus vulnérable à la manipulation et il est plus difficile de vérifier sa source et son intégrité.

### 2.2 L’appréciation des éléments probants se rapportant aux contrôles :

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour évaluer les éléments probants recueillis en lien avec les contrôles. La défaillance des contrôles peut entraîner des conséquences variées en fonction de la nature du contrôle. Par exemple, les défaillances affectant les données permanentes ont généralement un impact plus significatif que celles concernant les données variables.

#### 2.2.1 Éléments probants liés aux contrôles généraux informatiques :

Il est nécessaire d'examiner la conception même des contrôles généraux informatiques et leur incidence sur les contrôles relatifs aux applications, qui revêtent un caractère significatif pour l'audit, car la mise en œuvre des contrôles généraux informatiques est souvent déterminante pour l'efficacité des contrôles d'application et par suite, de la fiabilité des éléments probants correspondants.[65]

[65] *Manuel d'audit interne- IFACI- IIA research foundation- 2011, p 241*

De plus, étant donné que la fiabilité des informations générées par le système dépend du paramétrage du logiciel (les règles qui régissent le fonctionnement d'une application informatique, permettant aux utilisateurs de contrôler davantage le système), l'auditeur doit veiller à ce que des contrôles informatiques généraux appropriés encadrent ce paramétrage. L'évaluation des éléments probants relatifs aux contrôles généraux informatiques doit prendre en compte les contrôles compensatoires. Par exemple :

- Certaines faiblesses dans la fonction informatique peuvent être atténuées par des contrôles spécifiques appliqués aux logiciels. Ainsi, en l'absence d'un logiciel de contrôle d'accès, l'auditeur ne peut pas conclure automatiquement que les risques d'accès sont élevés, car certains contrôles d'accès au sein du système d'application peuvent compenser ce risque.
- Pour les petites entreprises, il est souvent difficile d'assurer une séparation adéquate des tâches. Cependant, une implication plus marquée de la direction peut pallier cette lacune.
- Le risque de modifications non autorisées des programmes peut être réduit si l'entreprise utilise uniquement des logiciels commerciaux et n'a pas accès au code source.

### 2.2.2 Éléments probants liés aux contrôles manuels effectués par les utilisateurs :

Les contrôles manuels réalisés par les utilisateurs d'un logiciel concernent généralement la vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des résultats générés par le système, en les comparant avec les documents sources ou d'autres entrées (input).
Dans les systèmes informatiques où l'utilisateur vérifie l'ensemble des sorties du système (output) et où aucune confiance n'est accordée aux procédures programmées ou aux données stockées dans les fichiers informatiques, les tests sur les contrôles des utilisateurs peuvent être suffisants.
Cependant, dans un environnement informatisé,
Ce type de contrôle est de plus en plus limité en raison des difficultés de rapprochement, notamment en raison de la dématérialisation des preuves, du volume élevé des opérations et de la complexité des traitements.
Par conséquent, le contrôle des utilisateurs ne peut être que très sommaire et vise à identifier les éléments ayant un caractère inhabituel ou douteux

### 2.2.3 Éléments probants liés aux contrôles programmés et aux suivis manuels :

Le résultat des contrôles programmés fait, généralement, l'objet d'une production de rapports informatiques intitulés « rapports d'exception ou logs d'audit »[66].
Les résultats des contrôles programmés donnent généralement lieu à la génération de rapports informatiques, appelés « rapports d'exception » ou « logs d'audit ». Par exemple, un rapport d'exception pourrait indiquer les autorisations de dépassement du plafond des crédits clients.
Les rapports d'exception se rapportent notamment à :

- Des lots de factures fournisseurs non traitées ;
- Des factures non intégrées dans le grand livre par le biais de l'instruction comptable automatique ;
- Des écarts entre les soldes du grand livre et ceux figurant dans la balance générale.

[66] *Sylvain Boccon, Gibod Eric Vilmint, La boite à outil de l'auditeur financier, DUNOD Paris2013, p 132*

L'efficacité de ce contrôle programmé dépend de la production précise des rapports d'exception par le système informatique. Il est essentiel que ces rapports soient ensuite vérifiés manuellement.
Enfin, il est important de noter que l'auditeur peut recourir aux fonctions de traitement informatisé (par exemple, les règles de génération des événements et des écritures comptables) en tant que contrôles, à condition de s'assurer, avec un degré de certitude raisonnable, de leur validité et de leur bon fonctionnement tout au long de la période concernée. Cette condition est remplie si l'auditeur obtient des preuves de l'existence de contrôles sur les modifications de programmes ou s'il effectue des vérifications périodiques des fonctions de traitement informatisées pendant la période d'audit.

### 3 Le calendrier des procédures d'audit :

Le calendrier d'audit joue un rôle essentiel dans la planification et l'exécution des missions d'audit. Il détermine le moment où les différentes procédures doivent être réalisées, garantit que tous les risques identifiés sont couverts et veille à ce que les tests nécessaires soient effectués au moment opportun. Une gestion efficace du calendrier est cruciale pour assurer le bon déroulement de l'audit, en particulier dans un environnement dynamique et informatisé où les données peuvent évoluer rapidement.
Le commissaire aux comptes doit examiner les éléments du contrôle interne de l'entité qui contribuent à prévenir les risques d'anomalies significatives, aussi bien au niveau global des comptes qu'au niveau des assertions. À cet effet, il s'informe sur les procédures, qu'elles soient informatisées ou manuelles, mises en place par l'entité pour traiter les opérations significatives et assurer la fiabilité des enregistrements comptables. Le système d'information, dont le système informatique constitue un élément clé, fait ainsi partie intégrante du contrôle interne pris en compte dans la démarche d'audit du commissaire aux comptes, comme illustré dans la figure suivante : [67]

[67] *https://bma-groupe.com/wp-content/uploads/2023/06/Systeme-informatique-de-lentite-dans-la-demarche-daudit-PDF.pdf [consulté le 02/04/2025 à 15h30]*

**Figure 3**: la démarche d'audit dans un milieu informatisé

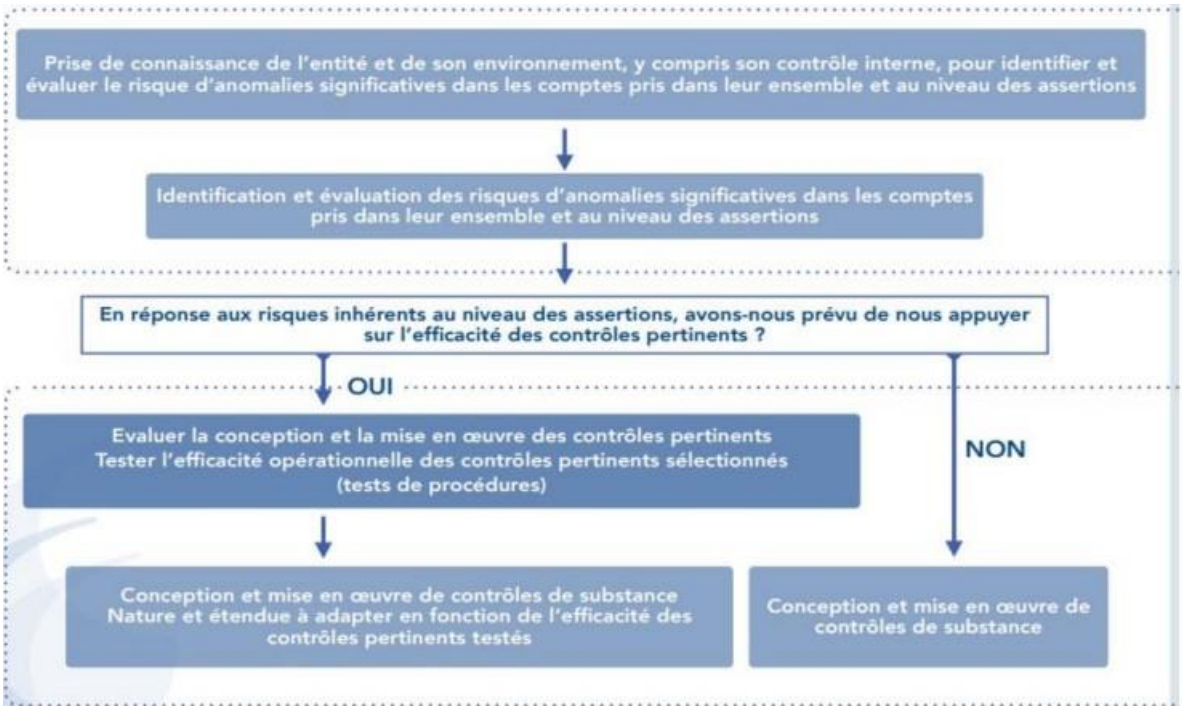


Source : https://bma-groupe.com/wp-content/uploads/2023/06/Systeme-informatique-de-lentite-dans-la-demarche-daudit-PDF.pdf

### 3.1 Les différentes phases d'audit

Le processus d'audit externe suit une démarche structurée composée de trois phases essentielles : la planification, l'exécution des tests et la rédaction du rapport. Chacune de ces étapes contribue à garantir la qualité et la fiabilité de la mission d'audit.

- **Planification de l'audit**

La phase de planification est essentielle dans un audit. Elle consiste à comprendre l'entité auditée, évaluer les risques et déterminer les stratégies et les ressources nécessaires. Durant cette phase, l'auditeur doit évaluer les contrôles internes et identifier les risques d'anomalies significatives pour chaque assertion. Cette étape est aussi l'occasion de fixer l'étendue et les objectifs de l'audit, ainsi que de définir le calendrier et les procédures d'audit. La planification permet de guider l'audit tout en assurant une allocation optimale des ressources.[68]

- **Exécution des tests**

L'exécution des tests constitue la phase centrale de l'audit. Elle comprend la réalisation des tests de contrôle et des tests substantifs pour collecter des éléments probants sur la véracité des états financiers. Les tests de contrôle permettent de tester l'efficacité des procédures internes de l'entité, tandis que les tests substantifs visent à valider les assertions dans les états financiers. L'auditeur peut également recourir à des techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO) pour analyser de grandes quantités de données. L'exécution des tests doit être réalisée de manière méthodique, en fonction des risques identifiés et des priorités de l'audit.[69]

[68] *ISA 300 - Planning an Audit of Financial Statements*
[69] *ISA 330 - The Auditor's Responses to Assessed Risks*

- **Rapport d'audit**

La dernière phase de l'audit est la rédaction du rapport. L'auditeur doit présenter ses conclusions concernant les états financiers de l'entité auditée. Le rapport doit inclure une opinion sur la sincérité et la régularité des états financiers, ainsi que sur la conformité aux normes comptables applicables. En cas de réserves, l'auditeur devra les expliciter et justifier les raisons de son opinion. Le rapport d'audit doit également décrire les tests effectués et les résultats obtenus.[70]

L'environnement informatique influence la conception et la mise en œuvre des tests de contrôle ainsi que des tests substantifs, essentiels pour atteindre les objectifs de l'audit.

### 3.2 Les tests sur les contrôles (tests sur les procédures) [71]

- **Tests sur les contrôles** : procédures d'audit conçues pour évaluer l'efficacité des contrôles de l'entité visant à prévenir ou à détecter et corriger les anomalies significatives au niveau des assertions.

- Le commissaire aux comptes effectue des tests sur les contrôles lorsque, après avoir évalué le risque lié au contrôle :
- Il prévoit de s'appuyer sur des contrôles clés dans le cadre de sa mission ;
- Les seules procédures de substance ne suffisent pas à obtenir des éléments probants adéquats pour couvrir le risque d'anomalies significatives au niveau des assertions.
- Cette situation se présente notamment lorsque le traitement des opérations repose sur un système hautement automatisé, avec une intervention manuelle limitée voire inexistante, et un volume important de transactions traitées par le système d'information.
- Les tests des contrôles ne se limitent pas à des demandes d'information. Pour évaluer leur efficacité, le commissaire aux comptes utilise différentes techniques, telles que les procédures analytiques, l'observation physique, l'inspection ou encore la réexécution de certains contrôles effectués par l'entité.

Il vérifie également si les contrôles testés dépendent d'autres contrôles, notamment les contrôles généraux informatiques, ce qu'il peut avoir identifié lors de son analyse du contrôle interne. Si c'est le cas, il évalue la nécessité de tester leur efficacité.

**Les procédures des tests sur les contrôles effectués par l'auditeur pour vérifier l'efficacité et la fiabilité des contrôles internes :**

- **Les demandes et affirmations** : L'auditeur sollicite des informations auprès des employés de l'entreprise pour obtenir des affirmations concernant le fonctionnement des contrôles. Ces demandes permettent à l'auditeur de mieux comprendre le système de contrôle interne et de confirmer les éléments relatifs à la fiabilité des opérations. Cependant, les informations recueillies de cette manière ne sont pas considérées comme des preuves suffisantes par elles-mêmes. Elles doivent être complétées par d'autres procédures d'audit pour confirmer leur exactitude et pertinence.

[70] *ISA 700 - Forming an Opinion and Reporting on Financial Statements*
[71] *Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), NEP-330. Procédures d'audit mises en œuvre par le commissaire aux comptes à l'issue de sa prise de connaissance de l'entité et de son environnement et de son évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes (Applicable aux exercices ouverts à compter du 19 novembre 2024).*

- **L'observation** : L'auditeur peut observer les procédures et processus exécutés par l'entité pour vérifier l'application effective des contrôles internes. Cette méthode fournit des preuves valables seulement au moment de l'observation. Ainsi, pour garantir la continuité de la mise en œuvre des contrôles sur toute la période audité, l'auditeur doit procéder à d'autres tests ou procédures d'audit.
- **L'examen d'une évidence tangible** : Pour valider l'efficacité des contrôles, l'auditeur peut examiner les documents et traces qui attestent de leur mise en œuvre. Cela inclut l'inspection des signatures, des initiales, des rapports de contrôle ou encore des documents décrivant les procédures internes telles que les manuels et les organigrammes. Bien que ces éléments fournissent une preuve tangible que les contrôles ont été appliqués, cela ne prouve pas nécessairement que les contrôles ont été réalisés de manière systématique tout au long de la période auditée.
- **La répétition des contrôles (ou réexécution)** : L'auditeur peut également procéder à la réexécution des contrôles effectués par l'entreprise pour vérifier leur exactitude et leur fonctionnement. Cette procédure permet de s'assurer que les opérations ont été traitées correctement et conformément aux standards de l'entité. Elle permet également de découvrir d'éventuelles erreurs non détectées par le système de contrôle, ce qui peut indiquer des faiblesses dans le processus. La réexécution des contrôles est particulièrement utile pour vérifier les calculs arithmétiques des transactions comptables et la fiabilité des traitements automatisés. En cas de détection d'erreurs, l'auditeur doit analyser leur origine et leurs conséquences.
- **Tests des contrôles informatiques** : Si l'entreprise utilise des systèmes automatisés pour le traitement de ses transactions, l'auditeur doit tester l'efficacité des contrôles informatiques. Cela inclut la vérification de l'intégrité des systèmes automatisés, la validation de la mise en œuvre de contrôles de changement de programme, ainsi que l'évaluation de la fiabilité des contrôles généraux informatiques. Si ces contrôles sont jugés efficaces, cela constitue une preuve que les contrôles automatisés ont fonctionné correctement tout au long de la période auditée.

En conclusion, pour que l'auditeur puisse conclure sur la fiabilité des contrôles internes, il doit appliquer une combinaison de ces procédures. Chaque technique de test fournit des éléments probants différents qui, une fois croisés, permettent à l'auditeur de formuler une opinion sur l'efficacité des contrôles et d'identifier les risques potentiels liés à des anomalies significatives dans les états financiers.

### 3.3 Les tests substantifs

L'élaboration d'une approche d'audit adaptée aux risques identifiés implique la sélection de procédures permettant de recueillir un niveau de conviction suffisant pour chaque assertion. Les tests substantifs, en particulier, sont utilisés pour valider les assertions d'audit qui ne sont pas couvertes par les contrôles internes.

Selon la norme ISA 330, l'auditeur doit également effectuer des procédures d'audit complémentaires, appelées tests de substance, afin de compléter ses travaux. Cela signifie que même si l'auditeur considère que le risque d'anomalies significatives peut être réduit à un niveau faible acceptable par des tests de procédure, il doit néanmoins réaliser des tests de

substance pour chaque flux d'opérations, solde de compte et information dans les états financiers, dès lors qu'ils sont significatifs.

Les tests de substance se divisent en deux types :

- **Tests de détail** : Ils sont utilisés pour obtenir des preuves permettant de valider un montant spécifique dans les états financiers. Ces tests visent des assertions comme l'existence, l'exactitude et l'évaluation des informations financières.
- **Procédures analytiques substantielles** : ces procédures impliquent une analyse des relations plausibles entre des données financières et non financières. Elles sont souvent utilisées pour analyser de grandes quantités de transactions prévisibles et pour identifier des incohérences ou des variations importantes par rapport aux attentes.

En fonction du jugement de l'auditeur, ces tests peuvent être réalisés séparément ou combinés selon les besoins spécifiques de l'audit. [72]

Dans certains cas, lorsque les éléments probants sont sous forme électronique, il peut être difficile ou même impossible de réduire le risque d'audit à un niveau acceptable uniquement avec des tests substantifs. Dans ces situations, les tests sur les contrôles deviennent essentiels pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité des éléments probants.

## 3.4 Le recours aux techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO)

Quand l'auditeur réalise un audit informatisé, il utilise ce que l'on nomme les techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO) (Computer Assist Audit Techniques (CAATS)), qui sont un ensemble de méthodes qui offrent à l'auditeur des moyens efficaces pour tester le contrôle des applications informatiques, et cela nécessite des connaissances et des compétences spécifiques de la part de l'auditeur. Selon certains auditeurs, l'utilisation du TAAO est perçue comme un moyen d'automatiser les tâches manuelles car elle apporte une valeur ajoutée au processus d'audit.

### 3.4.1 Définition des TAAO

Selon l'ISACA (*Information System Audit and Control Association*), les Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAAO), également appelées *Computer-Assisted Audit Techniques (CAATs)*, désignent l'ensemble des outils d'audit automatisés. Cela inclut notamment les logiciels d'audit généralisés, les générateurs de données de test, les programmes d'audit informatisés et divers utilitaires spécialisés conçus pour faciliter le processus d'audit.[73]

Le recours aux Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAAO) devient indispensable dans plusieurs situations, notamment lorsque l'auditeur ne peut pas examiner directement les pièces justificatives en raison de l'automatisation des transactions comptables (comme le calcul automatique des escomptes), ou lorsque l'absence de documentation physique empêche le suivi du chemin d'audit. De même, lorsque les données sont stockées uniquement sous format électronique, l'accès à ces informations nécessite l'utilisation d'outils informatiques spécialisés. Enfin, dans un contexte où le temps alloué à l'audit est restreint, les TAAO permettent d'optimiser le travail de l'auditeur.

En plus de pallier ces contraintes, l'utilisation des TAAO améliore considérablement l'efficacité et l'efficience des procédures d'audit. Elles permettent d'exploiter un volume

[72] *Norme ISA 330 - "Réponses de l'auditeur aux risques évalués"*.
[73] *IFACI (2015). Manuel d'audit interne. Editions*

important de données issues du système informatique, facilitant ainsi la détection des anomalies et la validation des informations financières. Dans le cas de systèmes complexes et intégrés, leur usage ne se limite pas à un simple gain de temps, mais devient un levier essentiel pour assurer un audit rigoureux et fiable.[74]

### 3.4.2 Mise en œuvre des Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAAO)

La mise en place des TAAO suit généralement quatre étapes clés :[75]

- **Récupération des fichiers informatiques** :
  L'auditeur, en accord avec l'entité auditée, identifie les applications présentant des risques significatifs, détermine les données à analyser, puis procède à l'extraction des fichiers nécessaires. Cette étape peut être complexe en raison de la diversité des systèmes informatiques (progiciels variés, formats hétérogènes…).
- **Validation des fichiers** :
  Avant toute analyse, l'auditeur doit s'assurer de l'exhaustivité et de l'intégrité des données extraites, en les rapprochant des enregistrements comptables pour garantir qu'aucune altération n'a eu lieu.
- **Réalisation des tests** :
  Les tests sont ensuite exécutés, avec un soin particulier accordé à leur traçabilité. Il est recommandé de sauvegarder chaque étape du processus, en utilisant par exemple le journal d'audit intégré au logiciel utilisé.
- **Analyse et synthèse** :
  Enfin, les résultats sont analysés et compilés dans un rapport synthétique. Celui-ci présente les tests effectués, les observations formulées, ainsi que les recommandations issues des constats.

### 3.4.3 Les principaux avantages des TAAO sont les suivantes :

- Elles permettent d'obtenir des éléments probants dans un environnement entièrement dématérialisé, facilitant ainsi l'audit des systèmes informatisés.
- Elles dépassent les limites du simple échantillonnage, en réduisant les risques liés au manque d'exhaustivité des contrôles et aux difficultés de mise en œuvre des sondages.
- Elles permettent d'identifier de manière systématique toutes les anomalies en fonction des critères de sélection ou de calcul définis par l'auditeur.
- Elles offrent la possibilité d'effectuer des simulations afin d'évaluer l'impact de changements de méthode comptable ou de gestion.
- Elles facilitent l'exécution de contrôles complexes et répétitifs sur de larges volumes de données, rendant ainsi possible l'analyse de calculs qui seraient fastidieux, voire irréalisables, manuellement. [76]

---

[74] *CNCC, « Prise en compte de l'environnement informatique et incidence sur la démarche d'audit », Edition CNCC, 2003*
[75] *GUIDE D'AUDIT DES SYSTÈMES D'INFORMATION, disponible en ligne sur : https://www.ccomptes.dz/wp-content/uploads/2022/03/GUIDE-AUDIT-INFORMATIQUE-.pdf [consulté le en : 05/04/2025 à 14h44]*
[76] *CNCC-IRE-CSOEC juin 2012*

### 3.5 Le calendrier des procédures d'audit dans un environnement informatisé

L'environnement informatique a profondément transformé l'approche de l'audit externe, en particulier en ce qui concerne la planification des missions, les tests sur les contrôles et les tests substantifs. Dans ce contexte digitalisé, le calendrier des procédures d'audit ne peut plus suivre un schéma rigide basé uniquement sur des étapes fixes. L'automatisation des traitements comptables, la circulation rapide de l'information et les mises à jour fréquentes des systèmes exigent une planification plus dynamique, intégrant des revues intermédiaires et une surveillance continue. Les tests sur les contrôles, quant à eux, doivent s'adapter à des processus informatisés dans lesquels les contrôles internes sont souvent automatisés. L'auditeur évalue alors les contrôles généraux informatiques (sécurité, sauvegardes, gestion des accès) ainsi que les contrôles applicatifs (validation automatique, traçabilité, séparation des tâches), en s'appuyant sur les Techniques d'Audit Assistées par Ordinateur (TAAO) pour vérifier leur fiabilité. Enfin, les tests substantifs, visant à détecter directement les anomalies dans les états financiers, évoluent vers des méthodes analytiques automatisées, reposant sur l'extraction de données massives et leur analyse à l'aide d'outils numériques, permettant une couverture plus large et une détection plus fine des irrégularités. Ainsi, l'intégration de l'informatique dans les systèmes comptables impose à l'auditeur une adaptation globale de ses méthodes et de son calendrier pour garantir la pertinence et l'efficacité de sa mission.[77]

**À l'issue de cette section,** Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont profondément transformé la pratique de l'audit en influençant toutes ses phases, de la planification à la communication des résultats. Elles permettent une meilleure compréhension des systèmes informatiques, facilitent l'identification des risques, et imposent une adaptation des stratégies d'audit. La dématérialisation des éléments probants requiert des méthodes spécifiques pour garantir leur fiabilité. Les techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO) sont désormais essentielles pour analyser de grands volumes de données, renforcer l'efficacité des contrôles et optimiser le calendrier des procédures. Dans cet environnement, l'auditeur doit continuellement adapter ses compétences pour répondre aux défis et opportunités liés à la digitalisation.

[77] *IFAC,* Norme internationale d'audit ISA 330 – Réponses de l'auditeur aux risques évalués, *édition 2022.*

## Conclusion du Chapitre 01 :

À l'issue de cette première partie, il apparaît clairement que l'audit externe repose sur un socle structuré de normes, de principes professionnels et de dispositions légales, visant à garantir la fiabilité, la régularité et la transparence de l'information financière. L'auditeur externe, en tant qu'intervenant indépendant, joue un rôle central dans la sécurisation des états financiers, en mobilisant une démarche rigoureuse fondée sur l'analyse des risques, la collecte des éléments probants et l'évaluation des contrôles internes.

Toutefois, l'évolution rapide des technologies de l'information et la digitalisation croissante des processus comptables ont profondément redéfini les modalités d'exercice de cette mission. Le recours massif aux systèmes d'information, aux bases de données automatisées et aux logiciels comptables intégrés a donné naissance à un environnement de travail largement informatisé, dans lequel l'auditeur doit désormais évoluer. Ce nouveau contexte impose des ajustements méthodologiques, tant dans la planification de l'audit que dans la collecte, l'analyse et l'évaluation des éléments probants.

La mission d'audit dans un environnement informatisé ne se limite plus à la simple vérification des documents comptables ; elle implique une compréhension fine du fonctionnement des systèmes d'information, une capacité à analyser les processus automatisés, ainsi qu'une évaluation des dispositifs de sécurité, de traçabilité et de fiabilité des données numériques. L'utilisation d'outils technologiques devient ainsi une composante stratégique de la mission d'audit, permettant de renforcer la qualité des contrôles et d'optimiser l'efficacité des interventions.

Ce chapitre a donc permis de poser les bases conceptuelles nécessaires à la compréhension des mutations que connaît aujourd'hui l'audit externe. Il met en lumière les enjeux d'adaptation que soulèvent les environnements informatisés pour les professionnels du secteur, tout en soulignant l'importance d'une intégration harmonieuse entre les exigences réglementaires traditionnelles et les impératifs technologiques contemporains. Cette analyse théorique ouvre la voie à une réflexion plus concrète sur l'application de ces concepts dans la pratique, à travers l'étude de cas réels, qui permettront d'observer les impacts directs de la digitalisation sur la conduite des missions d'audit.

# Chapitre 02 : Optimisation de la mission d'audit externe dans un environnement digitalisé

# Chapitre 02 : Optimisation de la mission d’audit externe dans un environnement digitalisé

Dans un contexte où l’évolution technologique bouleverse les pratiques professionnelles, la fonction d’audit externe est appelée à se réinventer tant dans son approche méthodologique que dans les outils mobilisés. La digitalisation des processus comptables, la multiplication des systèmes d’information et la dématérialisation des données financières imposent aux auditeurs une révision continue de leurs pratiques professionnelles. Ces évolutions ne se limitent pas à des ajustements techniques : elles redéfinissent en profondeur les conditions d’exercice de la mission d’audit, en y intégrant de nouvelles exigences de performance, de fiabilité et de traçabilité.

Ce deuxième chapitre s’inscrit dans cette dynamique de transition numérique en proposant une analyse concrète de l’impact des systèmes d’information sur la conduite des missions d’audit. Il vise à dépasser le cadre purement théorique pour interroger les pratiques réelles observées sur le terrain, à travers l’examen de situations professionnelles spécifiques.

La première section est consacrée à la présentation de l’environnement professionnel dans lequel s’inscrit cette étude : le cabinet d’audit Zahir Tamssaout, organisme d’accueil du stage, ainsi que deux entreprises clientes auditées, Samha Home Appliance et Sarl Palais Blanc. Chacune de ces structures illustre un rapport différent aux technologies de l’information, constituant ainsi un terrain pertinent pour une analyse comparative.

La seconde section compare l'impact de l'utilisation, ou de la sous-utilisation, des systèmes d'information sur l'efficacité des missions d'audit. L'entreprise Samha, équipée d'un ERP intégré comme SAP, bénéficie d'un environnement numérique structuré, tandis que la Sarl Palais Blanc utilise partiellement le système Odoo, se limitant au module de facturation. Cette comparaison met en lumière les différences d'efficacité et d'optimisation des missions d'audit selon le niveau d'intégration des systèmes d'information.

Ce chapitre ouvre la voie à une proposition d’amélioration : la conception d’un système d’information adapté aux besoins spécifiques du cabinet Zahir Tamssaout, dans l’objectif de moderniser ses pratiques, de renforcer la fiabilité des données auditées, et de sécuriser les échanges avec les entreprises clientes.

# Chapitre 02 : Optimisation de la mission d'audit externe dans un environnement digitalisé

## Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil Cabinet d'audit Zahir Tamssaout et des entreprises auditées (Samha Home Appliance et Sarl Palais Blanc)

Dans le cadre de cette étude, il est essentiel de contextualiser la mission d'audit en présentant l'environnement professionnel dans lequel elle s'inscrit.

Cette section introduit tout d'abord le cabinet d'audit Zahir Tamssaout, structure d'accueil du stage. [78]

Elle s'intéresse ensuite à deux entreprises auditées par le cabinet, Samha Home Appliance[79] et Sarl Palais Blanc[80], dont les profils distincts permettent une analyse comparative des pratiques comptables et de l'usage des systèmes d'information.

### 1 Présentation du cabinet TAMSSAOUT ZAHIR

Le cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes TAMSSAOUT ZAHIR, fondé en 2016, est né d'une véritable passion pour les systèmes d'information et la bonne gouvernance d'entreprise. Il résulte de la fusion de plusieurs professionnels expérimentés dans les domaines de la comptabilité, de la finance, de l'audit légal et contractuel, ainsi que de la gouvernance d'entreprise.

Le cabinet propose une large gamme de services spécialisés, notamment l'audit et la certification des états financiers, y compris les états consolidés, l'externalisation comptable (outsourcing), le conseil fiscal, la gestion des litiges avec l'administration fiscale et parafiscale, ainsi que les missions de due diligence. Son équipe cumule plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de l'audit, de la comptabilité et du conseil aux entreprises.

L'objectif principal du cabinet est de fournir à ses clients des services de haute qualité, en les adaptant aux spécificités de chaque activité. Grâce à une approche personnalisée, le cabinet est en mesure d'identifier les risques propres à chaque entité et de proposer des solutions sur mesure.

#### 1.1 Organisation du cabinet :

Le schéma suivant représente l'organigramme du cabinet TAMSSAOUT ZAHIR :

[78] *Document interne du cabinet*
[79] *Document interne de l'entreprise*
[80] *Document interne de l'entreprise*

**Figure 4** : L'organigramme du cabinet TAMSSAOUT ZAHIR

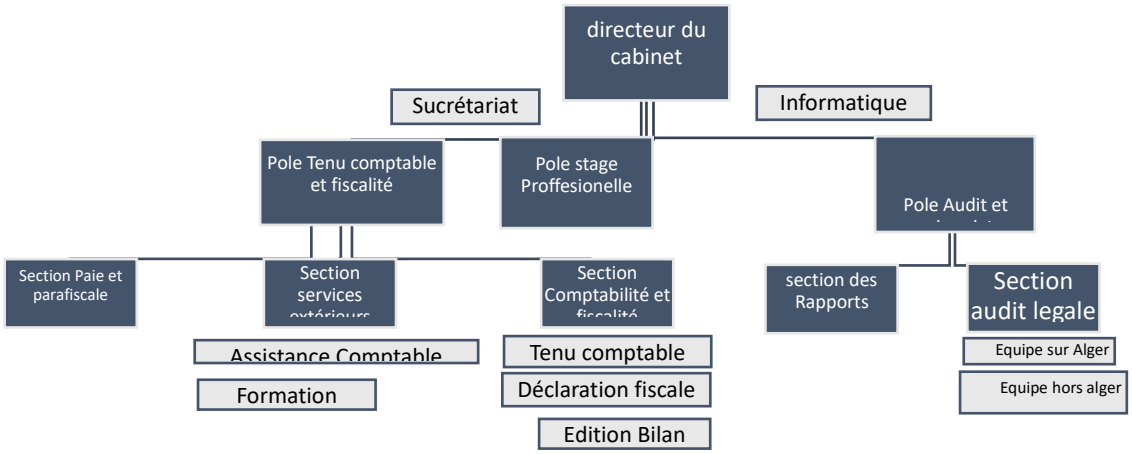


### 1.2 Ressources humaines de cabinet Par métier :

La répartition des ressources humaines au sein d'un cabinet se fait en fonction des différents domaines d'expertise exercés.

**Tableau 1** : La segmentation des ressources humaines au sein du cabinet

| fonction | Qualifications | Nombre |
|---|---|---|
| *Directeur du cabinet* | *Expert-comptable* | *01* |
| *Informaticien* | *Technicien en informatique* | *01* |
| *Secrétaire* | *Cadre comptable* | *01* |
| *Chef section audit* | *Commissaire aux comptes* | *02* |
| *Chef section comptabilité et fiscalité* | *Cadre comptable* | *01* |
| *Chef Section formation* | *Commissaire aux comptes* | *01* |
| *Section Comptabilité et fiscalité* | *Cadre comptable* | *03* |
| *Edition et calcule de paie* | *Cadre comptable* | *02* |
| *Chef Mission Audit Externe* | *Expert-comptable* | *01* |
| *Section Edition Rapports* | *Commissaires aux comptes* | *03* |
| *Section Audit légale* | *Expert-comptable finaliste commissaire aux comptes* | *05* |

**Source :** document interne du cabinet

Le Tableau N°01 offre une segmentation concise des ressources humaines au sein du cabinet.

### 1.3 Références du cabinet par secteur d'activité :

Le cabinet d'expertise comptable TAMSSAOUT intervient dans divers domaines tels que la comptabilité, le développement et le pilotage d'entreprise, ainsi que la gestion de la paie et des ressources humaines. Il accompagne des clients issus de tous les secteurs d'activité, principalement des TPE, PME et PMI implantées dans les régions d'Alger, Blida, Bouira, Béjaïa, Sétif, et Hassi Messaoud. Le cabinet collabore avec des acteurs de secteurs variés : professions libérales, commerce, industrie, associations, BTP et services. Parmi ses références figurent notamment : CEVITAL SPA, SNL SPA, Groupe BRANDT, et SARL IBARAR EMBALLAGE.

## 2 Présentation générale des deux entreprises auditées

Dans le cadre de cette étude, une présentation succincte des deux entreprises auditées est proposée, suivie d'un aperçu de leurs systèmes comptables respectifs, afin de mieux comprendre les outils numériques mobilisés dans la gestion de l'information financière.

### 2.1 Présentation de l'entreprise SAMHA

Créée en 2006 à la faveur d'un partenariat stratégique entre le groupe algérien Cevital et Samsung Electronics, l'entreprise SAMHA a pour ambition de développer un vaste réseau de distribution des produits Samsung en Algérie, tout en installant une unité locale de fabrication sous licence. Son premier magasin, baptisé « Samsung Plaza Hydra », a ouvert ses portes en novembre 2006. Dès ses débuts, SAMHA a affiché une vision ambitieuse, visant l'implantation de 50 magasins à travers le pays et la couverture de plus de 250 points de vente, avec l'appui de plus de 2000 revendeurs agréés.

L'entreprise distribue une large gamme de produits électroniques, allant de l'électroménager aux équipements audio et vidéo. Pour garantir la satisfaction client, elle a mis en place un service après-vente organisé autour d'un centre national et de plusieurs centres régionaux. L'investissement initial, estimé à 75 millions de dollars américains, a été entièrement financé par Cevital, permettant à SAMHA de bénéficier à la fois de ressources financières solides et d'un transfert de savoir-faire technologique.

#### 2.1.1 Objectifs stratégiques de l'entreprise :

- Rendre les produits Samsung accessibles à un large public grâce à une politique de prix compétitifs.
- Valoriser et faire monter en compétences le capital humain.
- Optimiser la rentabilité de l'entreprise pour soutenir sa croissance.
- Se positionner progressivement sur les marchés d'exportation.

#### 2.1.2 Orientations politiques :

- Diversifier continuellement l'offre de produits.
- Consolider les relations commerciales avec les distributeurs.
- Assurer la montée en compétence des équipes à travers des formations ciblées.

**Devise de l'entreprise :**

☞ « Nous ne vendons pas un produit, nous vendons une satisfaction. »

La direction financière de SAMHA occupe un rôle central dans la gestion et la planification économique de l'entreprise. Elle est responsable de la supervision de la trésorerie, du respect des obligations fiscales, de la tenue de la comptabilité (générale et analytique), de la gestion budgétaire ainsi que du contrôle de gestion.

### 2.1.3 Principales missions de la direction financière :

- Assurer une gestion optimale de la trésorerie, des engagements financiers et des investissements.
- Veiller à la conformité fiscale, en préparant les bilans, les déclarations et en assurant le suivi des éventuels contentieux.
- Élaborer et mettre à jour le plan comptable, produire les états financiers (bilan, compte de résultat, annexes).
- Travailler en collaboration avec le commissaire aux comptes dans le cadre des audits annuels.
- Organiser la comptabilité analytique pour une meilleure maîtrise des coûts.
- Piloter le processus budgétaire, depuis l'élaboration de la directive budgétaire jusqu'au suivi des réalisations.
- Fournir les outils de pilotage nécessaires à la direction générale, tels que les tableaux de bord et le rapport annuel de gestion.

### 2.1.4 Système comptable et usage du progiciel SAP

L'entreprise SAMHA s'appuie sur une infrastructure numérique robuste pour piloter l'ensemble de ses opérations comptables et financières. Dans cette optique, elle a adopté le progiciel de gestion intégré SAP (Systems, Applications and Products in Data Processing), reconnu à l'échelle internationale pour sa capacité à centraliser, automatiser et sécuriser les flux d'information.

Au cœur de cette architecture, le module **FA (Financial Accounting)** constitue l'épine dorsale du dispositif comptable. Il permet un enregistrement en temps réel de l'ensemble des transactions financières de l'entreprise. Ce module est étroitement lié aux autres fonctions opérationnelles telles que **MM (Materials Management)** pour les achats et **SD (Sales and Distribution)** pour les ventes, garantissant une continuité et une cohérence des traitements dès la saisie initiale d'une opération.

L'un des principaux atouts de SAP réside dans la **saisie unique de l'information**, un principe qui limite les interventions manuelles redondantes et réduit significativement les risques d'erreurs. Une opération enregistrée dans un module déclenche automatiquement les écritures correspondantes dans les autres, assurant ainsi une fiabilité accrue, une traçabilité complète et une fluidité des échanges interservices.

De plus, SAP offre une historisation systématique des données, leur sécurisation et leur disponibilité en temps réel. Cela permet à la direction de disposer d'indicateurs fiables pour la prise de décision et facilite également le travail des auditeurs, qui peuvent accéder rapidement aux documents via un droit de consultation ou grâce à l'extraction de la base comptable.

Le système permet aussi l'intégration de **mécanismes de contrôle interne automatisés** : alertes en cas d'anomalies, validation des opérations avant enregistrement, contrôle des accès par profil utilisateur, etc. Ces fonctionnalités renforcent la qualité de l'information comptable et garantissent son alignement avec les référentiels comptables nationaux et internationaux.

Enfin, les **états financiers réglementaires** (bilan, compte de résultat, annexes) sont générés directement à partir du système, sans retraitement manuel, ce qui en améliore la fiabilité et limite les risques d'altération de l'information. L'expérience de SAMHA met ainsi en évidence que l'utilisation d'un ERP tel que SAP dépasse le simple cadre opérationnel : il devient un levier stratégique pour garantir la transparence, l'exactitude et la conformité de l'information financière dans le cadre des missions d'audit.

## 2.2 Présentation de l'entreprise SARL Palais Blanc

Fondée en août 2008, la société **PALAIS BLANC** a été constituée sous la forme juridique d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL). Dotée initialement d'un capital de 100 000 dinars, l'entreprise a rapidement renforcé sa structure financière à travers plusieurs augmentations de capital : une première en décembre 2009 portant le montant à 20 millions de dinars, puis une seconde en 2016 atteignant 60 millions de dinars. Ces évolutions traduisent la volonté des fondateurs de consolider leur investissement et d'ancrer durablement leur activité dans l'industrie textile, en particulier dans le segment du linge de maison.

Le siège social de l'entreprise est établi à **Kouba (Alger)**, au sein du bâtiment CEVITAL, ilot D n°06, Garidi II. Quant à son atelier de production, il est localisé dans la **zone industrielle de Dar El Beida**, plus précisément sur le lot n°21 à 30, constituant ainsi le cœur opérationnel de la société.

L'activité principale de PALAIS BLANC repose sur la **fabrication d'articles textiles**, avec un positionnement affirmé dans la confection de **linge de maison** et de **vêtements prêt-à-porter**. En parallèle, à la suite de la réception de son site industriel à Dar El Beida, l'entreprise a diversifié ses sources de revenus en développant une **activité locative**, en exploitant les surfaces non utilisées de son bâtiment à des fins de **mise en location d'espaces**.

### 2.2.1 Utilisation du système Odoo et externalisation comptable

La gestion comptable et financière de la SARL PALAIS BLANC repose sur une organisation mixte, combinant des traitements internes limités et une externalisation des fonctions essentielles. En effet, la comptabilité générale ainsi que l'administration des ressources humaines sont déléguées à un cabinet externe, qui se charge de la tenue des comptes, de l'établissement des états financiers et des déclarations fiscales en s'appuyant sur le logiciel DLG.

En parallèle, l'entreprise utilise en interne l'ERP **Odoo**, un outil open source, mais de manière restreinte. Seul le module de **facturation** est réellement exploité, ce qui limite considérablement l'intégration des différentes fonctions de gestion.

Cette configuration entraîne plusieurs limites en matière de traitement de l'information financière. L'absence d'une interconnexion entre les différents modules (achats, stocks, production, paie, analytique, etc.) nuit à la fluidité et à la fiabilité des données. Par exemple, bien que les ventes soient saisies dans Odoo, leur traduction comptable est effectuée séparément par le cabinet, ce qui peut provoquer des écarts, des délais de traitement, voire des erreurs de saisie.

En outre, l'absence d’une visibilité en temps réel sur les opérations de production, les mouvements de stocks ou les dépenses compromet la capacité de l’entreprise à piloter efficacement sa trésorerie, à suivre ses marges ou à produire des indicateurs de performance fiables. Autrement dit, bien que l’usage d’un ERP comme Odoo marque une volonté de modernisation, son exploitation très partielle, combinée à l’externalisation comptable, limite les bénéfices attendus d’un système d’information intégré. Cela impacte directement la qualité, la rapidité et la transparence des informations financières mises à disposition tant pour la gestion interne que pour les besoins d’audit.

# Chapitre 02 : Optimisation de la mission d'audit externe dans un environnement digitalisé

## Section 02 : Analyse comparative des environnements numériques audités

À l'heure où la digitalisation transforme profondément les pratiques comptables et financières, la qualité de l'information auditée est étroitement liée à l'environnement technologique dans lequel elle est produite.

Cette section se consacre à une analyse comparative de deux entreprises auditées : **SAMHA**, qui fonctionne avec l'ERP **SAP**, et la **SARL Palais Blanc**, qui utilise partiellement la solution **Odoo**. L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les systèmes d'information influencent la conduite et la fiabilité des missions d'audit financier. L'étude débute par une exploration de l'architecture des systèmes numériques des deux entreprises et de leur impact sur le travail des auditeurs. Une attention particulière est portée à l'analyse des états financiers afin d'identifier d'éventuels écarts liés à la qualité de l'information produite.

Enfin, une proposition de système d'information adapté au cabinet **Zahir Tamssaout** est développée, dans une optique d'optimisation des missions d'audit réalisées à distance.

### 1 Organisation des systèmes d'information et leur influence sur la mission d'audit

L'organisation d'un système d'information joue un rôle déterminant dans la manière dont une mission d'audit est conduite. L'architecture du système, le niveau d'intégration des modules et la qualité des données disponibles influencent directement la planification, l'exécution et l'analyse des travaux d'audit. Dans cette partie, nous présentons deux cas distincts : l'architecture du système SAP utilisé par SAMHA, et celle d'Odoo exploitée partiellement par la SARL Palais Blanc, afin d'en analyser les apports et les limites en contexte d'audit.

#### 1.1 Architecture du système SAP – Modules exploités dans les missions d'audit

SAP est un progiciel de gestion intégré (ERP) structuré autour d'une architecture modulaire. Chaque module couvre un domaine fonctionnel spécifique de l'entreprise, mais tous sont interconnectés via une base de données unique, ce qui garantit une circulation fluide et cohérente de l'information à travers les différents services.

Dans le contexte de l'audit réalisé chez l'entreprise **SAMHA**, les modules les plus sollicités relèvent principalement des domaines **financier** et **logistique**.

**Modules financiers**

- **FA – Financial Accounting** : Ce module constitue la colonne vertébrale du système comptable. Il regroupe la comptabilité générale (FA-GL), la gestion des comptes clients (FA-AR), des comptes fournisseurs (FA-AP), des immobilisations (FA-AA), ainsi que la trésorerie (FA-TR) et les déplacements professionnels (FA-TV). Il est indispensable pour la production des états financiers réglementaires.
- **CO – Contrôle de gestion** : Ce module permet le suivi des coûts, l'analyse de la rentabilité et la gestion des centres de charges. Il comprend plusieurs sous-ensembles tels que CO-OM (gestion des frais généraux), CO-PC (coûts de revient par produit) et CO-PA (analyse des performances par segment).
- **TR – Treasury** : Ce sous-système gère les flux de trésorerie, les liquidités, et les opérations de paiement.
- **IM – Investment Management** : Il est dédié au suivi des investissements et à leur planification financière.

**Modules logistiques**

- **MM – Materials Management** : Utilisé pour gérer les approvisionnements, les réceptions de marchandises, les niveaux de stock et les inventaires.
- **SD – Sales and Distribution** : Couvre l'ensemble du cycle commercial, depuis la commande jusqu'à la facturation en passant par la livraison.
- **WM – Warehouse Management** : Optimise la gestion des entrepôts, des emplacements de stockage et des mouvements de marchandises.
- **PP – Production Planning** : Permet de planifier la production, de gérer les ressources et d'assurer le suivi des ordres de fabrication.

**Autres modules complémentaires**

Certains modules spécifiques peuvent également être mobilisés selon les besoins de la mission d'audit :

- **PM – Plant Maintenance** : Pour le suivi des opérations de maintenance.
- **QM – Quality Management** : Pour le contrôle qualité à différents niveaux du processus de production.
- **PS – Project System** : Pour le suivi budgétaire et opérationnel des projets.
- **CS – Customer Service** : Pour le traitement du service après-vente.
- **HR – Human Resources** : Pour la gestion du personnel, des paies, des temps de travail et du recrutement.

Une bonne connaissance de ces modules est essentielle pour un auditeur, car elle lui permet d'identifier rapidement les sources de données pertinentes, d'analyser la fiabilité des flux comptables, et de tester l'efficacité des dispositifs de contrôle interne intégrés dans le système SAP.

### 1.1.1 Avantages relevés lors des missions d'audit menées sous SAP

L'utilisation du progiciel SAP dans le cadre des missions d'audit menées chez l'entreprise SAMHA a permis de constater plusieurs bénéfices significatifs, tant sur le plan de l'efficacité opérationnelle que sur celui de la qualité de l'information financière.

- **Centralisation de l'information** : L'ensemble des données comptables, logistiques et financières est regroupé dans une seule et même plateforme. Cette centralisation limite considérablement les risques de doublons, d'erreurs de saisie, ou d'incohérences entre les différents services.
- **Fiabilité renforcée des données** : Grâce aux traitements automatisés, les écritures comptables sont générées de manière standardisée et sécurisée, réduisant les marges d'erreur humaine et assurant une meilleure cohérence des enregistrements.
- **Traçabilité intégrale des opérations** : Chaque écriture comptable peut être directement reliée à ses justificatifs d'origine (factures, bons de commande, documents de livraison, etc.), ce qui facilite les tests de conformité et les vérifications de fond.
- **Sécurité et contrôle des accès** : Le paramétrage des droits utilisateurs selon les rôles et responsabilités permet de restreindre les actions sensibles, assurant ainsi une meilleure maîtrise des risques et un renforcement du contrôle interne.
- **Journalisation automatique des événements** : Toute action réalisée dans le système est enregistrée dans des journaux (logs), ce qui permet de reconstituer l'historique des modifications et de détecter d'éventuelles anomalies ou tentatives de fraude.

- **Production instantanée des états comptables** : SAP permet une génération automatique et rapide des bilans, comptes de résultat, journaux, balances et annexes. Cette fonctionnalité optimise le travail des auditeurs et réduit les délais de traitement.
- **Uniformisation des processus** : L'application de procédures standardisées dans SAP facilite l'audit des différents exercices comptables et garantit une meilleure comparabilité dans le temps.
- **Accès à des outils de reporting performants** : Des états personnalisés peuvent être extraits à la demande, permettant aux auditeurs de réaliser des analyses ciblées, des contrôles croisés, ou des tests de cohérence sur des périodes et périmètres variés.
- **Optimisation de la planification des travaux d'audit** : La structuration du système autour de cycles clairement identifiés (achats, ventes, immobilisations, etc.) permet de mieux planifier les interventions et de focaliser les contrôles sur les zones à risque.
- **Gain de temps notable dans la collecte d'informations** : La disponibilité immédiate des données en ligne réduit la dépendance à l'équipe comptable de l'entreprise auditée (DFC), ce qui accélère la réalisation des travaux, notamment lors des audits sur le terrain.

Ainsi, l'environnement SAP offre aux auditeurs un cadre de travail structuré, fiable et sécurisé, favorisant une meilleure qualité des missions réalisées et une efficacité accrue dans l'analyse des données financières.

**Figure 5**: Illustrations de l'intégration des fonctions de gestion via SAP, Source d'avantage pour l'audit externe

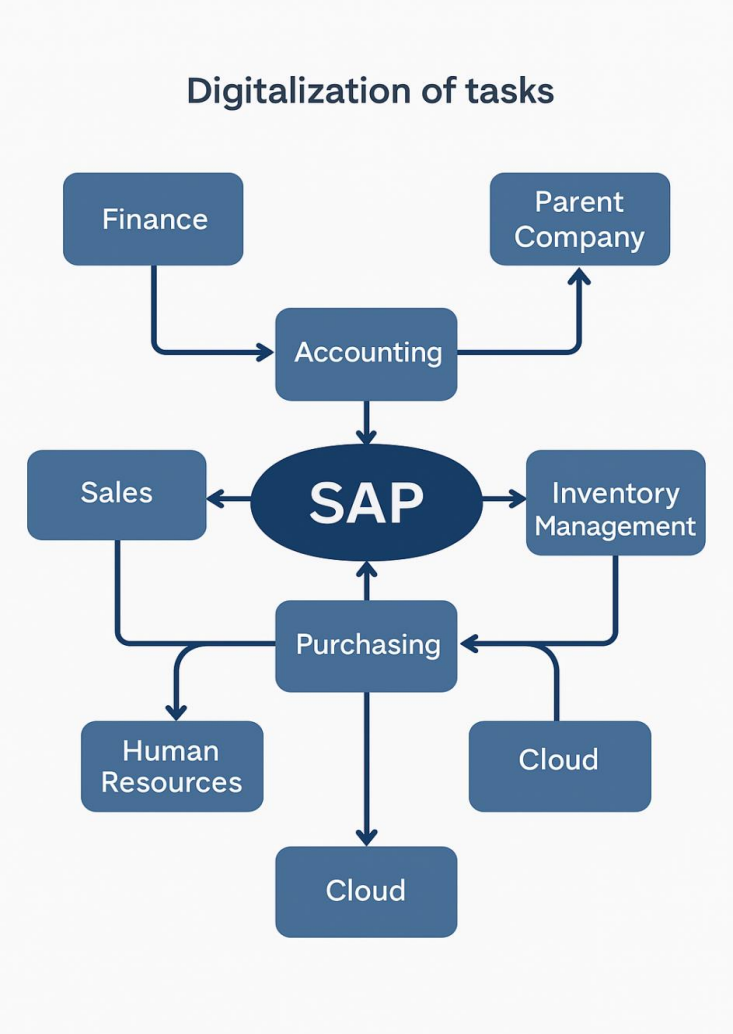


**Source :** les données de l'entreprise

Cette figure illustre comment l'ERP SAP centralise les fonctions clés de l'entreprise, ce qui permet une automatisation des traitements, une cohérence accrue des données, et une meilleure traçabilité des opérations. Pour les auditeurs, cette structuration numérique réduit les risques d'erreurs, facilite la collecte des éléments probants et renforce la fiabilité des états financiers audités. Ces atouts constituent des avantages majeurs observés lors des missions d'audit menées dans des environnements équipés de SAP.

### 1.2 Architecture du système Odoo

ODOO est un logiciel ERP modulaire et flexible qui permet d'intégrer toutes les fonctions de gestion au sein d'un seul et même système. Adapté aux besoins spécifiques de chaque entreprise, il se distingue par sa capacité à offrir une large gamme de modules interconnectés. Parmi les principaux, on retrouve :

- **Le module Ventes** : Il facilite la création de devis, la gestion des commandes clients et le suivi des paiements, ce qui assure une gestion commerciale fluide et bien structurée.
- **Le module Achats** : Ce module est dédié à la gestion des commandes fournisseurs, au suivi des livraisons et à la réception des produits. Il optimise ainsi le processus d'approvisionnement et améliore la gestion des stocks.
- **Le module Facturation** : Ce module permet non seulement d'émettre des factures, mais aussi de suivre les paiements et d'effectuer des relances en cas de retard. C'est un outil clé pour une gestion financière précise.
- **Le module Comptabilité** : Il assure l'enregistrement des écritures comptables, la génération des états financiers et veille à ce que l'entreprise respecte ses obligations fiscales, simplifiant ainsi la gestion comptable.
- **Le module Inventaire** : Ce module permet une gestion efficace des stocks, avec un suivi des mouvements de marchandises qui assure une gestion optimale des ressources matérielles.
- **Le module Ressources Humaines** : Il prend en charge la gestion administrative du personnel, notamment les congés, les absences et les contrats de travail, permettant une gestion RH plus fluide.
- **Le module CRM (Customer Relationship Management)** : Il aide à suivre les relations avec les clients, gérer les opportunités commerciales et améliorer la satisfaction client en centralisant toutes les interactions.
- **Le module Projet** : Il facilite la planification et le suivi des projets, qu'ils soient internes ou destinés à des clients spécifiques, ce qui permet de mieux gérer les ressources et les délais.
- **Le module Site Web et E-commerce** : Ce module permet de créer et gérer une boutique en ligne, ce qui ouvre de nouvelles opportunités de vente, en ligne, tout en intégrant le processus de gestion au système global.
- **Le module Tableaux de bord** : Il génère des rapports en temps réel et des indicateurs de performance, ce qui permet à l'entreprise de prendre des décisions stratégiques basées sur des données actualisées.

Avec Oddo, chaque entreprise peut personnaliser son système de gestion en fonction de ses priorités et de son organisation, tout en bénéficiant d'un outil flexible, intégré et facile à utiliser.

### 1.2.1 Contraintes et limites pour le CAC

Lors de l'audit de la SARL Palais Blanc, l'utilisation partielle du logiciel Odoo engendre plusieurs difficultés pour le commissaire aux comptes (CAC). En premier lieu, l'accès restreint au système empêche le CAC de consulter en temps réel toutes les données comptables, puisque seul le module de facturation est utilisé en interne, tandis que la gestion comptable et des ressources humaines est confiée à un cabinet externe utilisant un autre logiciel (DLG). Cette séparation des outils rend difficile la traçabilité des opérations et oblige le CAC à collecter des informations via divers canaux, ce qui augmente les risques d'erreurs ou de manques. De plus, l'absence d'une intégration complète des différents modules réduit la fiabilité immédiate des données disponibles sur Odoo, forçant le CAC à effectuer davantage de vérifications manuelles et à solliciter des justificatifs supplémentaires. Enfin, la faible maîtrise des fonctionnalités avancées d'Odoo par le personnel limite les capacités

d'automatisation et de contrôle interne, des éléments essentiels pour garantir la fiabilité des informations financières. Ces contraintes montrent qu'une digitalisation plus poussée et mieux structurée du système d'information comptable serait bénéfique pour renforcer la transparence et améliorer l'efficacité des audits à venir.

## 2 Analyse comparative des états financiers audités

**Comparaison des cas :**

Ayant connaissance de l'architecture des systèmes SAP et Oddo nous pouvons maintenant passer à la comparaison de l 'impact de l'utilisation de SAP (complète) et d'Oddo (module de facturation uniquement) sur la fiabilité et la qualité des informations financières pour l'entreprise en tenant compte les différentes informations financières : Immobilisations incorporelles, Stocks et encours, Créances clients, Créances clients, Placements et autres actifs financiers courants, Trésorerie, Capitaux propres, Fournisseurs et comptes rattachés, Chiffres d'affaires , l'intégration des données, la sécurité des données financières et La gestion électronique des documents (GED).

Etude analytique dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2** : Comparaison et analyse des deux cas étudiés à différents degrés de digitalisation

| **CAS/ Informations financières** | **Cas n°1 : SAMHA (**utilisation intégrale du SAP**)** | **Cas n°2 : SARL PALAIS BLANC (**utilisation partielle du ODOO**)** |
|---|---|---|
| **Spécificités de l'entreprise** | 9 606 574 399 DA de C.A<br>**(**En 2023**)**<br>Société par Actions SPA | 2 614 799,14 DA de C.A<br>**(**En 2023**)**<br>Société à responsabilité limitée |
| **Immobilisations incorporelles** | 11 588 807 228 DA (voir annexe N°2)<br><br>L'implémentation d'un SAP complet implique des investissements importants dans les licences logicielles, les développements spécifiques (adaptations du système aux besoins de l'entreprise), et les coûts d'implémentation. Ces coûts peuvent être capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles.<br><br>L'entreprise SAMHA investit massivement dans la R&D (tel que, développement de nouveaux produits, technologies), une partie de ces coûts seraient capitalisée si | 17 857,15 DA (voir annexe N°5)<br><br>Moins d'investissements des logiciels car L'utilisation d'un seul module Odoo (facturation) implique des coûts logiciels et d'implémentation beaucoup plus faibles que l'implémentation d'un SAP complet.<br><br>L'entreprise PALAIS BLANC peut choisir de comptabiliser ses frais de R&D directement en charges plutôt que de les capitaliser, ce qui réduit le montant de ses immobilisations incorporelles.<br>L'entreprise PALAIS BLANC a réalisée moins d'acquisitions d'actifs incorporels. |

| | | |
|---|---|---|
| | elle répond à certains critères (probabilité de succès technique et commercial, capacité à démontrer la génération de bénéfices futurs).<br><br>Une entreprise avec un SAP complet peut avoir des immobilisations incorporelles plus élevées en raison des investissements importants dans les logiciels, la R&D, et les acquisitions. | L'utilisation d'un seul module Odoo (facturation) implique des coûts logiciels et d'implémentation beaucoup plus faibles que l'implémentation d'un SAP complet. |
| **Stocks et encours** | 20 069 421 923 DA (voir annexe N°2)<br><br>Niveaux de stocks et d'en-cours plus élevés dans l'entreprise SAMHA cela souligne l'importance d'un paramétrage précis du système, d'une optimisation continue des processus et d'une surveillance attentive pour éviter le sur stockage. | 150 234 176,83 DA (voir annexe N°5)<br><br>Des niveaux de stocks plus bas dans PALAIS BLANC cela masquer des inefficacités et des risques de ruptures, et rendre la valorisation des stocks moins fiable en raison d'un suivi moins précis |
| **Créances clients** | 3 829 529 175 DA (voir annexe N°2)<br><br>Cette entreprise a un volume d'affaires très important. Elle effectue un grand nombre de transactions avec ses clients.<br><br>Dans SAMHA L'utilisation intégrale d'un ERP SAP signifie que la gestion des créances clients est sophistiquée et intégrée à d'autres fonctions clés de l'entreprise telles que les ventes, la logistique, et la comptabilité. Cela permet un : | 99 799 113.31 DA (voir annexe N°5)<br><br>Cela suggère un volume d'affaires moins important.<br><br>Le fait que seul le module de facturation soit utilisé signifie que la gestion des créances clients est moins intégrée et potentiellement moins sophistiquée. Il pourrait y avoir un manque de :<br><br>Moins d'automatisation des rappels et des processus de recouvrement. |

| | | |
|---|---|---|
| | Suivi précis : Un suivi en temps réel des factures émises, des paiements reçus, et des retards de paiement.<br><br>Gestion optimisée : Des processus automatisés pour l'envoi de rappels, la gestion des litiges, et l'analyse de la qualité des créances.<br><br>Analyse approfondie : La possibilité de générer des rapports détaillés sur l'âge des créances, les clients à risque, et l'efficacité des politiques de crédit. | Une vision moins complète de la relation client et de l'impact des créances sur d'autres aspects de l'entreprise.<br><br>Analyse limitée Des capacités d'analyse moins poussées sur la qualité et l'âge des créances. |
| **Placements et autres actifs financiers courants** | 1 304 505 934 DA (voir annexe N°2)<br><br>L'entreprise SAMHA détient une somme importante sous forme de placements et d'autres actifs financiers courants.<br><br>L'utilisation intégrale d'un ERP SAP vérifie que la gestion de ces placements est probablement bien intégrée à la fonction financière de l'entreprise. Cela permet un :<br><br>Suivi précis : Un suivi en temps réel de la valeur et de la performance des différents placements.<br><br>Gestion optimisée : Des outils pour la gestion des flux de trésorerie et la prise de décision concernant l'allocation des excédents de trésorerie.<br><br>SAMHA Dispose d'une trésorerie excédentaire qui n'est pas immédiatement nécessaire à ses opérations courantes. | 0 DA (voir annexe N°5)<br><br>Le fait que le montant des placements et autres actifs financiers courants soit nul explique que PALAIS BLANC :<br><br>Ne détient aucun placement financier courant significatif.<br>N'a pas d'excédent de trésorerie qui est investi dans des actifs financiers à court terme.<br><br>Une gestion de trésorerie axée uniquement sur les besoins opérationnels immédiats. |

| | | |
|---|---|---|
| | A une stratégie d'investissement à court terme pour faire fructifier ses liquidités en attendant de les réinvestir dans l'entreprise ou de les distribuer.<br><br>Gère activement sa trésorerie et ses risques financiers. | |
| **Trésorerie** | 2 060 499 006 DA (voir annexe N°2)<br><br>SAMHA dispose d'une quantité significative de liquidités disponibles.<br><br>La gestion de la trésorerie est sophistiquée et bien intégrée aux autres fonctions financières. Cela permet :<br><br>Une visibilité claire : Un suivi en temps réel des flux de trésorerie entrants et sortants.<br><br>Des prévisions fiables : La possibilité d'établir des prévisions de trésorerie précises pour anticiper les besoins futurs.<br><br>Une gestion proactive : La capacité de prendre des décisions éclairées concernant les placements à court terme, les remboursements de dettes, et les investissements. | 224 785 330.66 DA (voir annexe N°5)<br><br>Trésorerie significative, mais inférieure : Ce montant de trésorerie est également important, mais il est inférieur à celui de l'entreprise SAMHA.<br><br>Gestion potentiellement moins intégrée :<br>L'utilisation limitée d'ODOO au seul module de facturation signifie que la gestion de la trésorerie pourrait être moins centralisée et moins intégrée aux autres aspects financiers de l'entreprise. Il pourrait y avoir :<br><br>Une visibilité partielle : Une vue moins complète des flux de trésorerie globaux.<br><br>Des prévisions moins automatisées : Des prévisions de trésorerie qui reposent davantage sur des processus manuels.<br><br>Une gestion moins proactive : Une réactivité aux besoins de trésorerie plutôt qu'une anticipation stratégique. |
| **Capitaux propres** | 55 024 989 189 DA (voir annexe N°3) | 26 889 655.11 DA (voir annexe N°6) |

| | | |
|---|---|---|
| | SAMHA possède une base financière très solide. Ses actifs dépassent largement ses dettes.<br><br>Bien que l'ERP en lui-même ne crée pas directement des capitaux propres, une gestion efficace grâce à un système SAP contribuer à une meilleure rentabilité, une gestion optimisée des actifs et des passifs, et donc à une accumulation plus rapide de capitaux propres au fil du temps.<br><br>Des capitaux propres importants offrent à l'entreprise une plus grande flexibilité pour investir dans de nouveaux projets, réaliser des acquisitions. | PALAIS BLANC plus sensible aux fluctuations économiques ou à des difficultés financières. Son niveau d'endettement par rapport à ses capitaux propres est plus élevé.<br><br>L'utilisation du seul module de facturation d'ODOO a un impact limité sur la gestion globale des finances et l'accumulation des capitaux propres. Une intégration plus large pourrait potentiellement améliorer la visibilité financière et la prise de décision.<br><br>PALAIS BLANC a moins de marge de manœuvre pour réaliser des investissements importants ou faire face à des imprévus.<br><br>Le manque d'intégration d'ODOO pour tous les modules dans l'entreprise signifie que d'autres facteurs externes à l'ERP ont eu une influence plus directe sur son niveau de capitaux propres. |
| **Fournisseurs et comptes rattachés** | 17 554 328 541 DA (voir annexe N°3)<br><br>Volume d'activité important : Un chiffre d'affaires élevé implique généralement des achats importants pour soutenir la production ou la revente.<br><br>Délais de paiement accordés par les fournisseurs : L'entreprise bénéficie de délais de paiement longs de la part de ses fournisseurs, ce qui gonfle temporairement le montant des dettes.<br><br>Politique d'achat centralisée : Une gestion centralisée des achats via SAP permet de consolider les | 27 131 064.55 DA (voir annexe N°6)<br><br>Volume d'activité plus faible : Un chiffre d'affaires moins important se traduit généralement par des achats moins importants.<br><br>Délais de paiement courts : L'entreprise a des délais de paiement plus courts avec ses fournisseurs, ce qui signifie que les factures sont payées plus rapidement.<br><br>Politique d'achat décentralisée ou moins structurée : Une gestion des achats moins centralisée entraîner un montant global de dettes moins élevé à un instant donné. |

| | | |
|---|---|---|
| | commandes et potentiellement de négocier de meilleures conditions, mais cela peut aussi entraîner un montant global de dettes plus élevé à un instant donné.<br><br>Gestion des stocks : Des niveaux de stocks importants nécessite des achats importants et donc des dettes fournisseurs conséquentes.<br><br>L'entreprise SAMHA, avec son intégration ERP complète, gère le flux d'achats beaucoup plus important et pourrait bénéficier de conditions de paiement plus longues, entraînant un montant de dettes fournisseurs beaucoup plus élevé. | Gestion des stocks plus agile : Des niveaux de stocks plus faibles impliquer des achats moins importants et donc des dettes fournisseurs moins élevées.<br><br>L'entrepris PALAIS BLANC avec une activité plus modeste et une gestion des achats moins intégrée, présente un niveau de dettes fournisseurs beaucoup plus faible |
| **Chiffres d'affaires** | 9 606 574 399 DA (voir annexe N°4)<br><br>Le CA est Soutenu par des processus optimisés<br><br>L'entreprise SAMHA utilise SAP de façon intégrale un certain temps et a optimisé ses processus autour de cet outil. | 2 614 799,14 DA (voir annexe N°7)<br><br>Le CA est Limité par la gestion manuelle<br><br>L'entreprise est au début de sa digitalisation, en testant ODOO sur un module spécifique avant d'étendre son utilisation |
| **Niveau d'intégration des données** | Le niveau d'intégration des données est très poussé.<br>SAP est conçu comme un système intégré où les différents modules (ventes, achats, stocks, finance, production, etc.) partagent une base de données unique et centralisée. Voici comment cela se manifeste :<br><br>Ventes : Lorsqu'une commande client est enregistrée dans le module de vente de SAP, cette information est immédiatement disponible pour les autres | Le niveau d'intégration des données est très limité.<br>Seules les informations directement liées au processus de facturation sont centralisées dans Oddo. Voici comment cela se traduit pour les différentes fonctions de l'entreprise :<br><br>Ventes : Les données de vente (commandes clients, informations clients, etc.) peuvent résider dans un autre système (un CRM distinct, des feuilles de calcul, des emails, etc.). Pour créer une facture dans ODOO, |

| | | |
|---|---|---|
| | modules. Par exemple, le module de stock est informé de la future sortie de marchandises, le module de production peut planifier la fabrication si nécessaire, et le module de finance peut anticiper le futur revenu. La création de la facture se fait directement à partir de la commande de vente, sans nécessiter de ressaisie manuelle.<br><br>Achats : De même, lorsqu'un bon de commande fournisseur est créé, l'information est intégrée. La réception des marchandises met à jour automatiquement les niveaux de stock, et la facture fournisseur sera rapprochée électroniquement avec le bon de commande et le bon de livraison.<br><br>Stocks : Les mouvements de stock (entrées, sorties, transferts) sont enregistrés en temps réel et sont directement liés aux processus de vente et d'achat. Lorsqu'une vente est facturée, la quantité en stock est automatiquement mise à jour. Cela permet une gestion des stocks précise et une réduction des risques de rupture ou de surstock.<br><br>Comptabilité : Toutes les transactions (ventes, achats, mouvements de stock, etc.) génèrent automatiquement des écritures comptables dans le module financier de SAP. Cela assure une cohérence totale des données financières et facilite la production d'états financiers précis et en temps réel.<br><br>**L'auditeur externe**, face à un niveau d'intégration des données aussi poussé que celui décrit pour SAP, aura une réaction globalement positive : | il faudra transférer manuellement certaines de ces informations. Ce transfert manuel est une source potentielle d'erreurs de saisie, d'omissions ou même de manipulations.<br><br>Achats : Les informations concernant les achats (bons de commande fournisseurs, factures fournisseurs, informations fournisseurs) seront gérées séparément. Il n'y aura pas de lien direct et automatisé entre les factures clients créées dans ODOO et les coûts associés aux produits vendus.<br><br>Stocks : La gestion des stocks se fera probablement en dehors d'ODOO. Il n'y aura pas de mise à jour automatique des niveaux de stock en fonction des factures émises. Cela entraîner des problèmes de suivi des stocks, des ruptures ou des surstocks, et des difficultés à calculer la rentabilité réelle des ventes.<br><br>Comptabilité : Bien que le module de facturation d'Oddo puisse générer des écritures comptables, ces informations seront isolées des autres flux financiers de l'entreprise (paiements fournisseurs, salaires, etc.) s'ils sont gérés ailleurs. Cela complexifie la production d'états financiers consolidés et la vision globale de la santé financière de l'entreprise.<br><br>**L'auditeur externe** percevra plusieurs inconvénients significatifs pour l'entreprise PALAIS BLANC:<br><br>*Ces transferts manuels augmentent considérablement le risque d'erreurs |

| | | |
|---|---|---|
| | *L'accès à une base de données unique et centralisée simplifie considérablement le travail de l'auditeur. Il peut plus facilement tracer les transactions de bout en bout (du bon de commande à la facture et à l'écriture comptable), effectuer des analyses de données et obtenir des rapports consolidés.<br><br>*L'automatisation des flux de données entre les différents modules SAP élimine les ressaisies manuelles et les transferts d'informations entre systèmes disparates. Cela améliore l'efficacité des processus, réduit les délais et diminue les risques d'erreurs humaines.<br><br>*L'auditeur pourra s'appuyer sur des données actualisées pour évaluer la performance et la situation financière de l'entreprise à une date donnée.<br><br>*L'accès à une base de données unique et intégrée simplifie considérablement le travail de l'auditeur. Il peut extraire et analyser les données plus facilement, ce qui réduit le temps nécessaire à la collecte d'informations et potentiellement les coûts d'audit. | de saisie, d'omissions d'informations importantes, voire de manipulations de données. L'auditeur aura moins de confiance dans l'exactitude des données financières.<br><br>*Le cloisonnement des données financières (facturation isolée des autres flux) complique la production d'états financiers consolidés et précis. L'auditeur devra déployer des efforts significatifs pour rapprocher les informations provenant de différents systèmes, augmentant le risque d'incohérences.<br><br>*Le manque d'intégration rend la traçabilité des transactions complexe. L'auditeur aura du mal à suivre le flux d'une vente depuis la commande jusqu'à l'encaissement, en passant par la livraison et la facturation. La piste d'audit est fragmentée et moins fiable.<br><br>*L'absence d'automatisation des flux de données limite la mise en place de contrôles internes automatisés et efficaces. L'auditeur percevra un environnement de contrôle interne potentiellement plus faible et dépendant de procédures manuelles sujettes à erreur.<br><br>*L'auditeur percevra un risque accru d'erreurs et d'anomalies dans les informations financières, une complexité accrue dans ses procédures d'audit, et une confiance limitée dans la fiabilité et l'exhaustivité des données financières de l'entreprise partiellement digitalisée avec un module de facturation Odoo isolé. Il soulignera la nécessité d'une |

| | | |
|---|---|---|
| | | intégration plus poussée pour améliorer la qualité de l'information financière et renforcer le contrôle interne. |
| **La sécurité des données financières** | Le risque d'erreurs et de manipulations lors du transfert d'informations est très faible. L'intégration poussée garantit une cohérence et une traçabilité des données à travers tous les processus de l'entreprise. Une seule saisie d'information alimente automatiquement tous les modules concernés, réduisant considérablement les interventions manuelles et les risques associés.<br><br>SAP dans SAMHA offre un large éventail de fonctionnalités de sécurité conçues pour protéger l'intégrité et la confidentialité des données :<br><br>**Contrôles d'accès avancés** :<br><br>Authentification forte :<br>SAP prend en charge des méthodes d'authentification robustes, telles que l'authentification à deux facteurs (2FA) et l'intégration avec des systèmes d'annuaire d'entreprise (comme Active Directory).<br>Autorisations granulaires basées sur les rôles et les profils :<br>SAP permet de définir des rôles et des profils d'autorisation très précis, limitant l'accès aux données et aux fonctionnalités en fonction des responsabilités de chaque utilisateur. Ces autorisations peuvent être configurées au niveau des transactions, des organisations, des types de données, etc. | Le risque d'erreurs et de manipulations lors du transfert d'informations est élevé en raison des multiples saisies manuelles et du manque de cohérence entre les différentes informations.<br><br>Même en utilisant ODOO uniquement pour la facturation, des mesures de sécurité sont cruciales pour protéger les données financières. Cependant, l'étendue de ces mesures peut être limitée par le périmètre d'utilisation du logiciel et la manière dont l'entreprise gère les données en dehors d'ODOO. Voici les mesures typiques que l'on pourrait s'attendre à trouver :<br><br>**Contrôles d'accès :**<br><br>Authentification :<br>ODOO exigera des identifiants uniques (noms d'utilisateur et mots de passe) pour accéder au système. La robustesse de ces mots de passe et les politiques de renouvellement sont importantes.<br><br>Autorisations basées sur les rôles :<br>ODOO permet de définir des rôles et des droits d'accès spécifiques. Par exemple, seuls certains employés peuvent être autorisés à créer, modifier ou supprimer des factures, tandis que d'autres peuvent seulement les consulter. La granularité de ces autorisations est essentielle.<br><br>**Cryptage :** |

| | | |
|---|---|---|
| | Séparation des tâches (SOD) :<br>SAP facilite la mise en œuvre de la séparation des tâches, un contrôle interne essentiel pour prévenir la fraude et les erreurs en s'assurant qu'aucune personne n'a le contrôle sur l'ensemble d'un processus financier critique.<br>Pistes d'audit complètes :<br>SAP enregistre en détail toutes les actions effectuées dans le système, y compris les accès aux données, les modifications et les transactions. Ces pistes d'audit permettent de retracer les activités, d'identifier les anomalies et de faciliter les enquêtes en cas d'incident.<br><br>**Cryptage robuste :**<br><br>Cryptage en transit :<br>SAP utilise des protocoles de cryptage standard de l'industrie (comme TLS) pour sécuriser les communications entre les clients SAP et les serveurs SAP.<br>Cryptage au repos :<br>SAP offre des fonctionnalités de cryptage pour les données stockées dans sa base de données. Cela peut inclure le cryptage de tables entières, de champs spécifiques ou de fichiers. L'entreprise peut configurer le niveau de cryptage en fonction de la sensibilité des données.<br><br>**Sauvegardes et restauration avancées :**<br><br>SAP fournit des outils sophistiqués pour la planification et l'exécution de sauvegardes régulières de l'ensemble du système, y compris la base de données, les configurations et les journaux. | Cryptage en transit (SSL/TLS) :<br>Lorsque les données sont transmises entre le navigateur de l'utilisateur et le serveur ODOO (que ce soit une version cloud ou auto-hébergée), elles devraient être cryptées à l'aide du protocole HTTPS (SSL/TLS). Cela empêche l'interception des données pendant leur transmission.<br><br>Cryptage au repos (potentiellement limité) :<br>Le cryptage des données stockées sur les serveurs dépendra de la configuration d'ODOO et de l'infrastructure sous-jacente. Si ODOO est hébergé par un fournisseur de services, ce dernier devrait mettre en place des mesures de cryptage au repos. Pour une installation auto-hébergée, il incombera à l'entreprise de configurer ce cryptage au niveau du serveur et de la base de données. Dans le cas d'une utilisation limitée à la facturation, l'attention portée au cryptage au repos pourrait être moindre par rapport à une utilisation complète de l'ERP.<br><br>**Sauvegardes régulières :**<br><br>La mise en place de sauvegardes régulières de la base de données ODOO est essentielle pour la reprise après sinistre (en cas de panne matérielle, d'erreur humaine ou de cyberattaque). La fréquence et la localisation de ces sauvegardes (sur site, hors site, dans le cloud) sont des éléments importants.<br><br>Cependant, si les données financières sont également stockées en dehors d'ODOO (dans des feuilles de calcul, des emails, etc.), ces informations devront également être sauvegardées séparément, ce |

| | | |
|---|---|---|
| | Les processus de restauration sont également bien définis pour assurer une reprise rapide et fiable en cas de problème.<br><br>Autres mesures de sécurité intégrées :<br><br>**Gestion des vulnérabilités :**<br>SAP publie régulièrement des correctifs de sécurité pour adresser les vulnérabilités potentielles de son logiciel.<br>L'application rapide de ces correctifs est essentielle.<br><br>**Surveillance de la sécurité** :<br>SAP offre des outils de surveillance pour détecter les activités suspectes et les tentatives d'intrusion.<br><br>**Gestion des identités et des accès (IAM)** :<br>SAP peut s'intégrer avec des systèmes IAM pour une gestion centralisée des identités et des accès.<br><br>**Protection contre la perte de données (DLP)** :<br>Certaines fonctionnalités de SAP aider à prévenir la fuite d'informations sensibles.<br>La sécurité des données financières est beaucoup plus robuste et centralisée.<br>Cela réduit considérablement les risques d'accès non autorisé, de perte de données et de manipulation.<br><br>L'utilisation intégrale de SAP par SAMHA, avec ses mesures de sécurité robustes (accès contrôlés, traçabilité, cryptage), offre de grands avantages pour l'auditeur. | qui complexifie le processus et augmente le risque d'incohérence.<br><br>Des mesures de sécurité de base devraient être en place au niveau du module de facturation lui-même. Cependant, la sécurité globale des données financières de l'entreprise est plus vulnérable en raison de la fragmentation des informations et de la nécessité de sécuriser plusieurs systèmes et supports<br><br>L'auditeur percevrait un environnement de sécurité des données financières présentant des faiblesses significatives en raison de la dépendance à des processus manuels :<br>*d'une possible limitation des mesures de sécurité au sein d'ODOO due à son utilisation partielle,<br>*un cryptage au repos potentiellement insuffisant et surtout, de la fragmentation des informations financières en dehors de l'ERP, compliquant la gestion des sauvegardes et augmentant la vulnérabilité globale. |

| | | |
|---|---|---|
| | Elle assure une meilleure fiabilité et traçabilité des données financières.<br>*Simplifie le processus d'audit grâce à la centralisation des informations,<br>*Renforce la sécurité contre les manipulations et les pertes, et facilite l'évaluation des contrôles internes et la conformité réglementaire. | |
| **La gestion électronique des documents (GED)** | La gestion électronique des documents justificatifs est généralement intégrée et centralisée, offrant des avantages significatifs en termes de traçabilité et de fiabilité :<br><br>Archivage numérique intégré :<br><br>SAP permet de lier électroniquement les documents justificatifs à toutes les transactions financières pertinentes au sein du système. Par exemple :<br><br>Les bons de commande clients peuvent être liés aux commandes de vente, aux livraisons et aux factures clients.<br><br>Les factures fournisseurs peuvent être liées aux bons de commande fournisseurs et aux réceptions de marchandises.<br><br>Les relevés bancaires peuvent être rapprochés électroniquement avec les écritures comptables correspondantes, et les documents numérisés peuvent être attachés.<br><br>Les notes de frais peuvent être soumises électroniquement avec | La gestion électronique des documents justificatifs sera limitée au périmètre du module de facturation et potentiellement gérée séparément pour les autres fonctions de l'entreprise. Voici comment cela pourrait fonctionner :<br><br>Archivage numérique :<br><br>Factures clients émises :<br>ODOO Facturation permet généralement de générer des factures au format PDF et de les archiver numériquement au sein du système. Il peut également y avoir la possibilité de joindre des documents supplémentaires pertinents à la facture (bons de commande clients scannés, preuves de livraison, etc.).<br><br>Documents reçus (potentiellement limités) :<br>L'entreprise pourrait avoir la possibilité de télécharger et d'associer des documents reçus (par exemple, des confirmations de paiement clients) aux factures correspondantes dans ODOO. Cependant, la gestion des autres documents justificatifs (factures fournisseurs, relevés bancaires, contrats, etc.) se ferait |

| | | |
|---|---|---|
| | les justificatifs scannés et liées aux paiements correspondants.<br><br>SAP offre des fonctionnalités d'archivage conformes aux réglementations légales, garantissant la conservation sécurisée et la disponibilité des documents pendant les périodes requises.<br><br><u>Flux de validation électronique robustes :</u><br><br>SAP Workflow permet de définir des flux de validation électronique personnalisés pour différents types de documents financiers. Par exemple :<br><br>Les demandes d'achat peuvent suivre un circuit d'approbation en fonction des seuils et des centres de coûts.<br><br>Les factures fournisseurs peuvent être soumises à une validation par les responsables concernés avant paiement.<br><br>Les notes de frais peuvent être approuvées en ligne par les managers.<br><br>Ces flux de validation électroniques garantissent que les documents sont examinés et approuvés par les personnes compétentes avant d'être traités, améliorant ainsi le contrôle interne et réduisant les risques d'erreurs ou de fraudes. Chaque étape de la validation est enregistrée, offrant une piste d'audit complète.<br><br>La facilité de retrouver les preuves et de vérifier les | probablement en dehors d'ODOO, dans des systèmes de stockage de fichiers partagés, des emails ou même des archives physiques.<br><br><u>Flux de validation électronique (probablement limité) :</u><br><br>ODOO Facturation peut offrir des fonctionnalités de base pour la validation des factures avant leur envoi (par exemple, une approbation par un responsable). Cependant, les flux de validation électronique pour d'autres types de documents financiers (demandes d'achat, notes de frais, etc.) n'existeront pas dans ODOO si les modules correspondants ne sont pas utilisés. Ces validations se feraient probablement par des circuits papier ou par email, ce qui est moins traçable et plus sujet aux délais et aux pertes d'informations.<br><br>La facilité de retrouver les preuves et de vérifier les informations financières est compromise en raison de la dispersion des documents. Pour vérifier une transaction financière, il faudra potentiellement consulter ODOO pour la facture client, un autre système pour le bon de commande, des emails pour la preuve de livraison, et des archives physiques ou des fichiers partagés pour les documents fournisseurs.<br>Cela rend les audits et les vérifications chronophages et complexes.<br><br>L'utilisation partielle d'ODOO pour la gestion des documents justificatifs présente des inconvénients majeurs : |

| | | |
|---|---|---|
| | informations financières est grandement améliorée. Tous les documents justificatifs pertinents sont liés électroniquement aux transactions correspondantes au sein du système SAP. Pour vérifier une écriture comptable, par exemple, l'auditeur peut facilement accéder à la facture, au bon de commande, au justificatif de livraison et à la preuve de paiement directement depuis SAP. Les flux de validation électronique fournissent également une traçabilité claire des approbations.<br>Cela simplifie considérablement les audits, les vérifications internes et la résolution des litiges.<br><br>La gestion électronique des documents justificatifs est un atout majeur. Elle offre :<br><br>*Fiabilité renforcée des informations par l'archivage numérique centralisé et conforme.<br><br>*Une piste d'audit complète via les flux de validation électronique robustes.<br><br>*Une facilité et une efficacité accrues lors des vérifications en centralisant l'accès aux documents.<br><br>*Une réduction des risques d'audit grâce à une meilleure intégrité et exactitude des informations financières. | *Dispersion des documents : Complexité accrue pour retrouver et corréler les justificatifs stockés dans divers systèmes (ODOO limité, emails, fichiers partagés, archives physiques).<br><br>*Piste d'audit incomplète : Difficulté à suivre le cycle de vie complet des transactions sans une gestion centralisée.<br><br>*Flux de validation limités : Absence de contrôles électroniques pour la plupart des documents, augmentant les risques.<br><br>*La gestion décentralisée rend les documents plus vulnérables. Inefficacité de l'audit : Temps et ressources accrus nécessaires pour les vérifications en raison de la complexité de la recherche documentaire. |

**Source** : Tableau réalisé par nos soins à partir des Annexes (de 2 à 7).

**Résultat du tableau**

L'étude comparative entre une entreprise intégralement numérisée au moyen d'un Progiciel de Gestion Intégré (PGI) tel que SAP, et une entité partiellement digitalisée via un ERP modulaire à l'instar d'ODOO (limité au module de facturation), révèle des disparités significatives en termes de fiabilité, de traçabilité et d'accessibilité de l'information financière.

L'implémentation exhaustive d'un ERP comme SAP autorise une centralisation des données comptables, financières, logistiques, des ressources humaines et opérationnelles au sein d'un système unifié. Cette centralisation promeut une cohérence et une uniformité informationnelle interdépartementale, atténuant ainsi les risques d'erreurs, de redondances ou d'inconsistances.

Les processus automatisés, comprenant notamment la gestion des écritures comptables, le rapprochement bancaire ou encore le suivi budgétaire, induisent un gain temporel substantiel et une diminution des probabilités de manipulation humaine.

Inversement, l'entreprise partiellement numérisée, recourant à un module isolé d'ODOO, manifeste une carence d'intégration des données entre les différentes fonctions organisationnelles. Cette fragmentation est susceptible de générer des divergences informationnelles, des délais d'enregistrement, voire des duplications, compromettant ainsi la fiabilité globale des états financiers. De surcroît, l'absence de mécanismes de contrôle automatisés et de flux de travail intermodulés fragilise le système face aux erreurs humaines ou aux potentielles fraudes.

Pour les cabinets d'audit, la numérisation intégrale d'un système d'information constitue une opportunité d'optimisation de la procédure d'audit. Grâce aux PGI intégrés, les auditeurs bénéficient d'un accès à des données structurées, horodatées, dont la provenance est assurée et sécurisées. Ils peuvent ainsi automatiser certaines étapes procédurales telles que :

L'examen de la cohérence des enregistrements comptables,

L'analyse des journaux comptables via des outils d'analyse de données (ACL, IDEA, Power BI),

La confrontation des données opérationnelles et financières.

En outre, les systèmes PGI adéquatement configurés offrent une auditabilité intrinsèque, en fournissant des pistes d'audit fiables, facilitant l'identification d'anomalies et améliorant la qualité des procédures de contrôle interne.

En revanche, dans les environnements partiellement numérisés, les auditeurs sont fréquemment confrontés à des documents papier, des tableurs Excel non sécurisés ou des extractions manuelles, ce qui intensifie les efforts de rapprochement des données et accroît le risque de perte d'informations.

La numérisation, lorsqu'elle est complète et intégrée via un ERP tel que SAP, améliore considérablement la fiabilité de l'information financière, tant sur le plan qualitatif (précision, exhaustivité, traçabilité) que temporel (rapidité de traitement et disponibilité en temps réel). Pour les cabinets d'audit, cela se traduit par une efficience accrue, une meilleure appréhension des risques et une capacité augmentée à formuler des recommandations à forte valeur ajoutée.

Réciproquement, une numérisation partielle, bien que supérieure à une absence totale de digitalisation, demeure insuffisante pour garantir une fiabilité optimale et complexifie fréquemment les missions de contrôle et d'audit.

En conclusion, la fiabilité de l'information financière est intrinsèquement corrélée au degré et à l'étendue de la numérisation des processus organisationnels d'une entreprise.

## 3 Recommandations : La conception d'un système d'information au sein du cabinet ZAHIR TAMSSAOUT

Après avoir effectué une analyse comparative des deux entreprises auditées — SAMHA, qui utilise un système intégré SAP, et la SARL Palais Blanc, avec un système plus limité via Odoo — il est évident que la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des informations financières dépendent largement du niveau de digitalisation et d'intégration des systèmes d'information. Ces observations mettent en lumière l'impact significatif qu'un système informatique performant peut avoir sur la précision et l'efficacité des missions d'audit. Dans cette perspective, nous proposons maintenant une simulation de mise en place d'un système d'information adapté au cabinet Zahir Tamssaout, afin de montrer concrètement comment une digitalisation bien conçue peut améliorer la collecte, le traitement et la fiabilité des données financières lors des audits à distance.

### 3.1 Mise en place d'un Système d'Information pour l'Audit à Distance

L'introduction d'un système d'information au sein du cabinet Zahir Tamssaout vise à faciliter la réalisation des missions d'audit à distance, tout en garantissant la sécurité, la confidentialité et la fiabilité des données traitées. Dans un contexte où la digitalisation des processus devient essentielle, il est crucial de déployer une solution technologique qui optimise l'échange d'informations et la collaboration entre l'auditeur et l'entreprise auditée, tout en respectant les exigences des normes professionnelles.

Le système envisagé repose sur une plateforme web sécurisée qui centralise toutes les données nécessaires à la mission d'audit, offrant ainsi une gestion fluide et cohérente des différents aspects de l'audit. Cette plateforme devra être intuitive, accessible à distance et disposer de fonctionnalités permettant un suivi en temps réel de l'avancement de l'audit, tout en garantissant la protection maximale des informations échangées. Ce système permettra également de réduire les contraintes logistiques liées à la collecte de données physiques et d'améliorer la réactivité de l'auditeur grâce à une interface centralisée.

### 3.2 Architecture du Système d'Information

**a. Plateforme Web Sécurisée**

La base du système d'information proposé repose sur une plateforme web sécurisée, accessible depuis n'importe quel appareil connecté à Internet. Cette plateforme permet une gestion centralisée et efficace des missions d'audit, offrant ainsi la possibilité aux auditeurs de travailler à distance, tout en permettant aux entreprises auditées de soumettre des documents de manière sécurisée. Afin de garantir un accès protégé, la plateforme utilise un système d'authentification robuste, comprenant une authentification multifactorielle.

Les utilisateurs, qu'ils soient auditeurs, responsables de mission ou représentants de l'entreprise auditée, sont attribués à des rôles spécifiques avec des permissions d'accès bien définies. Par exemple, un auditeur peut consulter et analyser les documents nécessaires à l'audit, tandis qu'un responsable de mission gère l'ensemble de la mission, de l'attribution des tâches à la rédaction finale du rapport.

**b. Modules de la Plateforme**

La plateforme est structurée autour de plusieurs modules interconnectés, chacun dédié à un aspect clé du processus d'audit.

- **Module de Gestion des Missions d'Audit** : Ce module permet de planifier et suivre l'avancement des missions d'audit. Lorsqu'une mission est lancée, un responsable de mission crée un projet, définit les étapes à suivre, attribue les tâches aux auditeurs et suit l'évolution de chaque étape.
- **Module de Collecte des Données** : Ce module permet à l'entreprise auditée de soumettre des documents nécessaires à l'audit sous différents formats (PDF, Excel, Word). Il est intégré aux logiciels ERP utilisés par l'entreprise, comme SAP ou Sage, facilitant ainsi l'extraction automatisée des données financières. Il inclut aussi des outils permettant de collecter des informations externes, comme des confirmations de banques ou de fournisseurs.
- **Module de Collaboration en Temps Réel** : Ce module permet une communication fluide entre l'auditeur et l'entreprise auditée. Il comprend des outils de messagerie instantanée, de visioconférence, ainsi que des fonctionnalités pour partager des documents et ajouter des annotations en temps réel. Cela assure une réactivité immédiate aux questions et clarifications.
- **Module d'Analyse des Données** : Grâce à ce module, l'analyse des données financières soumises devient plus efficace. Il intègre des outils avancés, y compris des algorithmes d'intelligence artificielle, pour détecter automatiquement des anomalies ou des erreurs comptables. Le système peut vérifier des ratios financiers ou calculer des prévisions, repérant ainsi toute incohérence.
- **Module de Rédaction des Rapports** : Après l'analyse des données, ce module permet aux auditeurs de rédiger des rapports d'audit. Le processus de rédaction est collaboratif, et le rapport peut être soumis à une validation multiple. La plateforme assure également la gestion des versions du rapport, garantissant sa conformité avec les normes professionnelles d'audit.

### 3.3 Sécurité du Système d'Information

La sécurité des données traitées par la plateforme constitue une priorité absolue, particulièrement en ce qui concerne la protection des informations financières et confidentielles des entreprises auditées. Afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données, plusieurs mesures de sécurité ont été mises en place, à savoir :

- **Chiffrement des données** : Toutes les informations échangées au sein de la plateforme, qu'il s'agisse de documents, de messages ou de rapports, sont cryptées à l'aide de protocoles de sécurité éprouvés tels que SSL/TLS et AES 256 bits, assurant ainsi la confidentialité des données transmises.
- **Authentification renforcée** : L'accès à la plateforme est sécurisé par un processus d'authentification strict, comprenant l'utilisation de mots de passe complexes complétés par une authentification à deux facteurs, telle que la validation via SMS ou une application dédiée comme Google Authenticator.
- **Contrôle d'accès et gestion des permissions** : Chaque utilisateur se voit attribuer un rôle spécifique, que ce soit auditeur, responsable de mission, ou autre, et ses droits d'accès sont strictement définis en fonction de ce rôle. Par ailleurs, toutes les actions des utilisateurs sont enregistrées dans des journaux d'audit, permettant ainsi une traçabilité complète des modifications apportées au système.

- **Sauvegarde des données** : Le système met en place des sauvegardes régulières des données essentielles, assurant ainsi la possibilité de récupérer les informations en cas de sinistre, grâce à des serveurs de secours dédiés.
- **Conformité avec les normes de protection des données** : Le système est conçu dans le respect des réglementations en vigueur relatives à la protection des données personnelles, telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) pour les entreprises opérant en Europe, garantissant ainsi la conformité avec les exigences légales.

Cette approche globale de sécurité permet de garantir non seulement la protection des données sensibles, mais également de renforcer la confiance entre les auditeurs et les entreprises auditée dans le cadre des missions d'audit à distance.

### 3.4 Processus de Mise en Place et de Déploiement

L'implémentation du système d'information débute par une analyse approfondie des besoins des utilisateurs, à savoir les auditeurs et les entreprises auditée, afin de définir les fonctionnalités spécifiques à développer. Cette phase d'analyse préliminaire est suivie par la conception et le développement de la plateforme, qui se déroule selon plusieurs étapes structurées :

- **Prototypage** : Un prototype de la plateforme est conçu et soumis à un groupe restreint d'utilisateurs pour tester la pertinence et l'adéquation des fonctionnalités aux besoins identifiés. Cette phase permet de recueillir des retours critiques et d'ajuster le design avant le développement complet.
- **Développement et Intégration** : Après validation du prototype, la phase de développement du système commence. Elle inclut l'intégration de solutions tierces, telles que les ERP SAP ou Sage, et la mise en place des interfaces de programmation nécessaires pour assurer l'interopérabilité du système avec d'autres outils utilisés par les entreprises auditées.
- **Formation et Tests** : À ce stade, les auditeurs ainsi que les utilisateurs des entreprises auditées reçoivent une formation approfondie sur l'utilisation de la plateforme. Une phase de tests est ensuite organisée, simulant des missions d'audit dans des conditions proches de la réalité, afin de vérifier l'efficacité du système dans un contexte opérationnel.
- **Déploiement et Suivi** : Après validation des tests, le système est déployé à grande échelle. Un suivi continu est mis en place pour garantir son bon fonctionnement et pour ajuster le système en fonction des retours d'expérience des utilisateurs, permettant ainsi d'introduire des améliorations régulières et d'assurer une performance optimale.

Ce processus de mise en place garantit non seulement la conformité aux besoins des utilisateurs, mais aussi l'adaptabilité et la performance du système d'information tout au long de son cycle de vie.

### 3.5 Suivi et Amélioration Continue

Suite au déploiement du système, un suivi systématique et rigoureux s'avère essentiel pour évaluer l'efficacité du système et identifier les pistes d'amélioration. Ce processus inclut plusieurs actions clés, telles que :

- **Mises à jour régulières** : Ces mises à jour visent à intégrer de nouvelles fonctionnalités, comme l'implémentation d'outils basés sur l'intelligence artificielle, afin d'optimiser l'analyse des données financières et de renforcer les capacités du système.
- **Réévaluation de la sécurité** : Afin de maintenir un niveau de protection optimal, le système est régulièrement évalué pour détecter et contrer les nouvelles menaces, assurant ainsi une protection continue contre les risques de cyberattaques.
- **Révisions fonctionnelles** : Sur la base des retours d'expérience des utilisateurs, des ajustements fonctionnels sont effectués pour affiner l'interface utilisateur et introduire de nouvelles fonctionnalités qui répondent aux besoins spécifiques exprimés par les auditeurs et les entreprises auditée.

### 3.6 Conclusion

Le système d'information conçu pour le cabinet Zahir Tamssaout a pour objectif de transformer la gestion des missions d'audit à distance, en assurant une efficacité accrue, une sécurité renforcée et une transparence optimale. Grâce à une plateforme centralisée, les auditeurs bénéficient d'un accès facilité aux documents nécessaires, favorisent la collaboration avec les entreprises auditées et peuvent rédiger des rapports en temps réel, tout en garantissant la confidentialité des données traitées. Ce système, soutenu par des technologies avancées telles que l'intelligence artificielle et le chiffrement des données, marque une avancée significative dans la manière dont les missions d'audit sont réalisées à l'ère de la digitalisation.

**À l'issue de cette section,** l'analyse comparative des environnements numériques des entreprises SAMHA, utilisant le système ERP SAP, et de la SARL Palais Blanc, exploitant de manière partielle Odoo, a révélé l'impact majeur qu'un système d'information peut avoir sur la qualité, la traçabilité et la fiabilité des informations financières. Cette étude montre que l'intégration complète d'un ERP, tel que SAP utilisé par SAMHA, permet une structuration optimale des données, une automatisation des processus comptables et un accès centralisé et sécurisé à l'information, facilitant ainsi le travail des auditeurs. À l'inverse, l'utilisation partielle d'Odoo par la SARL Palais Blanc limite les avantages liés à la digitalisation, fragmentant l'accès aux informations et parfois compromettant leur fiabilité.

Ces observations soulignent l'importance croissante pour les cabinets d'audit de développer leurs propres outils numériques afin de répondre efficacement aux exigences d'un environnement technologique en constante évolution. C'est dans cette perspective que la réflexion sur la conception d'un système d'information adapté aux besoins spécifiques du cabinet Zahir Tamssaout a été lancée. Une telle démarche vise à optimiser l'efficacité des missions d'audit, à améliorer la qualité des interactions avec les entreprises auditées et, en définitive, à garantir une meilleure fiabilité des informations financières dans le cadre de missions d'audit modernisées et réalisées à distance.

## Conclusion du chapitre 02

Ce chapitre a permis d'examiner, à travers une approche appliquée, l'impact des environnements numériques sur l'efficacité des missions d'audit externe. La présentation du cabinet Zahir Tamssaout et des deux entreprises auditées – Samha Home Appliance et la Sarl Palais Blanc – a offert un cadre concret pour analyser les effets différenciés de la digitalisation sur la qualité de l'information financière et les modalités de conduite des travaux d'audit.

L'étude comparative entre Samha, qui exploite un ERP complet (SAP), et la Sarl Palais Blanc, dont l'usage du système Odoo reste limité au module de facturation, a mis en lumière l'influence directe du niveau d'intégration technologique sur plusieurs paramètres clés : l'accessibilité des données, la sécurité des informations, la traçabilité documentaire et l'efficacité du traitement comptable. Ces constats soulignent qu'un environnement numérique structuré améliore considérablement la qualité de l'audit, tandis qu'un usage partiel ou fragmenté des outils digitaux engendre des contraintes opérationnelles et des risques d'erreurs.

Face à ces constats, une recommandation majeure a été formulée : la conception et la mise en place d'un système d'information dédié au cabinet Zahir Tamssaout. Ce système, pensé en cohérence avec les besoins pratiques du cabinet et les attentes des entreprises auditées, vise à renforcer l'organisation des missions d'audit à distance, automatiser certaines procédures de contrôle, faciliter la communication avec les clients, et sécuriser les flux d'information. Il constitue une réponse concrète aux défis posés par la digitalisation, tout en inscrivant le cabinet dans une démarche proactive de modernisation.

En somme, ce chapitre montre que la digitalisation n'est pas seulement un changement technologique, mais un levier stratégique pour les cabinets d'audit. Elle permet non seulement d'accroître l'efficience des missions, mais aussi de répondre aux exigences accrues de fiabilité, de transparence et de performance dans la gestion de l'information financière.

# Conclusion générale

# Conclusion générale :

L’évolution constante et rapide des technologies de l’information et de la communication constitue l’un des vecteurs majeurs de transformation du monde professionnel, et le domaine de l’audit externe n’échappe pas à cette dynamique. Loin de représenter une simple modernisation des outils utilisés, la digitalisation bouleverse en profondeur les pratiques, les référentiels méthodologiques et les compétences mobilisées par les auditeurs. Ce mémoire s’est ainsi donné pour objectif d’analyser les effets concrets de cette transition numérique sur la conduite des missions d’audit externe, en adoptant une approche croisant observation de terrain, étude comparative et modélisation d’un système d’information adapté.

L'analyse des fondements théoriques et l'étude comparative menée au sein du cabinet Zahir Tamssaout et de ses entreprises clientes, Samha Home Appliance et Sarl Palais Blanc, convergent vers un constat essentiel : la digitalisation n'est plus une simple évolution technique, mais un vecteur fondamental de transformation de la pratique de l'audit. Les disparités observées dans la gestion de l'information financière entre une entreprise intégralement digitalisée et une autre à digitalisation partielle soulignent l'impact direct du niveau d'intégration numérique sur la qualité et l'accessibilité des données auditées. Dès lors, pour l'audit externe, la compréhension approfondie des systèmes d'information des entités auditées devient une compétence stratégique clé, au même titre que la maîtrise des principes comptables et financiers traditionnels.

La fiabilité de l'information financière à l'ère de la digitalisation repose sur une symbiose stratégique entre le niveau de maturité numérique des entreprises et la capacité des auditeurs externes à intégrer ces évolutions dans leurs pratiques. Loin d'être une menace, la digitalisation offre une opportunité sans précédent d'améliorer la performance et la profondeur de l'audit, à condition d'adopter une vision stratégique proactive, d'investir dans les compétences et les outils adéquats, et de considérer la transformation numérique comme un impératif pour maintenir la confiance des parties prenantes dans un monde de plus en plus connecté. L'avenir de l'audit externe se dessinera autour de sa capacité à se positionner comme un véritable partenaire stratégique dans l'écosystème numérique des entreprises.

**Les principaux résultats de la recherche**

Notre analyse comparative a mis en lumière une corrélation significative entre le niveau de digitalisation des entreprises auditées et la nature du travail de l'auditeur. Nous avons observé que les entreprises dotées de systèmes d'information intégrés et performants, à l'image de Samha Home Appliance, facilitent l'accès à des données financières structurées, traçables et potentiellement plus fiables, optimisant ainsi certaines étapes de l'audit. À l'inverse, une digitalisation partielle, comme celle observée chez Sarl Palais Blanc, pose des défis spécifiques en termes d'hétérogénéité des données et nécessite des approches d'audit adaptées pour assurer la fiabilité de l'information issue des différents systèmes. Par ailleurs, notre étude a confirmé l'importance croissante de la maîtrise des outils numériques et des TAAO pour les auditeurs. L'automatisation de certaines tâches et l'analyse de données massives se révèlent essentielles pour une évaluation des risques plus pertinente et une collecte de preuves plus exhaustive.

# Conclusion générale

**Réponse à la problématique.**

La réponse à notre problématique réside dans une double stratégie d'adaptation. Premièrement, pour les entreprises auditées, l'adoption de systèmes d'information intégrés et robustes, à l'instar d'un ERP complet, constitue un levier majeur pour améliorer la qualité, la traçabilité et la fiabilité de leur information financière, facilitant le travail de l'auditeur externe. Deuxièmement, pour les cabinets d'audit, l'intégration stratégique des outils numériques et des TAAO n'est plus une option, mais une nécessité pour optimiser l'efficacité de leurs missions. Cette intégration doit s'accompagner d'une montée en compétence des équipes, transformant les auditeurs en professionnels hybrides, maîtrisant à la fois les savoir-faire traditionnels et les environnements numériques complexes.

Donc **l'Hypothèse 1,** Le niveau de digitalisation des entreprises auditées influencerait significativement la fiabilité de l'information financière produite ainsi que l'efficacité des travaux qui seraient réalisés par les cabinets d'audit, **est confirmée**.

Une forte digitalisation se traduit par l'implémentation de systèmes d'information intégrés, l'automatisation des processus comptables et une traçabilité accrue des flux financiers. Ces éléments réduisent significativement les risques d'erreurs et de fraudes, renforçant ainsi la fiabilité des états financiers. Parallèlement, l'accès simplifié à des données numériques structurées permet aux auditeurs d'exploiter des outils analytiques performants, d'automatiser certaines procédures de contrôle et d'identifier plus efficacement les zones à risque. Cette configuration permet d'optimiser la planification des travaux d'audit, d'améliorer la qualité des éléments probants collectés et de renforcer la capacité du cabinet à fournir une opinion fiable dans des délais maîtrisés.

**L'Hypothèse 2**, selon laquelle Les Technologies de l'Information et de la Communication modifieraient fondamentalement la manière dont les éléments probants seraient collectés, analysés et interprétés par les auditeurs, **est également confirmée.**

L'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) transforme radicalement le processus d'audit. Traditionnellement basées sur des examens physiques et des sondages manuels, la collecte de preuves s'oriente désormais vers l'extraction et l'agrégation de données numériques massives issues des systèmes d'information des entreprises auditées. L'analyse de ces données est enrichie par des outils sophistiqués d'intelligence artificielle et d'analyse de données (data analytics), permettant d'identifier des tendances, des anomalies et des corrélations qui seraient difficilement détectables par des méthodes classiques. Enfin, l'interprétation des éléments probants évolue grâce à la visualisation de données et aux plateformes collaboratives, facilitant la communication des constats et la formulation d'opinions d'audit plus éclairées et étayées par une analyse approfondie des informations numériques.

Concernant **L'hypothèse 3**, selon laquelle La mise en place d'un système d'information dédié à l'audit externe, intégrant des fonctionnalités adaptées, optimiserait l'organisation du cabinet d'audit et renforcerait l'efficacité des missions menées à distance, **reste à confirmer.**

# Conclusion générale

Un tel système, conçu avec des fonctionnalités sur mesure, permet de rationaliser l'organisation interne en centralisant la gestion des dossiers, la planification des missions et la communication entre les équipes. Il améliore également l'efficacité des audits à distance en facilitant l'accès sécurisé aux documents des entreprises auditées, en autorisant la réalisation de procédures en ligne (telles que l'analyse de données à distance ou les entretiens virtuels) et en assurant un suivi rigoureux de l'avancement des travaux. Cette infrastructure numérique dédiée contribue ainsi à accroître la productivité des cabinets, à réduire les coûts liés aux déplacements, et à proposer des services plus réactifs et adaptés aux contextes où la présence physique est restreinte.

Cependant, l'impact réel de ce type de système sur l'organisation du cabinet et l'efficacité des missions à distance nécessite encore des preuves concrètes et des retours d'expérience pour que l'hypothèse 3 puisse être pleinement validée.

### La valeur de la recherche

Pour nous, ce travail de recherche a permis d'approfondir notre compréhension des enjeux de la digitalisation pour la profession d'audit externe et de développer une vision plus concrète des défis et des opportunités associées.

Pour le cabinet d'audit Zahir Tamssaout et potentiellement d'autres structures similaires, notre analyse comparative offre un éclairage sur l'importance d'adapter les approches d'audit en fonction du niveau de digitalisation des clients et sur les bénéfices potentiels de l'intégration d'outils numériques au sein de leurs propres processus.

Sur le plan de la recherche scientifique, ce mémoire contribue à la littérature existante en offrant une analyse contextualisée au sein du paysage algérien, où l'adoption de la digitalisation est en pleine croissance. Il met en évidence la nécessité de poursuivre les recherches sur les meilleures pratiques d'audit dans des environnements numériques variés et sur l'impact spécifique des différents types de systèmes d'information sur la fiabilité de l'information financière. Une limite de notre travail réside dans la nature descriptive de notre étude de cas, qui, bien qu'illustrative, ne permet pas de généralisations statistiques.

De plus, l'étude comparative s'est limitée à deux entreprises, ce qui pourrait être élargi dans de futures recherches

### Les difficultés objectives rencontrées lors de la recherche

Parmi les difficultés rencontrées,

Nous pouvons citer l'accès limité à des données très spécifiques et détaillées sur les systèmes d'information utilisés par les entreprises auditées, en raison de considérations de confidentialité.

De plus, la documentation et les études de cas portant spécifiquement sur l'impact de la digitalisation sur l'audit externe dans le contexte algérien sont encore relativement peu nombreuses, ce qui a nécessité un effort d'adaptation des cadres théoriques internationaux à la réalité locale.

L'organisation et la coordination des entretiens avec les professionnels, compte tenu de leurs contraintes de temps, ont également représenté un défi.

### Recommandations

- Encourager l’adoption intégrale de systèmes d’information performants au sein des entreprises auditées, en favorisant des ERP complets (comme SAP), afin d’assurer une production fiable, traçable et accessible de l’information financière.

- Renforcer la sensibilisation des entreprises partiellement digitalisées à l’importance de l’intégration complète de leurs modules informatiques (comptabilité, gestion des stocks, facturation, etc.), pour améliorer la cohérence et la qualité des données transmises aux auditeurs.

- Mettre en œuvre un système d’information spécifique au cabinet d’audit, adapté aux missions à distance, permettant la centralisation, la sécurisation et l’automatisation des processus d’audit (collecte de données, communication avec les clients, gestion documentaire, etc.).

- Intégrer dans ce système des fonctionnalités adaptées aux pratiques de l’audit externe, telles que le suivi en temps réel des missions, l’archivage sécurisé, la gestion des accès par niveaux, la planification automatisée, et les outils de reporting interactifs.

- Former en continu les équipes du cabinet aux outils numériques d’audit, notamment aux TAAO et aux logiciels d’analyse de données, pour garantir une exploitation optimale des systèmes d’information dans un contexte de digitalisation croissante.

- Développer une culture de l’audit numérique au sein du cabinet, en mettant en place une veille technologique, une politique de gestion des compétences, et une démarche qualité orientée vers l’amélioration continue des pratiques dans un environnement digitalisé.

**Les perspectives de la recherche :**

Ce travail ouvre plusieurs perspectives de recherche intéressantes. Il serait pertinent d'étudier plus en profondeur

L’impact de technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle et la block Chain sur les pratiques d'audit externe et la fiabilité de l'information financière.

Une analyse plus quantitative pourrait être menée sur un échantillon plus large d'entreprises pour évaluer statistiquement la corrélation entre le niveau de digitalisation et l'efficacité de l'audit.

Par ailleurs, une étude axée sur les compétences spécifiques que les auditeurs doivent acquérir pour évoluer dans un environnement numérique en constante mutation serait particulièrement pertinente.

Une réflexion sur l'évolution des normes d'audit et des réglementations pour encadrer l'audit des informations financières issues de systèmes numériques complexes constitue une voie de recherche essentielle pour l'avenir de la profession.

# Bibliographie

# Bibliographie

## I. Ouvrages


- AOUAME Abdelouahed (2013), Le cadre de l'audit, Audit légal de la préparation de la mission au rapport final, EL Kadissia -Lido-FES.
- Boccon Sylvain, Gibod Eric, Vilmint (2013), La boîte à outils de l'auditeur financier, Dunod, Paris.
- Collins Lionel, Valin Gérard (1992), Audit et contrôle interne, Aspects financiers, opérationnels et stratégiques, Dalloz, 4e éd.
- Disle Charlotte, Maéso Robert, Méau Michel (2007), Introduction à la Comptabilité, Dunod.
- Fosse V., Rananjason Rala T., Rosier M.C. (2012), Comptabilité et audit, Eyrolles, Paris.
- Guénin-Paracini Henri (2008), Le travail réel des auditeurs légaux, Paris.
- Kaplan Robert, Norton David (2003), Le tableau de bord prospectif, Editions d'Organisation.
- Maéso Robert (2015), Comptabilité approfondie, Dunod, Paris.
- Marion Alain (2001), Analyse Financière : Concepts et Méthodes, Dunod, 2e éd.
- Moine Camille (2001), Organisation du Système d'Information de Gestion, Foucher.
- Moisand Dominique, Garnier de Labareyre Fabrice, COBIT : Pour une meilleure gouvernance des systèmes d'information.
- Obert R. (2006), Pratique des normes IFRS, 3e éd., Dunod, Paris.
- Obert R. (2011), « Le nouveau cadre conceptuel de l'IASB », Revue Française de Comptabilité, n° 439.
- Ravalec J.P. (1986), Audit social et juridique, Montchrestien, Paris.
- Reix R. (2004), Système d'information et management des organisations, 5e éd., Vuibert.
- Tort Éric (2003), Organisation et management des systèmes comptables, Dunod.
- Vincent Alain (1993), Concevoir le Système d'Information de Votre Entreprise, Éditions d'Organisation.
- Zanella Paolo, Ligier Yves (2005), Architecture et technologie des ordinateurs, 4e éd., Dunod

# Bibliographie

## II. Articles scientifiques et revues


- Ayadi A., Belguet Y. (2018), « Rapprochement entre la pratique de l'audit légal et les normes algériennes d'audit (NAA) en Algérie : Cas de la NAA 210 », Revue Économiques des Business et Commerce, n°6, p. 541.
- Michailesco C. (2000), « Qualité de l'information comptable », Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, pp. 1023-1032.
- Pigé B. (2000), « Qualité de l'audit et gouvernement d'entreprise : le rôle et les limites de la concurrence sur le marché d'audit », Comptabilité-Contrôle-Audit, Tome 6, Vol. 2, pp. 133-152.
- Pochet C. (2000), « Le rôle de l'information comptable dans le gouvernement d'entreprise », Revue Comptabilité, Contrôle, Audit, Tome 4, Vol. 2, pp. 71-88.
- Ebondo Wa Mandzile E., Zéghal D. (2009), « Management des risques », La Revue des Sciences de Gestion, n°237/238, mai-août, pp. 17-26.


## III. Thèses et mémoires


• Broye G. (1998), Choix d'un auditeur externe de qualité différenciée et évaluation des titres à l'émission, Thèse, Université de Bourgogne.

• Deccopman N., Du gouvernement des entreprises à la gouvernance, Université de Picardie Jules Verne.

• Florent L. (2008), Système de gouvernance d'entreprise et présence d'actionnaires de contrôle : le cas Suisse, Université de Fribourg.

• Herrbach O. (2000), Le comportement au travail des collaborateurs de cabinets d'audits financiers : une approche par contrat psychologique, Thèse, Université de Toulouse.

• Konan Anderson SENY KAN, Évolution des systèmes de gouvernance d'entreprise : une approche par la relation inter-organisationnelle, Université Toulouse 1.

• Sakka Abir (2010), L'auditeur : complice ou victime de l'audit ?, Université Paris Dauphine.

• Lamhamedi Cherradi Mariam (2006), L'impact des NTIC sur le changement organisationnel au Maroc, Université Mohammed V-FSJES-AGDAL.

• Gharbi Thourya (1999), L'impact de la communication sur l'entreprise : cas de la CNCA, Université Mohammed V.

• Berrzoug Salah (2005), Contrôle légal en Algérie : mission d'audit permanent, Université d'Oran.


## IV. Normes, règlements et documents institutionnels


- ISO (2018), ISO 19011:2018 – Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management, Genève.
- Handbook of International Standards on Auditing and Quality Control (2017).
- IFAC, ISA 300, 330, 700.
- CNCC, NEP-330, applicable à partir de novembre 2024.

# Bibliographie


- CNCC (2003), Prise en compte de l'environnement informatique et incidence sur la démarche d'audit.
- Décisions ministérielles (Algérie) sur les NAA :
    - Décision N°002 (04/02/2016) – NAA 210, 505, 560, 580
    - Décision N°150 (11/10/2016) – NAA 300, 500, 510, 700
    - Décision N°23 (15/03/2017) – NAA 520, 570, 610, 620
    - Décision N°77 (14/09/2018) – NAA 230, 501, 530, 540
- Journal Officiel n°42 (11/07/2010), Loi n°10-01.
- Loi n°07 (25/11/2007), relative au Système Comptable Financier.
- Décret exécutif n°09-110 du 07 avril 2009 sur la tenue de la comptabilité *par systèmes informatiques.*
- *Manuel audit interne – IFACI – IIA Research Foundation (2011).*
- *IFACI (2015), Manuel d'audit interne.*


## V. Cours et supports pédagogiques


- Abdderahim M. (2018), *Cours d'audit externe*, ESGEN Koléa.
- Benberrah S. (2012), *Cours Audit et Commissariat aux Comptes*, Université de Batna.


## VI. Sites web et documents en ligne


- *www.veille.ma/IMG/PDFmohammed-semmae-gouvernance cooperative.pdf. [Consulté le 12/02/2025 à 14h30]*
- *www.afai.fr 2008 AFAI. [Consulté le 014/02/2025 à 14h30]*
- *http://www.nifccanada.ca/key-terms-french-only/item21207.pdf P 06[consulté le 07/03/2025 à 12h20]*
- *https://bma-groupe.com/wp-content/uploads/2023/06/Systeme-informatique-de-lentite-dans-la-demarche-daudit-PDF. [Consulté le 02/04/2025 à 15h30]*
- *GUIDE D'AUDIT DES SYSTÈMES D'INFORMATION, disponible en ligne sur : https://www.ccomptes.dz/wp-content/uploads/2022/03/GUIDE-AUDIT-INFORMATIQUE-.pdf [consulté l'en : 05/04/2025 à 14h44]*

# Annexes

# Annexes

**Annexe 01 :** Liste des normes internationales d'audit ISA

| Catégorie | Normes ISA | Désignation |
|---|---|---|
| ISQC 1 | Norme Internationale De Contrôle Qualité | Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit d'examen d'états financiers, ainsi d'autres missions d'assurance et de services connexes |
| Principes généraux et responsabilités | - **ISA 200** objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit.<br>- **ISA 210** accord sur les termes des missions d'audit.<br>- **ISA 220** contrôle qualité d'un audit d'états Financiers.<br>- **ISA 230** documentation d'audit.<br>- **ISA 240** les obligations de l'auditeur en matière de fraude lors d'un audit d'états financiers.<br>- **ISA 250** prise en considération des textes législatifs et réglementaires dans un audit d'états financiers.<br>-**ISA 260** communication avec les personnes constituant le gouvernement d'entreprise.<br>-**ISA 265** communication des faiblesses du contrôle interne aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise et à la Direction | Ces normes énoncent les principes généraux et précisent les responsabilités dans le cadre des missions d'audit : termes de la mission d'audit, contrôle qualité, documentation, prise en compte des textes législatifs et réglementaires, communication... |
| Evaluation des risques et réponses aux risques évalues | - **ISA 300** planification d'un audit d'états financiers. | Ces normes concernent l'évaluation des risques dans le cadre d'une mission d'audit et les éléments de réponse aux |

| | | |
|---|---|---|
| | - **ISA 315** identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement.<br>- **ISA 320** caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit.<br>**-ISA 330** réponses de l'auditeur aux risques évalues.<br>- **ISA 402** facteurs à considérer pour l'audit d'une entité faisant appel à une société de services.<br>- **ISA 450** évaluation des anomalies relevées au cours de l'audit. | risques identifiés : Approche et planification d'une mission d'audit, procédures à mettre en œuvre pour l'évaluation des risques, caractère significatif en matière d'audit, connaissance de l'entité, de son environnement et de son fonctionnement.. |
| Eléments probants | - **ISA 500** éléments probants.<br>**-ISA 501** éléments probants considérations. Supplémentaires sur des aspects spécifiques<br>- **ISA 505** confirmations externes.<br>**-ISA 510** missions d'audit initiales soldes d'ouverture.<br>- **ISA 520** procédures analytiques.<br>- **ISA 530** sondages en audit.<br>- **ISA 540** audit des estimations comptables, y compris des estimations comptables en juste valeur et des informations fournies les concernant.<br>- **ISA 550** parties liées.<br>- **ISA 560** évènements postérieurs à la clôture. - **ISA 570** continuité de l'exploitation.<br>- **ISA 580** déclarations écrites. | Ces normes définissent et précisent ce qui constitue des éléments probants dans le cadre d'une mission d'audit : Confirmation externe, approche analytique, Sondage, estimations comptable, parties liées, évènement postérieurs à la date de clôture continuité d'exploitation, déclarations de la direction… |
| Utilisation des Travaux d'autre Professionnels | **-ISA 600** aspects particuliers – audits d'états financiers d'un groupe (y compris | Ces normes concernent l'utilisation par l'auditeur des travaux effectués par d'autres |

| | | |
|---|---|---|
| | l'utilisation des travaux des auditeurs des composants).<br>**-ISA 610** utilisation des travaux des auditeurs internes.<br>**-ISA 620** utilisation des travaux d'un expert désigne par l'auditeur | professionnels : dans quelle mesure ces travaux peuvent-ils être pris en compte et comment doivent-ils être utilisés. |
| Conclusions de l'audit et Rapport | **- ISA 700** fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers.<br>**-ISA 705** modifications apportées à l'opinion formulée dans le rapport de l'auditeur indépendant.<br>**- ISA 706** paragraphes d'observation et paragraphes relatifs à d'autres points dans le rapport de l'auditeur indépendant.<br>**-ISA 710** données comparatives – chiffres correspondants et états financiers comparatifs. **-ISA 720** les obligations de l'auditeur au regard des autres informations dans des documents contenant des états financiers audites. | Ces normes concernent les conclusions d'une mission d'audit et le rapport qui doit être établi à l'issue de chaque mission |
| Domaines spécialisés | - **ISA 800** aspects particuliers - audit d'états financiers établis conformément à un référentiel comptable particulier.<br>**-ISA 805** aspects particuliers – audit d'états financiers seuls et d'éléments, comptes ou rubriques spécifiques d'un état financier.<br>- **ISA 810** aspects particuliers – rapport sur des états financiers résumes. | Concernant les missions d'audit spéciales, ayant pour objectif de fournir une assurance raisonnable (c'est-à-dire élevée et portant sur un jeu complet d'états financiers établis conformément à un référentiel comptable particulier, Ou un composant d'un jeu complet d'états financiers (exemple : une rubrique particulière du bilan), Ou le respect de clauses contractuelles, Ou des états financiers résumés. |

# Annexes

**Annexe 02 :** les actifs de SAMHA

BILAN (ACTIF)

| ACTIF | N | | | N-1 |
|---|---|---|---|---|
| | Montants Bruts | Amortissements, provisions et pertes de valeurs | Net | Net |
| **ACTIFS NON COURANTS** | | | | |
| **Ecart d'acquisition – goodwill positif ou négatif** | **-** | **-** | **-** | - |
| **Immobilisations incorporelles** | **12 773 503 159** | **1 184 695 931** | **11 588 807 228** | **11 922 884 673** |
| **Immobilisations corporelles** | **50 303 304 564** | **10 416 777 785** | **39 886 526 779** | **39 389 096 037** |
| Terrains | | - | | |
| Bâtiments | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | | | | |
| Immobilisations en concession | - | - | - | - |
| **Immobilisations en cours** | **8 903 670 156** | **152 076 327** | **8 751 593 829** | **11 042 278 910** |
| **Immobilisations financières** | **1 796 830 121** | **-** | **1 796 830 121** | **3 056 828 115** |
| Titres mis en équivalence | - | - | - | - |
| Autres participations et créances rattachées | | - | | |
| Autres titres immobilisés | - | - | - | - |
| Prêts et autres actifs fin non courants | 80 560 802 | - | 80 560 802 | 80 560 802 |
| Impôts différés actif | 445 543 420 | - | 445 543 420 | 445 543 420 |
| **TOTAL ACTIF NON COURANT** | **73 777 308 000** | **11 753 550 043** | **62 023 757 957** | **65 411 087 735** |
| **ACTIF COURANT** | | | | **-** |
| **Stocks et encours** | **23 601 023 174** | **3 531 601 251** | **20 069 421 923** | **18 682 094 329** |
| **Créances et emplois assimilés** | **6 191 762 251** | **1 230 960 418** | **4 960 801 833** | **5 500 653 843** |
| Clients | 5 060 489 593 | 1 230 960 418 | 3 829 529 175 | 3 699 483 505 |
| Autres débiteurs | 394 240 922 | - | 394 240 922 | 389 456 539 |
| Impôts et assimilés | 737 031 736 | - | 737 031 736 | 1 323 642 419 |
| Autres créances et emplois assimilés | - | - | - | 88 071 380 |
| **Disponibilités et assimilés** | **3 365 033 650** | **28 710** | **3 365 004 940** | **3 258 765 669** |
| Placements et autres actifs fincourants | 1 304 505 934 | - | 1 304 505 934 | 1 304 505 934 |
| Trésorerie | 2 060 527 716 | 28 710 | 2 060 499 006 | 1 954 259 735 |
| **TOTAL ACTIF COURANT** | **33 157 819 075** | **4 762 590 379** | **28 395 228 696** | **27 441 513 841** |
| **TOTAL GENERAL ACTIF** | **106 935 127 075** | **16 516 140 422** | **90 418 986 653** | **92 852 601 576** |

**Annexe 03** : les passifs de SAMHA

**BILAN (PASSIF)**

| PASSIF<br>CAPITAUX PROPRES | N | N-1 |
|---|---|---|
| **CAPITAUX PROPRES** | | |
| Capital émis | 82 754 066 000 | 82 754 066 000 |
| Capital non appelé | - | - |
| Primes et réserves - Réserves consolidées (1) | 10 296 917 790 | 10 296 917 791 |
| Ecarts de réévaluation | - | - |
| Ecart d'équivalence (1) | - | - |
| Résultat - Résultat part du groupe (1) | - 3 650 963 594 | - 4 847 546 291 |
| Autres capitaux propres – Report à nouveau | - 34 375 031 007 | - 29 527 484 718 |
| Part de la société consolidante (1) | | - |
| Part des minoritaires (1) | | |
| **TOTAL I** | **55 024 989 189** | **58 675 952 782** |
| **PASSIFS NON-COURANTS** | | |
| Emprunts et dettes financières | 408 113 394 | 346 073 431 |
| Impôts (différés et provisionnés) | - | - |
| Autres dettes non courantes | 7 500 | - |
| Provisions et produits constatés d'avance | | |
| **TOTAL II** | **693 553 413** | **631 505 950** |
| **PASSIFS COURANTS** | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 17 554 328 541 | 18 226 500 466 |
| Impôts | 232 594 886 | 174 331 714 |
| - | - | - |
| Trésorerie Passif | 5 914 126 368 | 6 338 125 298 |
| **TOTAL III** | **34 700 444 051** | **33 545 142 844** |
| **TOTAL PASSIF (I+II+III)** | **90 418 986 653** | **92 852 601 576** |

**Annexe 04** : Compte de résultat de SAMHA

**Comptes de resultat**

| RUBRIQUES | 2023 | 2022 |
|---|---|---|
| **Vente et produits annexes** | **9 606 574 399** | **14 967 407 422** |
| **variation stocks produits finis et en cours** | **448 105 391** | **2 517 904 377** |
| **productions immobilisées** | | |
| **Subventions d'Exploitation** | | |
| **I- Production de l'exercice** | **10 054 679 790** | **17 485 311 799** |
| **Achats consommés** | **8 575 310 912** | **15 529 352 960** |
| **Services Exterieurs et Autres Consomations** | **1 040 012 234** | **1 870 001 728** |
| **II-Consommations de l'exercice** | **9 615 323 146** | **17 399 354 689** |
| **III-Valeur ajoutée d'exploitation (I–II)** | **439 356 644** | **85 957 110** |
| Charges de personnel | 1 393 565 787 | 2 842 778 661 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 35 599 842 | 56 746 706 |
| **IV-Excédent brut d'exploitation** | **- 989 808 985** | **- 2 813 568 257** |
| Autres produits opérationnels | 64 936 565 | 1 069 837 746 |
| Autres charges opérationnelles | 285 565 283 | 860 670 188 |
| Dot. Amort. Et Provisions Et Pertes De Valeur | 2 225 546 988 | 1 443 136 909 |
| Reprise sur pertes de valeur et provisions | 1 368 313 | 241 387 154 |
| **V-Résultat opérationnel** | **- 3 434 616 378** | **- 3 806 150 454** |
| Produits financiers | 75 345 495 | 768 185 959 |
| Charges financières | 291 692 711 | 1 821 297 089 |
| **VI-Résultat financier** | **- 216 347 216** | **- 1 053 111 130** |
| Eléments extraordinaires (produits) (*) | | |
| Eléments extraordinaires (Charges) (*) | | |
| **VII-Résultat extraordinaire** | | |
| **VIII-Résuktat avant impot** | **- 3 650 963 594** | **- 4 859 261 584** |
| Impôts exigibles sur résultats | | |
| Impôts différés (variations) sur résultats | | - 11 715 293 |
| **IX - RESULTAT DE L'EXERCICE** | **- 3 650 963 594** | **- 4 847 546 291** |

# Annexes

**Annexe 05** : les actifs de SARL PALAIS BLANC

**BILAN (ACTIF)**

| LIBELLE | NOTE | BRUT | AMO/PROV | NET | NET 2022 |
|---|---|---|---|---|---|
| **ACTIFS NON COURANTS** | | | | | |
| **Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif** | | | | | |
| **Immobilisations incorporellesX** | | 355 285,72 | 337 428,57 | 17 857,15 | 89 285,72 |
| **Immobilisations corporelles** | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Bâtiments | | 544 734 906,81 | 152 828 404,43 | 391 906 502,38 | 410 064 332,61 |
| Autres immobilisations corporelles | | 62 682 498,41 | 58 658 605,98 | 4 023 892,43 | 6 363 191,17 |
| Immobilisations en concession | | | | | |
| **Immobilisations encours** | | 20 728 722,40 | | 20 728 722,40 | 20 728 722,40 |
| **Immobilisations financières** | | | | | |
| Titres mis en équivalence | | | | | |
| Autres participations et créances rattachées | | | | | |
| Autres titres immobilisés | | | | | |
| Prêts et autres actifs financiers non courants | | -85 000,00 | | -85 000,00 | 80 000,00 |
| Impôts différés actif | | | | | |
| **TOTAL ACTIF NON COURANT** | | **628 416 413,34** | **211 824 438,98** | **416 591 974,36** | **437 325 531,90** |
| **ACTIF COURANT** | | | | | |
| **Stocks et encours** | | 150 234 176,83 | | 150 234 176,83 | 131 805 733,72 |
| **Créances et emplois assimilés** | | | | | |
| Clients | | 99 799 113,31 | | 99 799 113,31 | 113 779 607,42 |
| Autres débiteurs | | 2 039 973,03 | | 2 039 973,03 | 262 309,55 |
| Impôts et assimilés | | 17 263 799,78 | | 17 263 799,78 | 27 489 532,18 |
| Autres créances et emplois assimilés | | | | | |
| **Disponibilités et assimilés** | | | | | |
| Placements et autres actifs financiers courants | | | | | |
| Trésorerie | | 224 785 330,66 | | 224 785 330,66 | 195 044 987,96 |
| **TOTAL ACTIF COURANT** | | **494 122 393,61** | | **494 122 393,61** | **468 382 170,83** |
| **TOTAL GENERAL ACTIF** | | **1 122 538 806,95** | **211 824 438,98** | **910 714 367,97** | **905 707 702,73** |

**Annexe 06** : les passifs de SARL PALAIS BLANC

| BILAN (PASSIF) | | | |
|---|---|---|---|
| **LIBELLE** | **NOTE** | **2023** | **2022** |
| **CAPITAUX PROPRES** | | | |
| Capital émis | | 60 000 000,00 | 60 000 000,00 |
| Capital non appelé | | | |
| Primes et réserves - Réserves consolidées (1) | | | |
| Ecart de réévaluationx | | | |
| Ecart d'équivalence (1) | | | |
| Résultat net - Résultat net part du groupe (1) | | 3 294 667,57 | 1 162 355,98 |
| Autres capitaux propores - Report à nouveau | | -36 405 012,46 | -37 567 368,44 |
| **Part de la société consolidante (1)** | | | |
| **Part des minoritaires (1)** | | | |
| **TOTAL I** | | **26 889 655,11** | **23 594 987,54** |
| **PASSIFS NON-COURANTS** | | | |
| Emprunts et dettes financières | | | |
| **Impôts (différés et provisionnés)** | | | |
| Autres dettes non courantes | | | |
| Provisions et produits constatés d'avance | | | |
| **TOTAL II** | | | |
| **PASSIFS COURANTS:** | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 27 131 064,55 | 26 346 383,48 |
| Impôts | | 335 583,00 | 2 270 800,57 |
| Autres dettes | | 856 358 065,31 | 853 495 531,14 |
| Trésorerie passif | | | |
| **TOTAL III** | | **883 824 712,86** | **882 112 715,19** |
| **TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)** | | **910 714 367,97** | **905 707 702,73** |

**Annexe 07** : Compte de résultat de SARL PALAIS BLANC

| COMPTE DE RESULTAT/NATURE | | | |
|---|---|---|---|
| **LIBELLE** | **NOTE** | **2023** | **2022** |
| Ventes et produits annexes | | 73 813 942,21 | 65 699 686,36 |
| Variation stocks produits finis et en cours | | 2 614 799,13 | 4 810 400,17 |
| Production immobilisée | | | |
| Subventions d'exploitation | | | |
| **I-PRODUCTION DE L'EXERCICE** | | **76 428 741,34** | **70 510 086,53** |
| Achats consommés | | -28 449 446,52 | -20 669 475,24 |
| Services extérieurs et autres consommations | | -10 087 611,63 | -14 440 848,19 |
| **II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE** | | **-38 537 058,15** | **-35 110 323,43** |
| **III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)** | | **37 891 683,19** | **35 399 763,10** |
| Charges de personnel | | -10 839 070,08 | -12 896 167,25 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | -581 663,00 | -112 961,57 |
| **IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION** | | **26 470 950,11** | **22 390 634,28** |
| Autres produits opérationnels | | | 59 314,23 |
| Autres charges opérationnelles | | -1 099 258,00 | |
| Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs | | -20 568 557,54 | -20 650 452,53 |
| Reprise sur pertes de valeur et provisions | | | |
| **V- RESULTAT OPERATIONNEL** | | **4 803 134,57** | **1 799 495,98** |
| Produits financiers | | | |
| Charges financières | | | |
| **VI-RESULTAT FINANCIER** | | | |
| **VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS ( V+VI)** | | **4 803 134,57** | **1 799 495,98** |
| Impôts exigibles sur résultats ordinaires | | -1 508 467,00 | -637 140,00 |
| Impôts différés ( Variations ) sur résultats ordinaires | | | |
| **TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES** | | **76 428 741,34** | **70 569 400,76** |
| **TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES** | | **-73 134 073,77** | **-69 407 044,78** |
| **VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES** | | **3 294 667,57** | **1 162 355,98** |
| Eléments extraordinaires (produits) (à préciser) | | | |
| Eléments extraordinaires (charges) (à préciser) | | | |
| **IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE** | | | |
| **X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE** | | **3 294 667,57** | **1 162 355,98** |